

Dépistage et suivi des patients diabétiques à l'officine dans le cadre de la loi HPST

Maxime Maupas

▶ To cite this version:

Maxime Maupas. Dépistage et suivi des patients diabétiques à l'officine dans le cadre de la loi HPST. Sciences pharmaceutiques. 2013. dumas-00985555

HAL Id: dumas-00985555 https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00985555v1

Submitted on 30 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Année 2013

THESE POUR LE DIPLOME D'ETAT DE

DOCTEUR EN PHARMACIE

MAUPAS Maxime

Né le 25 Mars 1987 à ROUEN

Présentée et soutenue publiquement

Le 5 Juillet 2013

Dépistage et suivi des patients diabétiques à l'officine dans le cadre de la loi HPST

Président du jury : Mme Elisabeth SEGUIN : Professeur de Pharmacognosie

Membres du jury : Mlle Marie-Laure GROULT : Maître de conférences en Botanique

Mr Francis DURAN: Docteur en Pharmacie

Mr Thierry DELAUNAY: Docteur en Médecine

ANNEE UNIVERSITAIRE 2012 – 2013

U.F.R. DE MEDECINE-PHARMACIE DE ROUEN

DOYEN: Professeur Pierre FREGER

ASSESSEURS: Professeur Michel GUERBET

Professeur Benoit VEBER

Professeur Pascal JOLY

Professeur Bernard PROUST

DOYENS HONORAIRES: Professeurs J. BORDE - Ph. LAURET - H. PIGUET - C.

THUILLEZ

PROFESSEURS HONORAIRES:

MM. M-P AUGUSTIN - J.ANDRIEU-GUITRANCOURT - M.BENOZIO-J.BORDE - Ph. BRASSEUR - R. COLIN - E. COMOY - J. DALION -. DESHAYES - C. FESSARD - J.P FILLASTRE - P.FRIGOT -J. GARNIER - J. HEMET - B. HILLEMAND - G. HUMBERT - J.M. JOUANY - R. LAUMONIER - Ph. LAURET - M. LE FUR - J.P. LEMERCIER - J.P LEMOINE - MIe MAGARD - MM. B. MAITROT - M. MAISONNET - F. MATRAY - P.MITROFANOFF - Mme A. M. ORECCHIONI - P. PASQUIS - H.PIGUET - M.SAMSON - Mme SAMSON-DOLLFUS - J.C. SCHRUB - R.SOYER - B.TARDIF -.TESTART - J.M. THOMINE - C. THUILLEZ - P.TRON - C.WINCKLER - L.M.WOLF

I – MEDECINE

PROFESSEURS

M. Frédéric ANSELME	HCN	Cardiologie
M. Bruno BACHY	HCN	Chirurgie pédiatrique
M. Fabrice BAUER	HCN	Cardiologie
Mme Soumeya BEKRI	HCN	Biochimie et Biologie Moléculaire
M. Jacques BENICHOU médicale	HCN	Biostatistiques et informatique
M. Eric BERCOFF	HB	Médecine interne (gériatrie)
M. Jean-Paul BESSOU vasculaire	HCN	Chirurgie thoracique et cardio-
Mme Françoise BEURET-BLANQUART réadaptation	CRMPR	Médecine physique et de
M. Guy BONMARCHAND	HCN	Réanimation médicale
M. Olivier BOYER	UFR	Immunologie
M. Jean-François CAILLARD	HCN	Médecine et santé au Travail
M. François CARON	HCN	Maladies infectieuses et tropicales
M. Philippe CHASSAGNE	НВ	Médecine interne (Gériatrie)
M. Alain CRIBIER (Surnombre)	HCN	Cardiologie
M. Antoine CUVELIER	HB	Pneumologie
M. Pierre CZERNICHOW santé	НСН	Epidémiologie, économie de la
M. Jean - Nicolas DACHER	HCN	Radiologie et Imagerie Médicale
M. Stéfan DARMONI de communication	HCN	Informatique Médicale/Techniques
M. Pierre DECHELOTTE	HCN	Nutrition
Mme Danièle DEHESDIN	HCN	Oto-Rhino-Laryngologie

M. Philippe DENIS (Surnombre)	HCN	Physiologie
M. Jean DOUCET - Gériatrie.	НВ	Thérapeutique/Médecine – Interne
M. Bernard DUBRAY	CB	Radiothérapie
M. Philippe DUCROTTE	HCN	Hépato – Gastro - Entérologie
M. Frank DUJARDIN Traumatologique	HCN	Chirurgie Orthopédique -
M. Fabrice DUPARC Orthopédique et Traumatologique	HCN	Anatomie - Chirurgie
M. Bertrand DUREUIL chirurgicale	HCN	Anesthésiologie et réanimation
Mle Hélène ELTCHANINOFF	HCN	Cardiologie
M. Thierry FREBOURG	UFR	Génétique
M. Pierre FREGER	HCN	Anatomie/Neurochirurgie
M. Jean François GEHANNO	HCN	Médecine et Santé au Travail
M. Emmanuel GERARDIN	HCN	Imagerie Médicale
Mme Priscille GERARDIN	HCN	Pédopsychiatrie
M. Michel GODIN	HB	Néphrologie
M. Philippe GRISE	HCN	Urologie
M. Didier HANNEQUIN	HCN	Neurologie
M. Fabrice JARDIN	CB	Hématologie
M. Luc-Marie JOLY	HCN	Médecine d'urgence
M. Pascal JOLY	HCN	Dermato - vénéréologie
M. Jean-Marc KUHN métaboliques	НВ	Endocrinologie et maladies
Mme Annie LAQUERRIERE	HCN	Anatomie cytologie pathologiques
M. Vincent LAUDENBACH chirurgicale	HCN	Anesthésie et réanimation
M. Alain LAVOINNE	UFR	Biochimie et biologie moléculaire
M. Joël LECHEVALLIER	HCN	Chirurgie infantile

M. Hervé LEFEBVRE métaboliques	НВ	Endocrinologie et maladies
M. Xavier LE LOET	HB	Rhumatologie
M. Eric LEREBOURS	HCN	Nutrition
Mle Anne-Marie LEROI	HCN	Physiologie
M. Hervé LEVESQUE	HB	Médecine interne
Mme Agnès LIARD-ZMUDA	HCN	Chirurgie Infantile
M. Bertrand MACE cytogénétique	HCN	Histologie, embryologie,
M. Eric MALLET (Surnombre)	HCN	Pédiatrie
M. Christophe MARGUET	HCN	Pédiatrie
Mle Isabelle MARIE	HB	Médecine Interne
M. Jean-Paul MARIE	HCN	ORL
M. Loïc MARPEAU	HCN	Gynécologie - obstétrique
M. Stéphane MARRET	HCN	Pédiatrie
M. Pierre MICHEL	HCN	Hépato - Gastro - Entérologie
M. Francis MICHOT	HCN	Chirurgie digestive
M. Bruno MIHOUT	HCN	Neurologie
M. Pierre-Yves MILLIEZ et esthétique	HCN	Chirurgie plastique, reconstructrice
M. Jean-François MUIR	HB	Pneumologie
M. Marc MURAINE	HCN	Ophtalmologie
M. Philippe MUSETTE	HCN	Dermatologie - Vénéréologie
M. Christophe PEILLON	HCN	Chirurgie générale
M. Jean-Marc PERON faciale	HCN	Stomatologie et chirurgie maxillo-
M. Christian PFISTER	HCN	Urologie
M. Jean-Christophe PLANTIER	HCN	Bactériologie - Virologie
M. Didier PLISSONNIER	HCN	Chirurgie vasculaire

M. Bernard PROUST	HCN	Médecine légale
M. François PROUST	HCN	Neurochirurgie
Mme Nathalie RIVES la reprod.	HCN	Biologie et méd. du dévelop. et de
M. Jean-Christophe RICHARD d'urgence	HCN	Réanimation Médicale, Médecine
M. Horace ROMAN	HCN	Gynécologie Obstétrique
M. Jean-Christophe SABOURIN	HCN	Anatomie – Pathologie
M. Guillaume SAVOYE	HCN	Hépato - Gastro
M. Michel SCOTTE	HCN	Chirurgie digestive
Mme Fabienne TAMION	HCN	Thérapeutique
Mle Florence THIBAUT	HCN	Psychiatrie d'adultes
M. Luc THIBERVILLE	HCN	Pneumologie
M. Christian THUILLEZ	HB	Pharmacologie
W. Christian Titeleez	ш	1 1111111111111111111111111111111111111
M. Hervé TILLY	СВ	Hématologie et transfusion
M. Hervé TILLY	СВ	Hématologie et transfusion
M. Hervé TILLY M. François TRON (Surnombre)	CB UFR	Hématologie et transfusion Immunologie
M. Hervé TILLY M. François TRON (Surnombre) M. Jean-Jacques TUECH	CB UFR HCN	Hématologie et transfusion Immunologie Chirurgie digestive
M. Hervé TILLY M. François TRON (Surnombre) M. Jean-Jacques TUECH M. Jean-Pierre VANNIER M. Benoît VEBER	CB UFR HCN HCN	Hématologie et transfusion Immunologie Chirurgie digestive Pédiatrie génétique
M. Hervé TILLY M. François TRON (Surnombre) M. Jean-Jacques TUECH M. Jean-Pierre VANNIER M. Benoît VEBER chirurgicale M. Pierre VERA	CB UFR HCN HCN	Hématologie et transfusion Immunologie Chirurgie digestive Pédiatrie génétique Anesthésiologie Réanimation
M. Hervé TILLY M. François TRON (Surnombre) M. Jean-Jacques TUECH M. Jean-Pierre VANNIER M. Benoît VEBER chirurgicale M. Pierre VERA l'image	CB UFR HCN HCN C.B	Hématologie et transfusion Immunologie Chirurgie digestive Pédiatrie génétique Anesthésiologie Réanimation Biophysique et traitement de
M. Hervé TILLY M. François TRON (Surnombre) M. Jean-Jacques TUECH M. Jean-Pierre VANNIER M. Benoît VEBER chirurgicale M. Pierre VERA l'image M. Eric VERSPYCK	CB UFR HCN HCN C.B	Hématologie et transfusion Immunologie Chirurgie digestive Pédiatrie génétique Anesthésiologie Réanimation Biophysique et traitement de Gynécologie obstétrique

MAITRES DE CONFERENCES

Mme Noëlle **BARBIER-FREBOURG** HCN Bactériologie – Virologie

M. Jeremy BELLIEN	HCN	Pharmacologie
Mme Carole BRASSE LAGNEL	HCN	Biochimie
Mme Mireille CASTANET	HCN	Pédiatrie
M. Gérard BUCHONNET	HCN	Hématologie
Mme Nathalie CHASTAN	HCN	Physiologie
Mme Sophie CLAEYSSENS	HCN	Biochimie et biologie moléculaire
M. Moïse COEFFIER	HCN	Nutrition
M. Vincent COMPERE chirurgicale	HCN	Anesthésiologie et réanimation
M. Manuel ETIENNE	HCN	Maladies infectieuses et tropicales
M. Guillaume GOURCEROL	HCN	Physiologie
Mme Catherine HAAS-HUBSCHER chirurgicale	HCN	Anesthésie - Réanimation
M. Serge JACQUOT	UFR	Immunologie
M. Joël LADNER santé	HCN	Epidémiologie, économie de la
M. Jean-Baptiste LATOUCHE	UFR	Biologie Cellulaire
Mme Lucie MARECHAL-GUYANT	HCN	Neurologie
M. Jean-François MENARD	HCN	Biophysique
Mme Muriel QUILLARD	HCN	Biochimie et Biologie moléculaire
M. Vincent RICHARD	UFR	Pharmacologie
M. Francis ROUSSEL cytogénétique	HCN	Histologie, embryologie,
Mme Pascale SAUGIER-VEBER	HCN	Génétique
Mme Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN	HCN	Anatomie
M. Eric VERIN		

MAITRE DE CONFERENCES ASSOCIE A MI-TEMPS

M. Thierry **LEQUERRE** HB Rhumatologie

M. Fabien **DOGUET** HCN Chirurgie thoracique et cardio-

vasculaire

PROFESSEUR AGREGE OU CERTIFIE

Mme Dominique LANIEZ UFR Anglais

Mme Christina BADULESCU UFR Communication

II - PHARMACIE

PROFESSEURS

M. Thierry **BESSON** Chimie Thérapeutique

M. Jean-Jacques **BONNET** Pharmacologie

M. Roland **CAPRON** (PU-PH) Biophysique

M. Jean COSTENTIN (PU-PH) Pharmacologie

Mme Isabelle **DUBUS**Biochimie

M. Loïc FAVENNEC (PU-PH) Parasitologie

M. Michel GUERBET Toxicologie

M. Olivier **LAFONT** Chimie organique

Mme Isabelle **LEROUX** Physiologie

Mme Elisabeth **SEGUIN** Pharmacognosie

M. Marc VASSE (PU-PH) Hématologie

M Jean-Marie VAUGEOIS (Délégation CNRS)

Pharmacologie

M. Philippe **VERITE** Chimie analytique

MAITRES DE CONFERENCES

Mle Cécile **BARBOT** Chimie Générale et Minérale

Mme Dominique **BOUCHER** Pharmacologie

M. Frédéric **BOUNOURE** Pharmacie Galénique

Mme Martine **PESTEL-CARON** Microbiologie

M. Abdeslam CHAGRAOUI Physiologie

M. Jean **CHASTANG** Biomathématiques

Mme Marie Catherine CONCE-CHEMTOB Législation pharmaceutique et

économie de la santé

Mme Elizabeth CHOSSON Botanique

Mle Cécile CORBIERE Biochimie

M. Eric **DITTMAR** Biophysique

Mme Nathalie **DOURMAP** Pharmacologie

Mle Isabelle **DUBUC** Pharmacologie

Mme Roseline **DUCLOS** Pharmacie Galénique

M. Abdelhakim **ELOMRI** Pharmacognosie

M. François **ESTOUR** Chimie Organique

M. Gilles GARGALA (MCU-PH) Parasitologie

Mme Najla **GHARBI** Chimie analytique

Mle Marie-Laure **GROULT** Botanique

M. Hervé **HUE** Biophysique et Mathématiques

Mme Hong LU Biologie

Mme Sabine **MENAGER** Chimie organique

Mme Christelle MONTEIL Toxicologie

M. Paul MULDER Sciences du médicament

M. Mohamed **SKIBA** Pharmacie Galénique

Mme Malika **SKIBA** Pharmacie Galénique

Mme Christine **THARASSE** Chimie thérapeutique

M. Rémi VARIN (MCU-PH) Pharmacie Hospitalière

M. Frédéric ZIEGLER Biochimie

PROFESSEUR ASSOCIE

Mme Sandrine **PANCHOU** Pharmacie Officinale

PROFESSEUR CONTRACTUEL

Mme Elizabeth **DE PAOLIS**

Anglais

ATTACHE TEMPORAIRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

M. Mazim **MEKAOUI** Chimie Analytique

Mlle Virginie **OXARAN** Microbiologie

CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS : Mme Véronique DELAFONTAINE

HCN - Hôpital Charles Nicolle HB - Hôpital de BOIS GUILLAUME

CB - Centre HENRI BECQUEREL CHS - Centre Hospitalier Spécialisé du

Rouvray

CRMPR - Centre Régional de Médecine Physique et de Réadaptation

III – MEDECINE GENERALE

PROFESSEURS

M. Jean-Loup **HERMIL** UFR Médecine générale

PROFESSEURS ASSOCIES A MI-TEMPS:

M. Pierre **FAINSILBER** UFR Médecine générale

M. Alain **MERCIER** UFR Médecine générale

M. Philippe **NGUYEN THANH** UFR Médecine générale

MAITRE DE CONFERENCES ASSOCIE A MI-TEMPS :

M Emmanuel **LEFEBVRE** UFR Médecine générale

Mme Elisabeth **MAUVIARD** UFR Médecine générale

Mme Marie Thérèse **THUEUX** UFR Médecine générale

LISTE DES RESPONSABLES DE DISCIPLINE

Melle Cécile **BARBOT** Chimie Générale et Minérale

M. Thierry **BESSON** Chimie thérapeutique

M. Roland **CAPRON** Biophysique

M Jean CHASTANG Mathématiques

Mme Marie-Catherine CONCE-CHEMTOB Législation, Economie de la Santé

Mle Elisabeth CHOSSON Botanique

M. Jean COSTENTIN Pharmacodynamie

Mme Isabelle **DUBUS** Biochimie

M. Loïc FAVENNEC Parasitologie

M. Michel GUERBET Toxicologie

M. Olivier **LAFONT** Chimie organique

M. Jean-Louis **PONS** Microbiologie

Mme Elisabeth **SEGUIN** Pharmacognosie

M. Mohamed **SKIBA** Pharmacie Galénique

M. Marc VASSE Hématologie

M. Philippe **VERITE** Chimie analytique

ENSEIGNANTS MONO-APPARTENANTS

MAITRES DE CONFERENCES

M. Sahil **ADRIOUCH** Biochimie et biologie moléculaire

(Unité Inserm 905)

Mme Gaëlle **BOUGEARD-DENOYELLE** Biochimie et biologie moléculaire

(Unité Inserm 614)

Mme Carine **CLEREN** Neurosciences (Néovasc)

Mme Pascaline GAILDRAT Génétique moléculaire humaine

(UMR 1079)

M. Antoine **OUVRARD-PASCAUD** Physiologie (Unité Inserm 1076)

Mme Isabelle **TOURNIER** Biochimie (UMR 1079)

PROFESSEURS DES UNIVERSITES

M. Serguei **FETISSOV** Physiologie (Groupe ADEN)

Mme Su **RUAN** Génie Informatique

Par délibération en date du 03 mars 1967, la faculté a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

« C'est une chose qui me tient au cœur. Pour moi, le médecin qui ne peut pas s'appuyer sur un pharmacien de premier ordre est un général qui va à la bataille sans artillerie. »

Jules Romains, KNOCK ou le triomphe de la médecine, acte II, scène 3

Remerciements

A ma présidente de Jury,
Madame ∃isabeth SEGUIN,
Professeur de Pharmacognosie □ l'Universit □ de Rouen,
Qui m'a fait l'honneur d'accepter la pr⊡sidence de cette th⊡se.
Soyez assuré de mon profond respect et de ma reconnaissance.
A ma directrice de thèse,
MIle Marie-Laure GROULT,
Mattre de conf⊟rences en Botanique □l'Universit □de Rouen,
Qui m'a vu naître et qui m'a fait l'honneur de superviser ce travail. Merci pour votre implication, votre disponibilité ainsi que votre sympathie ; je tiens à vous adresser mes plus sincères remerciements.
A mes juges,
Monsieur Francis DURAN,
Docteur en pharmacie et titulaire à Quincampoix
Qui m'a donn □ confiance en moi et surtout en mon futur métier. Francis, je n'oublierai jamais ton commentaire sur la fiche d'appr □ ciation de stage de 6ème année : 1 je bosse, 2 je bosse, 3 je bosse
Merci enfin □ Catherine, sa femme et collaboratrice ainsi qu' □ toute l' □quipe de la Pharmacie DURAN pour leur patience et leur soutien.
Monsieur Thierry DELAUNAY,
Docteur en Médecine et chirurgien à la dinique saint-hilaire
Qui me fait l'honneur de juger cette th ⊡se, malgré son rythme de travail

soutenu. Thierry, tu sais que je te considère comme un parrain et à quel point ta

présence à ma thèse me touche beaucoup.

A mon grand père,
Jaurais tant aimé que tu sois présent □ ma th ⊡se
A mes grands parents,
Qui ont suivi avec int $\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \$
A mes parents,
Merci pour votre soutien inlassable et votre présence durant toutes ces années, merci d'avoir toujours cru en moi et m'avoir encourag □ sans cesse dans cette voie et pour tout ce que vous m'avez appris.
Un immense merci pour votre amour réconfortant en espérant pouvoir m'associer avec vous un jour
A ma s□ ur Marie et à mon frère Alexandre,
Merci □tous les deux d' ☐tre les fr ☐re et soeur parfaits, chacun dans votre style !
A ma belle-s \square ur Alice, Docteur en Pharmacie également et à mon beau-frère JB,
Merci d' ⊡tre l□ pour contribuer □ former une famille unie et maintenant si nombreuse. Merci pour votre soutien. Je vous adore.
A tous mes amis,
Alicia Alica Marine Stánhanie Clámence Laurent Quillaume Brámie Alex

Alicia, Alice, Marine, Stéphanie, Clémence, Laurent, Guillaume, Jérémie, Alex, Amaury, Félix, FX, Bertrand, Vincent, David, Ludo, Valère, Bubu, Kéké, Colin, Quentin, Pinou, Romain, les deux Olivier, avec qui j'ai partag ☐ les bancs de la fac, les paillasses de TP, les révisions à la BU, le crit et les soirées pharma!

Et tous les autres que je connais depuis toujours ; Aziza, Sophie, David, Mathieu, Robin, Thomas, Charles, Philippe, Gamain, Piti, Cap ...

Table des matières

Int	rodu	ıction		1
1 ^{ère}	PAI	RTIE :	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	2
l.	His	storiq	ue	2
II.	Mi	ission	s du pharmacien définies par la loi HPST	3
III.	Pe	rspec	tives	5
I	II.1	No	uvelle rémunération	5
I	II.2	For	mation et actualisation des connaissances	7
2 ^{èm}	e PA	ARTIE	: RAPPELS SUR LE DIABETE	8
l.	Dé	éfinitio	ons	8
I	.1	Le dia	abète de type I	8
I	.2	Le dia	abète de type II	9
II.	Tra	aitem	ents	9
I	l.1	Les	s Antidiabétiques oraux dassiques	10
	11.3	1.1	Biguanide (METFORMINE®)	10
	11.3	1.2	Sulfamides hypoglycémiants (AMAREL®, DAONIL®, DIAMICRON®)	11
	11.3	1.3	Glinides (NOVONORM®)	11
	11.3	1.4	Inhibiteurs des alpha-glucosidases (GLUCOR®, DIASTABOL®)	12
	11.3	1.5	Incrétines	12
I	1.2	Ins	ulines	13
III.	Au	ıto-su	rveillance glycémique	17
I	II.1	Rap	ppels	17
I	II.2	Cor	nditions matérielles nécessaires	18
	III.	2.1	Lecteurs de glycémie	18
	III.	2.2	Auto piqueurs Erreur ! Signet non déf	ini.
	III.	2.3	Les lancettes	22

	III.2	.4	Prise en charge financière	. 23
	III.2	.5	La gestion des déchets	. 23
3 ^è	^{me} PAR	TIE :	: MISE EN PLACE DE LA LOI HPST A L'OFFICINE POUR LE SUIVI DIABETIQUE	. 24
I.	Esp	ace o	de confidentialité	. 24
II.	Mis	e en	place du d⊡pistage □l'officine	. 27
	II.1	Inte	érêt du dépistage	. 27
	11.2	Asp	pect économique	. 28
	II.3	Ret	ard de diagnostic	. 28
	11.4	Red	crutement et sélection de la population	. 28
	II.5	Le	dépistage en pratique	. 29
Ш	. Edu	catio	on th⊡rapeutique du patient diab⊡tique □l'officine	. 30
	III.1	Déf	finition par la HAS	. 30
	III.2	Lég	gitimité des pharmaciens d'officine	.31
IV	. Mis	e en	place d'un protocole de suivi des diab ∐tiques	. 32
	IV.1	Eva	aluation de la capacité du patient à connaître ses traitements	. 32
	IV.2	Eva	aluation de la capacité du patient à connaître ses objectifs thérapeutiques	. 34
	IV.3 quotid		aluation des compétences du patient à organiser et suivre son traitement	
٧.	L'er	ntret	ien pharmaceutique	. 35
	V.1	Exp	olications initiales	. 35
	V.1.	1	Différents types de diabète	. 35
	V.1.	.2	Notion d'h moglobine glyqu e	. 35
	V.1.	.3	Complications	. 37
	V.2	Ryt	hme de surveillance et notion d'objectifs glyc⊡miques	. 38
	V.3	Dia	abète et nutrition	. 40
	V.3.	.1	Graisses	. 40
	V.3.	2	Sucres	. 40

	V.3.3	Alcool	41
٧	.4 Di	abète et activité physique	41
	V.4.1	Physiologie	41
	V.4.2	Adaptation des doses d'insuline	42
	V.4.3	Adaptation de l'alimentation	42
V.	.5 Di	abète et voyage	42
	V.5.1	Avant le voyage	42
	V.5.2	Pendant le voyage	43
V.	.6 Le	pied diabétique	44
V	.7 GI	lycémie trop haute	46
	V.7.1	Signaux d'alerte	46
	V.7.2	Patient trait □ □ l'insuline	46
	V.7.3	Patient non trait □ □l'insuline	47
	V.7.4	Causes possibles de déséquilibre	47
	V.7.5	En pratique	47
V.	.8 G	lycémie trop basse	47
	V.8.1	Signaux d'alerte	47
	V.8.2	Patient trait □ □ l'insuline	49
	V.8.3	Comment limiter la survenue des hypoglycémies	49
	V.8.4	Le GLUCAGEN® (Glucagon)	49
	V.8.5	Peut-on faire des hypoglycémies sans être traité par insuline ?	51
	V.8.6	En pratique	51
٧	.9 In:	sulinothérapie	51
	V.9.1	Pr□paration du mat ⊡riel d'injection	51
	V.9.2	Technique d'injection d'insuline	53
	V.9.3	S lection de la zone d'injection	55

V.9.4		4	Longueur de l'aiguille	58
	V.9.	5	Conservation de l'insuline	61
١	/.10	Bor	n usage du matériel delivré	62
١	/.11	Ter	nir un carnet	67
VI.	Exer	mple	es de cas	68
١	/I.1	Cas	s №1	68
١	/1.2	Cas	s №2	69
١	/1.3	Cas	s №3	70
١	/1.4	Cor	nseils associés	71
	VI.4	.1	En cas d'effets ind ⊡sirables	71
	VI.4	.2	En cas d'interactions m⊡dicamenteuses	71
Cor	nclusio	on		72
A	ANNEX	KES .		73
E	BIBLIO	GRA	APHIE	103
S	itogi	RAP	PHIE	110

Introduction

Entre 2000 et 2009, dates des dernières études officielles, le taux de prévalence du diabète en France n'a cess d'augmenter. Il a m me progress plus vite que pr vu. En seulement 10 ans, alors que les messages d'information et de prévention se sont multipliés, le nombre de personnes diabétiques est passé de 1,6 à 2,9 millions. A cela s'ajoutent les diabétiques qui s'ignorent. Il y a encore peu, on évaluait ce chiffre à environ 500 000, c'est sans doute à 600 000, voire 700 000 qu'il faut maintenant l'estimer. En 2009, on estime donc à plus de 3,5 millions le nombre de personnes atteintes, des chiffres attendus normalement pour 2016. Ils t moignent d'une v ritable croissance de l'pid mie. La majeure partie des effectifs concerne toujours les diabétiques de type II, non insulinodépendants (DNID), mais le chiffre des diabétiques de type I, insulinodépendants (DID), est en progression également. Parmi les causes du diabète, il y a toujours des facteurs de prédisposition (génétiques ou familiaux). Bien sûr, le vieillissement de la population, le dépistage précoce et l'amélioration de l'espérance de vie des personnes traitées pour un diabète augmentent mécaniquement les chiffres. Mais ce sont surtout des facteurs sociaux et environnementaux (liés à nos modes de vie) qui expliquent cet accroissement constant : surpoids, obésité, manque d'activité physique, sédentarité constituent les principales causes du diabète en France. [Référence internet n°1][Référence internet n°2]

Le suivi du patient diabétique nécessite un accompagnement qui mobilise un grand nombre d'intervenants, dont le pharmacien fait partie. L'ducation the rapeutique est un moyen d'inciter au changement de comportement du patient. A l'heure actuelle, seuls les réseaux formalisés permettent la mise en place de programmes d'ducation adapt set structur s.

L'aducation du patient vis-à-vis de son traitement et sa gestion est quotidienne dans l'exercice officinal mais de plus en plus difficile au vu du nombre croissant des patients atteints de pathologies chroniques.

L'objectif de ce travail est de montrer le r□e du pharmacien d'officine dans l'optimisation de la prise en charge éducative pluridisciplinaire des patients diabétiques dans le cadre de la Loi HPST.

Après un rappel général sur la loi HPST ainsi que sur le diabète et ses traitements, nous essaierons de proposer un protocole applicable par les pharmaciens d'officine pour permettre un suivi pharmaceutique personnalisé de ces patients. (Cf. Annexes 1, 2 et 3)

1^{ère} PARTIE : CONTEXTE REGLEMENTAIRE

I. Historique

Le mod ☐ e ⊡conomique actuel de l'officine, qui s'appliquait depuis 2000, ne correspond plus □ l'⊡volution du march□ autrefois caract□ris□ par une croissance des volumes et une augmentation des prix fabricant. Les pharmaciens ont besoin de s'adapter pour retrouver plus de linéarité dans la marge et faire en sorte que les différentes mesures de maîtrise m dicalis e ne p nalisent plus autant l' conomie de l'officine. Les baisses des volumes (200 millions de boîtes en quatre ans) et des prix fabricant ont contribué à rendre le marché beaucoup moins dynamique qu'avant. Non seulement les médecins sont moins nombreux, mais ils prescrivent aussi moins de lignes par ordonnance. De nombreux facteurs ont contribué à casser la mécanique de la croissance. Les difficultés des officines proviennent en fait de la non-adaptation à cette nouvelle donne dans la gestion quotidienne. Toutefois, la politique de maîtrise des dépenses de santé menée par les pouvoirs publics entraîne une baisse des marges des pharmaciens sur les médicaments remboursables. Plusieurs mesures pénalisent les professionnels : réductions tarifaires, déremboursement de certaines spécialités, nouveaux taux de marges (mise en place des marges dégressives), franchise de 50 centimes d'euros, g⊡n⊡ralisation des grands conditionnements, suppression des marges arrilres et reduction des delais de paiement aux fournisseurs...Cette politique de reduction du co t des m dicaments est d'autant plus pr occupante pour les pharmaciens que les produits remboursables constituent 80% de leur chiffre d'affaires. [POUZAUD, 2011 ; CLAUSENER et LEFORT, 2012]

De plus, le vieillissement de la population médicale a contribué à la création de déserts médicaux qui gagnent du terrain jour après jour ; ainsi les maisons médicales pourraient constituer une première solution pour une pratique libérale plus souple. Autre point d'achoppement relev par ceux qui se penchent sur le devenir de la midecine ginirale : actuellement la répartition entre internes de spécialité et de médecine générale est de 60 % - 40 %, et il faudrait obtenir une répartition 50 % - 50 %. En attendant, l'exemple de la timidecine, difinie dans l'article 78 de la loi il Hipital, patients, sant et territoires isolis. Le Conseil national de l'ordre des midecins se dit favorable il ces nouveaux actes midicaux il condition qu'ils s'exercent dans un cadre tris pricis, soient réglementés et que les données restent confidentielles. [LOPEZ, 2010 ; Référence internet n°2]

Les pharmaciens sont des professionnels de santé répartis de manière uniforme sur tout le territoire, disponibles pour les patients de manière gratuite et sans rendez-vous. La r partition actuelle des pharmacies d'officine en France est remarquable et enviée. Lancé fin 2008, le dossier pharmaceutique est une vraie réussite. Celui-ci est un outil professionnel destiné à sécuriser la dispensation au bénéfice de la santé des patients. Il recense, pour chaque bénéficiaire de l'assurance maladie qui le souhaite, tous les médicaments (prescrits

ou conseillés par un pharmacien) qui lui ont été délivrés au cours des quatre derniers mois et permet ainsi d'_viter les risques d'interactions entre m_dicaments et traitements redondants. Dix millions de Français l'ont adopté, selon l'ordre des pharmaciens, dont 22% des patients âgés de plus de 60 ans. Chaque jour, 20.000 nouveaux dossiers sont ouverts. Les officines ont, elles aussi, largement adhéré au dispositif: près de 17.000 pharmacies, soit sept sur dix, proposent à leurs clients d'ouvrir un dossier. C'est «un succès » et un moyen important d'éviter «les accidents liés à de mauvais mélanges de médicaments », se félicite Isabelle Adenot, présidente de l'ordre. [Référence internt n°3]

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) donne de nouvelles perspectives aux missions et au rôle du pharmacien d'officine qu'elle consacre comme un acteur à part entière du système de soins. Le pharmacien d'officine doit contribuer aux soins de premier recours, participer à la coopération entre professionnels de santé, participer à la mission de service public de la permanence des soins, concourir aux actions de veille et de protection sanitaire organisée par les autorités de santé et participer à l'éducation thérapeutique et aux actions d'accompagnement des patients. Il peut également assurer la fonction de pharmacien référent pour un établissement médico-social. Il peut, enfin, être désigné comme correspondant au sein de l'équipe de soins par le patient.

II. Missions du pharmacien définies par la loi HPST

L'Article R. 5015-48 du décret n° 95-284 du code de la Santé publique datant de 1995 définissait ainsi le rôle du pharmacien :

Le pharmacien doit assurer dans son intégralité l'acte de dispensation du médicament, associant à sa délivrance :

- L'analyse pharmaceutique de l'ordonnance médicale si elle existe
- La préparation éventuelle des doses à administrer
- La mise à disposition des informations et les conseils nécessaires au bon usage du médicament.

Il a un devoir particulier de conseil lorsqu'il est amené à délivrer un médicament qui ne requiert pas une prescription médicale.

Il doit, par des conseils appropriés et dans le domaine de ses compétences, participer au soutien apporté au patient.

La loi « **Hôpital, Patients, Santé et Territoires** □ modifie en profondeur l'ensemble de notre syst ☐ me de sant ☐, car elle touche ☐ la modernisation des ☐ tablissements de sant ☐, ☐ l'accès de tous ☐ des soins de qualit ☐, ☐ la pr ☐ vention et ☐ la sant ☐ publique, comme ☐ l'organisation territoriale du système de santé.

Ainsi, le chapitre V est consacré aux nouvelles missions attribuées aux pharmaciens officinaux : Structures traditionnelles de l'exercice de la pharmacie, les officines de ville disposent domais d'un role renforco Leurs missions, jusque-là consacrées à la dispensation des modicaments et des produits, et officinales, sont intogroes dans l'offre de soins globale.

Les pharmacies d'officine sont maintenant plac es dans le syst me de sant tout entier, essentiellement par la participation aux soins de premier et de second recours, au service public de la permanence des soins, l'ducation thrapeutique, aux actions d'accompagnement des patients.

L'artide L5125-1-1 A, définit de nouvelles missions pour le pharmacien.

Dans les conditions définies par le présent code, les pharmaciens d'officine :

- Contribuent aux soins de premier recours définis à l'article L 1411-11;
- Participent à la coopération entre professionnels de santé;
- Participent à la mission de service public de la permanence des soins ;
- Concourent aux actions de veille et de protection sanitaire organisées par les autorités de santé ;
- Peuvent participer à l'éducation thérapeutique et aux actions d'accompagnement de patients définies aux articles L. 1161-1 à L. 1161-5 ;
- Peuvent assurer la fonction de pharmacien référent pour un établissement mentionné dans l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ayant souscrit la convention pluriannuelle de l'article L. 313-12 du même code qui ne dispose pas de pharmacie à usage intérieur ou qui n'est pas membre d'un groupement de coopération sanitaire gérant une pharmacie à usage intérieur ;
- Peuvent, dans le cadre des coopérations prévues par l'article L. 4011-1 du présent code, être désignés comme correspondants au sein de l'équipe de soins par le patient. A ce titre, ils peuvent, à la demande du médecin ou avec son accord, renouveler périodiquement des traitements chroniques, ajuster, au besoin, leur posologie et effectuer des bilans de médications destinés à en optimiser les effets ;

• Peuvent proposer des conseils et prestations destinés à favoriser l'amélioration ou le maintien de l'état de santé des personnes. [Référence internet n°4 et 5]

III. Perspectives

III.1 Nouvelle rémunération

La loi HPST ouvre ainsi la possibilité d'élargir et de valoriser les compétences du pharmacien d'officine, notamment du point de vue des missions de santé publique. Cette possibilité est concrétisée par les dispositions de l'article 74 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 qui ouvre la voie de la diversification des modes de rémunération du pharmacien d'officine. En effet, cette disposition permet aux partenaires conventionnels de compléter la marge réglementée obtenue sur la vente des médicaments, d'une part, en mettant en place un honoraire de dispensation et, d'autre part, en permettant de verser au pharmacien une rémunération en contrepartie d'engagements individualisés dont l'objectif est de favoriser la qualité et l'efficience du système de soins. [POUZAUD, 2013]

Dans ce cadre élargi, les organisations nationales représentatives des pharmaciens d'officine et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) décident de conclure un dispositif conventionnel rénové confortant le pharmacien dans son rôle de professionnel de santé et valorisant la qualité de l'exercice pharmaceutique et les missions de conseil et d'accompagnement du pharmacien. [Référence internet n°4] (Cf. Annexes 4 et 5)

Cette convention doit ainsi permettre de valoriser la qualité de la dispensation en instituant un honoraire et son efficience au travers, notamment, d'une implication toujours plus soutenue des pharmaciens dans le développement des médicaments génériques. Ils s'accordent, par ailleurs, sur la nécessité d'optimiser le réseau officinal afin de concilier la préservation de l'équilibre économique des officines et à tout moment l'accès de la population au médicament.

Les partenaires conventionnels affirment, par ailleurs, leur souhait d'optimiser l'offre de soins de premier recours en mettant en place les outils à la fois organisationnels et financiers visant à développer et valoriser les missions d'accompagnement des patients, notamment ceux atteints de pathologies chroniques, sur la base d'objectifs individualisés fixés par le pharmacien. (Cf Annexe 6)

Les parties signataires reconnaissent enfin l'importance de la bonne gestion des dépenses d'assurance maladie et l'enjeu que constitue dans cet objectif la qualité des relations conventionnelles aussi bien au niveau local, régional et national afin de favoriser un dialogue constructif et l'élaboration de propositions visant à la qualité et à l'efficience de l'exercice pharmaceutique dans le respect du cadre conventionnel et réglementaire.

Cette nouvelle convention définit les nouveaux modes de prise en charge du patient à l'officine.

Les parties signataires estiment, par ailleurs, que la prise en charge optimale du patient n cessite la mise en \square uvre de nouveaux moyens d'action du pharmacien afin de lui permettre de :

- contribuer aux actions de prévention et de dépistage;
- accompagner les patients souffrant de pathologies chroniques;
- favoriser la continuité et la coordination des soins ;
- conforter la pratique professionnelle et l'efficience de la dispensation;
- se coordonner avec les autres professionnels concernés dans le cadre de la dispensation de certains traitements particuliers, notamment les traitements substitutifs aux opiacés;

Les parties signataires étudient, dans le cadre du comité visé à l'artide 50, l'évolution et l'adaptation des outils et des moyens favorisant la qualité de l'exercice pharmaceutique et l'information des malades.

Le pharmacien s'engage, dans le cadre de l'accompagnement et du suivi du patient, à :

- Obtenir son consentement édairé à intégrer la démarche d'accompagnement ou de suivi qu'il lui propose et, le cas échéant, à respecter sa décision de retirer ce consentement, ce retrait pouvant intervenir à tout moment;
- Coordonner en tant que de besoin et avec l'accord du patient son action avec les autres professionnels de santé intervenant dans la prise en charge du patient, tant en ville que dans les établissements de soins ;
- Sinterdire d'établir un diagnostic en exerçant strictement dans le cadre de son champ de compétence professionnelle ;
- Sinterdire toute sollicitation de dientèle ainsi que la remise d'avantages pouvant conduire à l'établissement ou au renouvellement d'une prescription par son médecin :

Les parties signataires considèrent que l'entretien pharmaceutique constitue l'un des principaux moyens permettant aux pharmaciens d'assurer la prise en charge personnalisée et optimale du patient.

Cet entretien est proposé par le pharmacien aux patients rentrant dans le champ des programmes d'actions définis par le comité mentionné à l'article 50.

L'entretien doit notamment permettre :

• de renforcer les rôles de conseil, d'éducation et de prévention du pharmacien auprès des patients ;

- de valoriser l'expertise du pharmacien sur le médicament ;
- d'évaluer la connaissance par le patient de son traitement ;
- de rechercher l'adhésion thérapeutique du patient et l'aider à s'approprier son traitement :
- d'évaluer, à terme, l'appropriation par le patient de son traitement ;

La durée, la fréquence et le contenu spécifique de l'entretien pharmaceutique sont définis, en fonction des programmes d'actions que les parties signataires entendent mener, par le comité mentionné à l'article 50. [Référence internet n°5]

III.2 Formation et actualisation des connaissances

Le Développement professionnel continu (DPC), introduit par l'artide 59 de la loi HPST du 21 juillet 2009 portant r forme de l'h pital et relative aux patients, la sant et aux territoires, renforce l'obligation d'une formation continue pour les pharmaciens, celle-ci étant une garantie indispensable de l'optimisation de la qualité de la pratique pharmaceutique. Elle permet l'actualisation et l'amélioration des connaissances acquises ainsi que l'apprentissage des nouvelles pratiques professionnelles contribuant à la réalisation des impératifs de santé publique.

Afin d'assurer une prise en charge optimale du patient, le pharmacien s'engage sur cette base à acquérir la formation nécessaire à la conduite de l'entretien pharmaceutique et à la maîtrise des principes généraux lui permettant de contribuer de façon optimale à la maîtrise médicalisée des dépenses.

Le pharmacien s'engage, par ailleurs, à s'appuyer dans sa pratique quotidienne sur les recommandations de bonnes pratiques émises par les autorités sanitaires et à intégrer dans le processus de sa démarche professionnelle les priorités de santé publique.

Les nouveaux modes de rémunération sont destinés à valoriser la pratique individuelle du pharmacien et à contribuer à la maîtrise des dépenses de santé. [RIZOS-VIGNAL, 2013 ; Référence internet n°5]

Le conseil de l'ordre est charg□ du contr□e de l'obligation individuelle du DPC. Les pharmaciens, pour satisfaire à leur obligation, doivent participer chaque année à un programme de DPC annuel ou pluriannuel proposé par un organisme de DPC, enregistré aupr□s de l'organisme gestionnaire du DPC. Les programmes propos□s doivent r□pondre □ une orientation nationale ou régionale et reposer sur une méthode et des modalités validées par la Haute Autorité de Santé. [Référence internet n°21 et 22](Cf. Annexes 7 et 8)

2^{ème} PARTIE: RAPPELS SUR LE DIABETE

I. Définitions

Le diab te est un trouble de l'assimilation, de l'utilisation et du stockage des sucres apportés par l'alimentation qui se traduit par un taux de glucose sanguin élevé : on parle alors d'hyperglyc mie.

Les aliments sont composés de lipides, protides et glucides. Ce sont eux qui fournissent l'essentiel de l'_nergie dont a besoin le corps pour fonctionner. Ils passent dans l'intestin, puis rejoignent la circulation sanguine.

Quand on mange, le taux de sucre dans le sang augmente, les glucides sont alors transform sessentiellement en glucose. Le pancr as detecte l'augmentation de la glyc mie. Les cellules bêta du pancréas, regroupées en amas appelés îlots de Langerhans, secrètent de l'insuline. L'insuline permet au glucose de pentrer dans les cellules de l'organisme : muscles, tissus adipeux, et le foie où il va pouvoir être transformé et stocké. Ainsi la glycémie peut augmenter légèrement, puis revenir à un taux normal et le glucose être converti en réserves et en énergie. Ce système est en dysfonctionnement chez les diabétiques.

On distingue principalement deux types de diabète : le diabète de type 1 qui touche 10 % des diabétiques. Le diabète de type 2 qui en touche 85 %. Les autres types de diabète concernent les 5 % restants. [Référence internet n°10]

I.1 Le diabète de type I

Le diabète de type 1, anciennement appelé diabète insulino-dépendant (DID) est habituellement découvert chez les sujets jeunes : enfants, adolescents ou adultes jeunes.

Les symptômes sont : soif intense, urines abondantes, amaigrissement rapide. Ce diabète résulte de la disparition des cellules bêta du pancréas.

L'organisme ne reconna de plus ces cellules b de les détruit (les cellules bêta sont détruites par des anticorps et des cellules de l'immunit de les lymphocytes, fabriques par l'organisme) : on dit que le diabète de type 1 est une maladie auto-immune. Le glucose ne pouvant entrer dans les cellules retourne dans le sang. Le taux de glucose dans le sang s' de lors.

On ignore pourquoi cette destruction des îlots de Langherans se produit, pourquoi chez certains et pas chez les autres. Sil existe une prédisposition génétique (familiale), les autres causes sont encore mal connues. L'environnement aurait également un rôle. [GRIMALDI, 2009]

I.2 Le diabète de type II

Le diabète de type 2 apparaît généralement chez le sujet de plus de 40 ans ; cependant les premiers cas d'adolescents et d'adultes jeunes touch sapparaissent en France.

Le surpoids, l'ob sit et le manque d'activit physique sont la cause r vatrice du diab te de type 2 chez des sujets génétiquement prédisposés. Sournois et indolore, le développement du diabète de type 2 peut passer longtemps inaper u : on estime qu'il s' coule en moyenne 5 \quad 10 ans entre l'apparition des premi res hyperglyc mies et le diagnostic.

Dans le diabète de type 2, autrefois appelé non insulino-dépendant (DNID), le processus est différent du diabète de type 1. Deux anomalies sont responsables de l'hyperglyc_mie :

- Soit le pancr ☐as fabrique toujours de l'insuline mais pas assez, par rapport ☐ la glyc ☐mie : c'est l'insulinop ☐nie.
- Soit cette insuline agit mal, on parle alors d'insulinor sistance.

L'insuline ne peut alors plus réguler la glycémie et cette résistance épuise progressivement le pancréas qui finit par ne plus assurer une production suffisante d'insuline. Ces deux mécanismes font que le glucose ne pénètre pas dans les cellules du corps et reste dans la circulation sanguine. Le taux de glucose dans le sang n'est pas regule par l'insuline.

Il n'existe pas une cause précise mais un ensemble de facteurs favorisants :

-une origine génétique : le facteur familial est tout à fait prépondérant. Des antécédents de diabète du même type sont souvent présents dans la famille.

-des facteurs environnementaux : alimentation déséquilibrée et/ou un manque d'activit ☐ physique, responsables du surpoids. [GRIMALDI, 2009 ; LULLMANN, MOHR et HEIN, 2010]

II. Traitements

Pour combattre l'hyperglycémie chronique dans le diabète de type 2, quatre voies sont possibles :

stimulation de la s⊡αr⊡tion d'insuline
réduction de l'insulinor⊡sistance
r duction de l'absorption des sucres ou apport direct d'insuline

Les insulinosécréteurs agissent soit directement sur la cellule bêta-pancréatique : sulfamides hypoglyc⊡miants et glinide, soit en renfor ant l'action des incr tines : gliptines et analogues du glucagon-like peptide-1. (Cf. Annexes 9 et 10)

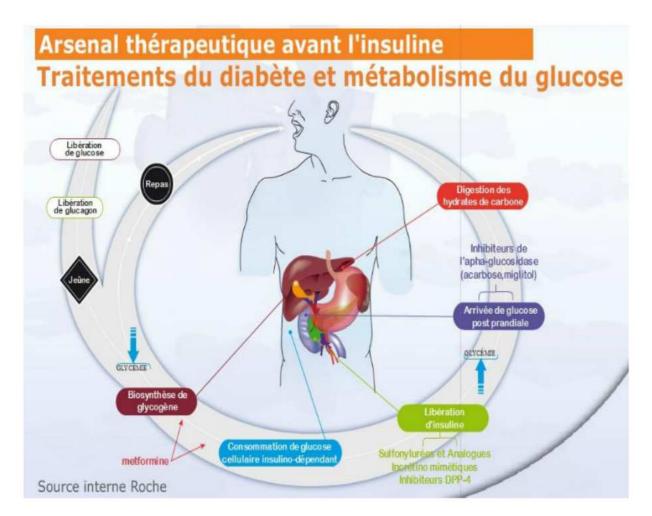


Figure 1. Arsenal thérapeutique avant l'insuline [Référence internet n°60]

II.1 Les Antidiabétiques oraux classiques

II.1.1 Biguanide (METFORMINE®)

Mécanismes d'action :

Augmentation de l'utilisation p□riph□rique de glucose et diminution de la néoglucogénèse.

Effets indésirables :

Troubles gastro-intestinaux les 15 premiers jours, diminution de l'app tit, goût métallique dans la bouche et acidose lactique (complication métabolique sévère rare mais potentiellement létale dans 1 cas sur 2, favorisée par une déshydratation, une insuffisance rénale, une alcoolisation aiguë).

Interactions médicamenteuses :

-Précaution d'emploi: Produits de contraste iodés et anesthésie générale (suspension de la metformine 48 h avant et reprise 48 h après).

-Association déconseillée: Alcool (risque majeur d'acidose lactique lors d'intoxication alcoolique aiguë, particulièrement à jeûn ou en cas de dénutrition).

Contre-indications:

Insuffisance rénale, maladie pouvant entraîner une hypoxie tissulaire : insuffisance cardiaque, hépatique et respiratoire, infarctus du myocarde, intoxication alcoolique, grossesse et allaitement.

II.1.2 Sulfamides hypoglycémiants (AMAREL®, DAONIL®, DIAMICRON®)

Mécanismes d'action :

Stimulation de la s⊡cr tion d'Insuline par les œllules du pancréas.

Effets indésirables:

Hypoglycémies dose-dépendantes pouvant être sévères et prolongées (favoris es par l'ege, l'insuffisance renale, la denutrition, ou par l'utilisation de formes estion longue ou à libération prolongée), atteintes cutanées (prurit).

Interactions médicamenteuses :

- -Associations déconseillées: phénylbutazone (augmentation de l'effet hypoglyc⊡miant), danazol (effet diab tog ne) et alcool (augmentation de l'effet hypoglycémiant et effet antabuse.
- -Associations contre-indiquées: miconazole (risque de coma hypoglycémique).

Précaution d'emploi: b tabloquants (masquage de certains signes de l'hypoglyc mie).

<u>Contre-indications</u>: Insuffisance rénale et hépatique, sujets > 65 ans pour les formes LP, grossesse et allaitement.

II.1.3 Glinides (NOVONORM®)

Mécanisme d'action:

Même mécanisme que les sulfamides mais action plus rapide, permettant ainsi de controler l'hyperglyc_mie post-prandiale.

Effets indésirables:

Hypoglycémies, douleurs abdominales, diarrhées.

Interactions médicamenteuses :

- -Association contre-indiquée: gemfibrozil (augmentation de l'effet hypoglyc_miant).
- Ne pas associer avec un sulfamide hypoglycémiant.

Contre-indications: Insuffisance hépatique sévère, grossesse et allaitement.

II.1.4 Inhibiteurs des alpha-glucosidases (GLUCOR®, DIASTABOL®)

Mécanisme d'action:

Ces molécules sont des inhibiteurs compétitifs et réversibles des □-glucosidases intestinales qui clivent les polysaccharides en monosaccharides absorbables. Cela permet de réduire l'hyperglyc□mie postprandiale.

Effets indésirables :

Troubles intestinaux dose-dépendants chez 1 patient sur 3 (flatulences, diarrhées), hypoglyc mies lors d'association d'autres antidiab tiques (insuline ou sulfamides hypoglycémiants).

Contre-indications:

Insuffisance rénale sévère, maladie chronique du tube digestif, grossesse et allaitement. [LULLMANN, MOHR et HEIN, 2010; RABUT, 2010; VISSEAUX, 2009]

II.1.5 Incrétines

Les incritines sont des hormones digestives sicrities lors de la prise d'aliments, favorisant la libiration d'insuline de maniire glucose dipendante et inhibant la libération du glucagon. Deux incrétines ont été identifiées : le GLP-1 (glucagon-like peptide-1) et le GIP (Glucose-dependent insulinotropic polypeptide)

Une fois dans la circulation sanguine, elles sont très rapidement métabolisées par une enzyme : la DPP-4 (dipeptidylpeptidase-4).

Chez le diab tique, l'activit du GIP est réduite et la sécrétion du GLP-1 est diminuée.

Des modicaments favorisant l'action du GLP-1 ont sur le papier le double avantage d'augmenter la sortion d'insuline et donc de faire baisser la glycomie, et d'agir (uniquement pour les analogues) sur la satiété par un effet central et périphérique en ralentissant la vidange gastrique. Deux types de médicaments favorisant l'effet incrotine sont actuellement commercialisés:

-Les analogues du GLP-1 (exenatide/BYETTA®, liraglutide/VICTOZA®), molécules proches du GLP-1 physiologique mais résistantes à la DPP-4.

-Les inhibiteurs de la DPP-4 (sitagliptine/JANUVIA® et XELAVIA® , vildagliptine/GALVUS®, saxagliptine/ONGLYZA□) capables d'augmenter la demi vie du GLP-1 physiologique ou gliptines. [GRIMALDI, 2009 ; CHAMBA et REFFET, 2011]

Effets indésirables:

Troubles digestifs en début de traitement, hypersensibilité (Stevens-Johnson) dans les 3 premiers mois, céphalées, hypoglyc mies en cas d'association à un sulfamide hypoglycémiant, Infections des voies respiratoires hautes, troubles de la conduction cardiaque et hépatique (vildagliptine), oedèmes périphériques (saxagliptine).

Interaction médicamenteuses:

Augmentation des risques d'hypoglyc mie en cas d'association □ un sulfamide hypoglycémiant (diminuer la posologie du sulfamide).

Contre-indications:

Insuffisance hépatique et cardiaque (vildagliptine), grossesse et allaitement.

Effets indésirables:

Troubles digestifs (nausées dose-dépendantes, vomissements, diarrhées, reflux gastrosophagien), diminution de l'app tit, perte de poids, céphalées, sensations vertigineuses, hypoglyc mies en cas d'association à un sulfamide hypoglycémiant, éruptions cutanées, prurit et hypersensibilité, pancréatites, troubles thyroïdiens (liraglutide).

II.2 Insulines

L'insulinothérapie est le traitement du diabète par injection d'insuline réservé aux diabétiques insulino-dépendants (DID type 1 dés la découverte de la maladie ou type 2 évolué). Il existe différentes sortes d'insuline en fonction de leur durée d'action presentes sous forme de flacons, cartouches, stylos injectables ou seringues.

Définition de l'insuline :

L'insuline est une hormone hypoglyc miante, fabriquée par les îlots de Langerhans du pancr as. Chez une personne non diab tique, l'insuline est s cr te en petite quantité 24h/24 (sécrétion basale). La sécrétion basale est la quantit d'insuline couvrant les besoins de base en insuline.

Les différentes familles d'insuline :

On distingue diff rentes insulines, en fonction de leur dur e et rapidit d'action.

L'apport d'insuline se fait soit sous forme d'injection (avec une seringue ou un stylo), soit avec une pompe à insuline, appareil portable (ou plus rarement « implantable »), destiné à administrer l'insuline en continu.

La multiplicité des insulines et des marques permet d'adapter au mieux le traitement en fonction de chaque patient : Itat dinique, Ige, poids, taille, mode vie...

Sur le march□ fran ais, il existe une trentaine d'insulines commercialis es par trois laboratoires pharmaceutiques : Lilly, Novo Nordisk et Sanofi Aventis. On peut séparer les insulines en 4 catégories :

Les insulines ultra-rapides

Agissent entre 2 et 5h et sont injectées juste avant les repas. Elles permettent de faire entrer dans les cellules les sucres apportés par l'alimentation. Ce sont des insulines humaines lgrement modifiges afin de raccourcir la dur d'action et ainsi se rapprocher de l'action normale de l'insuline pendant un repas chez une personne non diab tique.

Les insulines rapides

Agissent entre 5 et 7h et sont injectées une quinzaine de minutes avant un repas. Elles permettent également de faire entrer les sucres dans les cellules. Ce sont des insulines humaines non modifiées.

Les analogues intermédiaires

Agissent entre 10 et 12h. Elles peuvent avoir des actions différentes : soit elle ont une action constante, soit elles ont une action plus importante pendant les 6 premières heures.

Ces insulines permettent de couvrir les besoins du métabolisme ainsi que certains repas.

Les insulines retard

Agissent entre 20 et 24h. Ces insulines permettent de couvrir les besoins du métabolisme durant toute la journ e. Ce sont des insulines qui ont tome modifices afin d'allonger leur dur d'action et/ou une liboration prolong pour s'approcher au maximum d'une sécrétion basale la plus constante possible.

Les m ☐ langes d'insulines

Ils permettent de diminuer le nombre d'injections.

Les mélanges d'insuline rapide (ou ordinaire) et d'insuline lente (NPH) s'appellent insuline Mixtard (Novo Nordisk) ou Insuline Profil (Lilly) ou Insuman Comb (Sanofi Aventis)

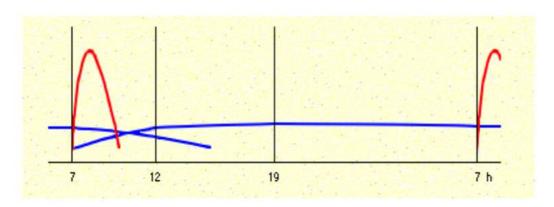
Les mélanges d'insuline analogue rapide et d'insuline lente (NPH) s'appellent insuline Novomix (Novo Nordisk : Novorapid + NPH) ou Insuline Humalog Mix (Lilly : Humalog + NPH)

Pour savoir quelle proportion de rapide (qu'elle soit ordinaire ou analogue) contient le mélange, il faut lire le chiffre qui suit le nom de l'insuline. Ainsi par exemle, une insuline Mixtard 30 contient 30% d'insuline rapide. [GRIMALDI, 2009 ; VISSEAUX, 2009 ; LULLMANN, MOHR et HEIN, 2010 ; Référence internet n°11](Cf. Annexes 11 et 12)

Quelques shémas d'insulinothérapie :

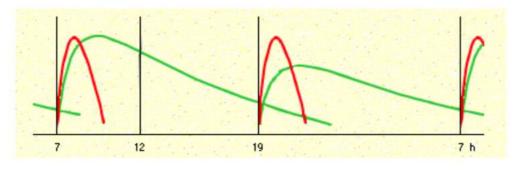
On appelle "schéma insulinique" la manière de combiner les différentes insulines pendant les 24h d'une journée. Ils sont très nombreux, et dépendent des habitudes de chaque diabétologue. Le schéma idéal est celui qui mime le mieux le fonctionnement naturel du pancréas. On s'en approche au plus près avec le schéma associant 2 insulines lentes à 3 insulines rapides.

Une seule injection le matin d'insuline à durée prolongée, ou d'un mélange d'insuline rapide et d'insuline à durée prolongée:



Il y a relativement trop d'insuline la nuit et pas assez le jour, avec un contrôle insuffisant de la glycémie pendant la journée et un risque d'hypoglycémie la nuit.

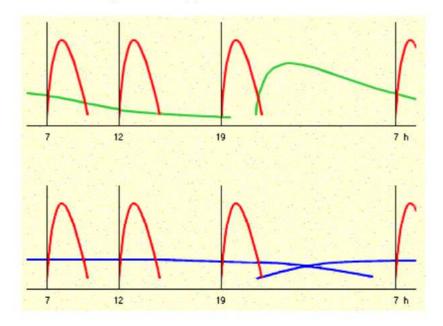
☐ Une injection le matin et le soir d'une insuline à durée intermédiaire, ou d'un mélange d'insuline rapide et d'insuline à durée intermédiaire:



Ce protocole est meilleur car la quantité d'insuline pendant la journée peut être nettement plus importante que celle nécessaire pour la nuit. Il y a donc un meilleur contrôle de la glycémie pendant la journée, et moins de risque d'hypoglycémie la nuit. D'autre part, en

utilisant deux mélanges, on peut fixer de façon indépendante les doses nécessaires pour la matinée, l'après-midi, la soirée et la nuit.

□ Une injection d'une insuline à durée intermédiaire ou à durée prolongée le soir pour assurer le besoin de base dans l'intervalle des repas, et une injection d'insuline rapide le matin, à midi et le soir pour s'occuper des repas, de façon à reproduire au mieux ce qui se passe chez les personnes non diabétiques. Ces schémas insuliniques sont également appelés «basal-bolus» :



Les avantages des deux injections se retrouvent, avec en plus :

La possibilité d'horaires de repas plus souples, la possibilité de varier la quantité d'aliments en modifiant la quantité d'insuline avant chaque repas et la possibilité de modifier l'activité physique et l'alimentation d'une journée sans que cela ne se répercute sur les glycémies du lendemain.

Ce type de traitement est très intéressant pour les patients aux horaires de travail irréguliers, ou avec un travail posté, ou ayant une activité physique professionnelle ou sportive très variable selon les jours, ou encore chez les femmes enceintes diabétiques. [GRIMALDI, 2009; Référence internet n°12 et 13]

III. Auto-surveillance glycémique

III.1 Rappels

Définitions:

L'auto surveillance glyc⊡mique (ASG) désigne la mesure du taux de glucose dans le sang capillaire. L'ASG aide le patient □ adapter son alimentation, son activit□ physique et ses injections d'insuline.

Les modalit s d'utilisation de l'ASG (fr quence des mesures, horaires, sites) sont fix es par le médecin prescripteur en fonction des objectifs glycémiques visés.

Principe:

L'ASG est bas e sur le prevement d'une goutte de sang capillaire grâce à un autopiqueur arme d'une lancette. Cette goutte est analysée par le lecteur de glycémie grâce à une bandelette réactive ou à une électrode. Les mesures sont rassemblées dans un carnet de surveillance, disponible auprès des laboratoires ou via un logiciel adapté. Tout événement susceptible de modifier la glycémie (activité physique, oublis de prise, repas exceptionnel) est également noté dans ce carnet. Son utilisation a un double objectif : une plus grande implication dans la maladie pour le patient et une meilleure gestion du traitement pour le médecin. (Cf. Annexes 13, 14 et 15)



Figure 2. Kit de glycémie avec lecteur Accu-Chek®Performa [Référence internet n°61]

Indications:

La HAS recommande une ASG systématique : [Référence internet n°14]

- au moins 4 fois par jour dans le diabète de type I, dans le diabète gestationnel ainsi que dans le diab te de type 2 trait par une insulinoth rapie similaire celle d'un diabète de type 1;
- 2 à 4 fois par jour chez le diabétique de type 2 sous insulinothérapie « allégée » par rapport au diabétique de type 1 et quand une insulinothérapie est prévue;

□ 2 fois par semaine □ 2 fois par jour pour les diab tiques de type II dont l'objectif glyc mique n'est pas atteint et pour œux trait s par insulinosécréteurs.

L'ASG peut galement s'inscrire dans une d marche ducative du patient.

Indications	Rythmes de l'ASG	Objectifs (llycémiques	Prise en charge des bandelettes	
Diabète type 1	Au moins 4/j	Avant repas : 70-120 mg/dL	Post Prandial*: < 160 mg/dL	Selon prescription	
Diabète gestationnel	Au moins 4/j	A jeun : < 95 mg/dL	Post Prandial*: < 120 mg/dL	Selon prescription	
Diabète type 2					
Insulinothérapie en cours	Au moins 4/j si plus d'une injection/j 2 à 4/j si une seule injection/j			Selon	
Insulinothérapie prévue à court ou moyen terme	2 à 4/j	Avant repas :	Post Prandial*:	prescription	
Traitements par insulinosécréteurs	2/sem. à 2/j (ASG à réaliser au moins 2 jours par semaine à des moments différents de la journée)	70-120 mg/dL	< 180 mg/dL	Prise en Charge limitée à 200 bandelettes/an	
Traitements n'atteignant pas l'objectif glycémique	2/sem. à 2/j			pour les non insulino requérants	

^{*} En post-prandial : 2 heures après le début du repas.

Figure 3. Fr quences de l'autosurveillance glyc mique [Référence internet n°62]

III.2 Conditions matérielles nécessaires

III.2.1 Lecteurs de glycémie

Mode de fonctionnement :

Les appareils à bandelette réactive utilisent un procédé identique à la cellule photo □lectrique d'un appareil photo. Les appareils □ □lectrode convertissent l'intensit □ d' □lectrons produits en valeur glyc ☐mique.

- Initialiser l'appareil en r glant l'heure, la date et l'unit ☐ de mesure pour les appareils proposant les deux unités (mg/dl ou mmol/l).
- Le calibrage, quand il est n cessaire, est fait l'ouverture de chaque nouvelle boîte de bandelettes ou d'extrodes et consiste uniquement vorifier que le code figurant sur la boîte de bandelettes correspond au code affiché sur le lecteur. Les modèles les plus récents permettent de s'affranchir de cette tape.
- L'utilisation d'une solution de contr le sert virifier le bon fonctionnement du couple lecteur/bandelette. La solution étalon, non remboursée, est vendue la plupart du temps séparément. La vérification doit être réalisée au moins à chaque doute sur un résultat. [SAUVAGE, 2011]

Critères de choix :

ses exigences. Certains critères sont plus ou moins recherchés : [SAUVAGE, 2011] ☐ la quantité de sang nécessaire à la mesure ☐ l'utilisation possible de sites alternatifs la possibilité de dosage des corps cétoniques □ la taille de l' cran et la lisibilit □ des caract □ res, la d □ ficience visuelle □ tant l'une des complications du diabète □ l'existence d'un mode audio □ la durée de la mesure (argument important pour les populations jeunes notamment) □ l'absence totale de calibrage ☐ l'utilisation du lecteur à des altitudes ou températures extrêmes ☐ le nombre de valeurs mises en mémoire et la possibilité de calculer leurs moyennes la possibilité de transférer les résultats sur ordinateur ☐ la pr sence d'alertes si les bandelettes sont p rim es **Erreur de résultats:**

Le lecteur doit avant tout être adapté au patient en fonction de son mode de vie, son âge et

En dehors des interférences médicamenteuses (concentrations élevées de paracétamol, d'acide ascorbique, de salicyles, de xylose), les principales sources d'erreur sont d'origine technique : volume de sang insuffisant, non-respect de la chronologie de la procédure, fenêtre de lecture salie, mauvaise calibration, charge des piles insuffisante et date de péremption des bandelettes dépassée.

Limites des appareils : L'Afssaps estime qu'une variation de 20 % peut exister entre 2 mesures réalis es l'une la suite de l'autre sur un me appareil. [SAUVAGE, 2011]

Procédure de test à l'aide de la solution de contrôle :

La solution de contrôle doit être utilisée au moins une fois par semaine, chaque fois que le lecteur ou les bandelettes réactives vous semblent ne pas fonctionner correctement et chaque fois que vous ouvrez un nouveau flacon de bandelettes réactives. Si le résultat du test effectu avec la solution de contr le se situe dans l' chelle de valeurs imprimée sur le flacon des bandelettes réactives, cela signifie que le lecteur et les bandelettes fonctionnent bien et que vous avez correctement effectué le test. [GRIMALDI, 2009]

Erreur de manipulation :

Des incidents sont parfois associs un changement involontaire de l'unit de mesure utilisée, certains appareils étant réglables pour une lecture de la glycémie en mmol/l ou en mg/dl, d'autres tant bloques sur une seule unit le plus souvent en mg/dl. Sil apparat un doute sur la fiabilité des résultats affichés par le lecteur, il faut dans un premier temps liminer ces causes d'erreur. L'tape essentielle consiste ensuite vrifier le fonctionnement du lecteur grece la solution d'talonnage. [SAUVAGE, 2011]

Réparation ou changement d'appareil :

Il est aussi possible d'aller dans un laboratoire d'analyses biologiques pour pratiquer simultan ment une mesure par l'appareil vrifier et une mesure effectuée par le laboratoire. Il faut toutefois tenir compte du fait qu'en situation normale (hors an mie et déshydratation) la glycémie capillaire est infrieure d'environ 15 % par rapport la glycemie plasmatique. Si le problème persiste, il faut envisager une réparation ou un changement de l'appareil, les lecteurs inscrits sur la LPPR tant generation garantis 4 ans.



Figure 4. Lecteur de glycémie Accu-chek performa [Référence internet n°63]

III.2.2 Autopiqueurs

Le prolovement de la goutte de sang est une otape importante de l'autosurveillance glycémique : le respect de la procédure, la quantité de sang prélevée et les sites d'injection ont une influence sur la fiabilité du résultat affiché par le lecteur de glycémie.

Il existe sur le march □ deux types d'auto piqueurs :

Les autopiqueurs rechargeables

Principe et réglages

Sous forme de mince boîtier ou de stylo, les autopiqueurs rechargeables sont munis d'un ressort qui déclenche la pénétration de la lancette. Leur embase permet de régler la profondeur de pénétration de la lancette (généralement entre 0,5 mm et 2,5 mm) selon l'paisseur de la peau et le site de provement. La lancette est ousage unique et s'ojecte au moyen d'un bouton-poussoir. Une peau épaisse nécessite une plus grande profondeur, mais au prix d'une sensation plus douloureuse. Commencer par la profondeur la plus faible pour trouver le meilleur compromis.

Il est possible pour certains appareils de modifier la force de propulsion de la lancette, facilitant la formation de la goutte de sang. Certains autopiqueurs (exemple :Glucoject dual AST, Autolet Impression.) possident aussi une zone de picots de massage à leur extrémité qui masque la sensation douloureuse. Un confort supplémentaire est parfois apporté grâce à un système anti rebond (Microlet 2® de Bayer, BD Microfine®+ de Becton Dickinson...) ou une dimination des vibrations parasites (exemple :GD500 VibeLess® de Dinno sant...).

Sites alternatifs

Une embase supplémentaire est souvent proposée afin de permettre de prélever le sang sur des sites alternatifs : base du pouce, bras, avant-bras, cuisse, mollet (OneTouch Ultra® de Lifescan, Vox d'Oscare, Freestyle Papillon d'Abbott, Accu-Chek Multiclix® de Roche). Ces sites sont moins vascularis que l'extr mit du doigt, mais ils sont aussi moins douloureux : l'avant-bras est dix fois moins sensible que le bout des doigts. Cependant, leur utilisation se fait sur avis du diabétologue et pour des patients dont la glycémie est stable. En effet, dans les situations où elle varie rapidement, il peut exister des différences avec la mesure faite sur le doigt. [SAUVAGE, 2011]



Spécifications du barillet :

- 6 lancettes par barillets
- Indication sur le nombre de lancettes restantes
- Distinction entre un barillet neuf et un barillet usagé (bague rouge)



- Impossibilité de réutiliser le barillet usagé
- · Changement de barillet simple et faisable à tout moment
- Elimination du barillet: suivre les consignes en vigueur. Les barillets sont considérés en France comme des DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux), aussi nous vous conseillons de jeter ces barillets usagés dans des collecteurs dédiés à la récupération des déchets piquant / coupant. Vous pouvez vous rapprocher de votre municipalité pour savoir si une collecte de ces déchets est organisée.

Figure 5. Autopiqueur rechargeable Accu-Chek®Multidix [Référence internet n°64]

Les autopiqueurs à usage unique :

Ces autopiqueurs jetables comportent une lancette incorporée, généralement auto rétractable après utilisation. Certains ont une bague pour régler la profondeur de pénétration de la lancette (Solofix Safety Fine® de B. Braun, Safe-T-Pro® + de Roche). D'autres sont r rences pour une seule profondeur (Unistick 2 pour 2,4 mm, Unistick 3 pour 1,8 mm de Owen Mumford). Parce qu'ils vitent tout risque de contamination crois e, ils sont souvent utilis s par les professionnels en milieu hospitalier lors d'usage partag de lecteur de glycémie et lors des actions de dépistage en pharmacie. [SAUVAGE, 2011]



Figure 6. Autopiqueur à usage unique [Référence internet n°65]

III.2.3 Les lancettes

A usage unique, les lancettes ont un diamètre variant de 0,2 mm (One Touch Comfort®) à 1,5 mm (autopiqueur jetable Solofix Safety Fine®).

Leur pointe se présente généralement en triple biseau. Certaines sont siliconées afin de diminuer la sensibilité à la piqûre (Microlet 2®) et certaines sont recapuchonnables après usage (BD Microfine®+), mais le fait de recapuchonner expose à un risque accru de piqûre.

Il est possible d'utiliser certaines lancettes avec des stylos de marque diff□rente, mais il faut alors bien s'assurer de la compatibilit □stylo/lancette.

Les lancettes Accu-Chek Multiclix® se présentent sous forme de barillet distributeur de six lancettes, limitant ainsi les manipulations. [SAUVAGE, 2011]



Figure 7. Lancettes Accu-chek softdix [Référenceinternet n°66]

III.2.4 Prise en charge financière

Bandelettes d'autosurveillance :

Le mat riel n cessaire pour l'autosurveillance glyc mique (ASG) est rembours par l'Assurance maladie sur prescription médicale établie conformément aux recommandations de la HAS (Haute Autorit □ de Sant □) et aux conditions de remboursement de l'Assurance maladie, relatives □ la n cessit □ de l'autosurveillance glyc mique et □ sa fr quence. Pour les patients diab tiques de type 1 trait s par insuline, l'autosurveillance glyc mique est systématique, pluriquotidienne, la prise en charge totale est assurée. Pour les patients diabétiques de type 2 traités par insulinosécréteurs (sulfamides hypoglycémiants ou glinides, seuls ou associ s □d'autres m dicaments antidiab tiques), ou pour lesquels il est recherch □ une am lioration de l' quilibre glyc mique, l'autosurveillance glyc mique quotidienne n'est pas systématique, la prise en charge est alors assurée dans le cadre de la réglementation : 200 bandelettes par an. La prise en charge limitée à 200 bandelettes par an ne concerne pas les patients diabétiques de type 2 pour lesquels une insulinothérapie est en cours ou prévue à court ou moyen terme. Le médecin et le patient diab tique doivent donc tout d'abord d_terminer la n_cessit de l'autosurveillance glyc_mique et ensuite son rythme, le pharmacien fournissant enfin le conditionnement de bandelettes adéquat. [Référence internet n°15]

Lecteurs de glycémie :

Chez l'adulte, un lecteur de glyc mie est remboursable tous les 4 ans. Chez l'enfant de moins de 18 ans, la prise en charge est assurée pour deux attributions tous les quatre ans. Les lecteurs de glycémie pris en charge sont garantis au minimum 4 ans. La mise en jeu de la garantie permet le remplacement de l'appareil par son fabricant/distributeur, rendant inutile une nouvelle prescription par le médecin. Les patients doivent conserver tous les documents relatifs à cette garantie pour en bénéficier. Toutefois, l'Assurance maladie peut prendre en charge le renouvellement avant l'expiration de cette dur e apr savis du médecin-conseil (article R. 165-24 du Code de la Sécurité Sociale). [Référence internet n°15]

III.2.5 La gestion des déchets

Parmi les DASRI (d chets d'activité de soins à risques infectieux) figure tout déchet piquant, coupant ou tranchant. Dans le cas de l'auto surveillance glyc mique, les DASRI regroupent les lancettes, les auto piqueurs jetables mais aussi les bandelettes pour glycémie dans le sang, comme dans les urines.

<u>Réglementation</u>: Selon le Code de la santé publique, ces DASRI doivent être récupérés dans des collecteurs spicifiques (boites jaunes, itanches, non polluantes il'inciniration et de contenances variées) agréés NF et portant le pictogramme « Déchet médical ». Tout patient produisant ce type de déchets est contraint par la législation de les stocker dans ces collecteurs.

Le décret qui est entré en vigueur en novembre 2011 précise que le pharmacien est tenu de remettre gratuitement aux patients concern s des collecteurs de d chets d'un volume correspondant à celui des produits délivrés. De même, les fabricants de produits piquants, coupants ou tranchants doivent fournir gratuitement les pharmacies en collecteurs. [Référence internet n°16](Cf. Annexe 17)

3^{ème} PARTIE : MISE EN PLACE DE LA LOI HPST A L'OFFICINE POUR LE SUIVI DIABETIQUE

I. Espace de confidentialité

L'article 8 de la nouvelle convention parle de la confidentialit \(\text{de l'entretien}, disant que \(\text{Le} \) pharmacien prévoit dans son officine un espace de confidentialité où il peut recevoir isolément les patients. Cet espace est réputé adapté dès lors qu'il permet un dialogue entre le pharmacien et le patient en toute confidentialité ».

Ce passage de la Convention pharmaceutique, inclus dans le chapitre « Garantir la qualité de l'exercice pharmaceutique \square , constitue l'une des \square tapes qui permettra de s'adapter \square l' \square volution de la profession. Car les pharmaciens le savent : l'officine ne doit plus \square tre seulement pensée comme espace de vente mais d'ores et d \square \square tre recentr \square e sur leur c \square ur de m \square tier, le conseil. Comment s'y prendre ? Si des travaux sont pr \square vus ou en cours, l'id \square al est, bien s \square r, d'int \square grer ce type d'espace au futur agencement. Snon, il va falloir essayer de lui trouver une place. «Quatre mètres carrés au minimum, pour une table, une chaise pour le pharmacien et une autre, voire deux, pour les patients », si possible sans accoudoirs en cas de surpoids.

L'espace de confidentialit peut aussi tre quip d'un poste informatique pour le suivi du patient ou la délivrance de médicaments, évitant au pharmacien de laisser le patient seul, ainsi que differents appareils de mesure. Si l'endroit n'est pas proprement parler un local ou une cabine, un paravent pourra par exemple delimiter l'espace. Quoi qu'il en soit, l'agencement doit tre agreable et le mobilier ne pas paraître trop medical, en veillant au choix des couleurs, de la lumière, d'une plante... Cet espace ne doit pas tre trop éloigné de la zone de dispensation car plus on s'eloigne des comptoirs, moins l'equipe s'y rend. L'espace de confidentialit doit tre dos ou semi-clos mais ne doit pas pour autant nessiter de traverser la pharmacie. Il peut aussi tre signal des l'entre de l'officine ou bien sur l'une de ses parois, sans tomber dans l'ostentation et, donc, la stigmatisation. Ainsi la signaletique devra tre pense pour viter que la frequentation de l'espace de confidentialit ne permette la distinction d'un patient selon l'Ordre des pharmaciens. Faute de mieux, certains titulaires ne peuvent que recevoir leurs patients dans leur bureau

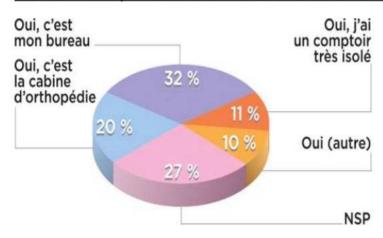
ou en back-office. Mais, prudence, le premier peut être encombré et « donnera au patient l'impression que cet espace ne lui est pas consacr□, et seules les personnes habilitées peuvent se rendre dans le second.

Tous s'accordent conseiller une zone de confidentialit ouverte sur l'espace de vente et idéalement adaptée aux personnes à mobilité réduite. Si, demain, une partie de la rémunération est fondée sur les nouvelles missions, la pharmacie déprécie l'importance de ces zones. Elles prennent de la place, elles ne rapportent rien immédiatement mais il faut s'en donner les moyens. Beaucoup l'ont compris : pas un agenceur ne ramchage aujourd'hui une officine sans prévoir un espace de confidentialité. Ces professionnels, avec l'aide d'un architecte et/ou d'un consultant, vous trouveront en tout cas une solution surmesure. [SAUREL, 2011 ; MERCIER, 2012]

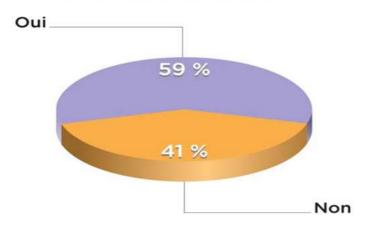
Intentions des Pharmaciens

Nous présentons ci-après les résultats d'un sondage directm⊡dica sur les intentions des pharmaciens, sondage réalisé par téléphone les 10 et 11 novembre 2011 sur un échantillon représentatif de 100 titulaires en fonction de leur répartition géographique et de leur chiffre d'affaires. [SAUREL, 2011]

Avez-vous un espace de confidentialité dans votre officine?



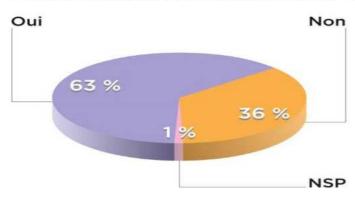
Snon, avez-vous l'intention d'en cr er un?



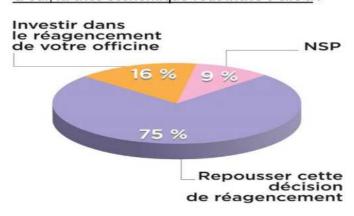
Pour vous, modifier l'agencement de l'officine doit permettre :



Le dimat économique a t-il une influence sur votre décision de réagencer votre officine ?



Si oui, la crise économique vous incite-t-elle à :



Conclusion:

Ce sondage nous montre que les pharmaciens, malgré leur envie de réagencer leurs officines de façon à créer un espace confidentiel, hésitent à cause de la crise économique actuelle.

II. Mise en place du dépistage à l'officine

On compte aujourd'hui pr s de 3 millions de personnes diab tiques trait es en France quand, en 2000, elles étaient 1,6 millions. Il est estim qu'entre 500000 et 700000 français ignorent qu'ils ont du diab te. Il est donc essentiel de savoir d pister cette pathologie avant que les premiers signes de complications apparaissent. Le pharmacien, acteur de santé de proximit peut jouer un remajeur aupr s des patients dans la detection et l'information sur le diabète.

Cette initiative sera gagnante pour tout le monde : les patients qui s'ignorent, incit □s □ se surveiller, et l'assurance maladie, qui réalisera des économies. Car les complications du diabète représentent la majorité de ses coûts, lesquels ont doublé en 10 ans pour atteindre, en 2009, 14 milliards d'euros, soit 10 % des d □ penses de sant □

II.1 Intérêt du dépistage

Le diabète est une pathologie caractérisée par une phase asymptomatique longue où l'hyperglyc mie volue pendant plusieurs ann es avant que ne surviennent les sympt mes et se développent les complications.

la maladie par ses aspects épidémiologiques, diniques et économiques, représente un important problème de santé publique ;
l'histoire naturelle de la maladie est bien connue et offre la possibilit□ d' tre d tect e au cours d'une phase asymptomatique ou latente, peu sp cifique ;
il existe des facteurs de risque de la maladie ou des facteurs associés à la maladie offrant la possibilité de sélectionner la population dans le cas où un dépistage de masse n'est pas recommand□;
il existe un (des) traitement(s) efficace(s) et un intérêt de santé publique intégrant des paramètres économiques, associé à la prise en charge précoce de la maladie ;
il existe un (des) test(s) pour le dépistage fiable(s), performant(s), simple(s) d'utilisation, bien accept \square (s) par la population et sans danger ;
il existe des modalités de mise en oeuvre d'un programme de d⊡pistage dont le rendement était favorable et les conséquences économiques acceptables. Le dépistage doit pouvoir aussi être renouvelé périodiquement. [GRIMALDI, 2009 ; Référence internet n°6]

II.2 Aspect économique

En France, selon les donn es de la Caisse nationale d'assurance-maladie, le nombre de malades traités augmente de 3,2 % par an. En 1998, 704 000 patients étaient traités. Ils étaient 1 100 000 en 2000.

En 2007, les remboursements vers par l'assurance maladie aux personnes diabétiques ont testim 12,5 milliards d'euros soit 8% environ des depenses totales remboursées : 4,7 milliards ont tempoursées d'hospitalisation, 3,4 aux medicaments (60 % pour les traitements antidiabétiques et à visée cardiovasculaire), 1,0 aux soins infirmiers et 1,0 aux honoraires médicaux.

Le coût moyen atteignait 5 300 euros par personne diabétique avec une forte concentration des dépenses : 10 % des diabétiques concentrant 50 % des remboursements. Par rapport à un patient souffrant de diabète de type 2 sans complication, un diabétique avec une complication avait des coûts médicaux plus élevés : 6,7 fois plus avec une insuffisance rénale terminale traitée, 1,7 fois plus avec une complication macrovasculaire et 1,1 fois plus avec une complication microvasculaire. Le coût moyen par personne diabétique a augmenté de 30 % entre 2001 et 2007 en euros constants. [Référence internet n°7, 8 et 67]

II.3 Retard de diagnostic

La présence de complications (microvasculaires et macrovasculaires) est encore trop fréquemment observée lors du diagnostic. En France, comme l'indiquent les r sultats des dernières études descriptives de patients diabétiques de type 2 (étude ECODIA (16), étude de l'URCAM Ile-de-France (38)), le diagnostic est encore trop souvent réalisé à la phase tardive des complications et l'ge moyen au moment du diagnostic apparatitrop avanc La circonstance de découverte du diabète reste encore la présence de symptômes (25 % des cas) ou la survenue de complications (5 % des cas). Dans l'tude ECODIA, l'ge moyen des patients est de 66 ans et comme le d la d'volution moyen de la maladie est d'environ 9 ans, on estime à 57 ans l'ge moyen des diab tiques au moment du diagnostic. Ces données concordent avec celles observes dans l'tude ENTRED dans laquelle l'ge moyen des diab tiques trait s (type 1 et type 2) est de 64 ans et l'ge moyen lors de la mise sous ALD est de 57 ans. [Référence internet n°8]

II.4 Recrutement et sélection de la population

De manière générale le diabète est diagnostiqué à l'occasion d'une prise de sang. Cependant au comptoir, certains signes peuvent être détectés et le pharmacien peut alors conseiller de consulter un médecin afin de faire un bilan précis.

C'est avant tout l'existence d'ant cdents familiaux qui doit alerter. Si un parent a découvert son diab te l'ge de cinquante ans et qu'il tait monnu depuis dix ans, la maladie tant apparu vers quarante ans, c'est d trente-cinq ans qu'une recherche systematique doit tre réalisée.

D'autres anomalies peuvent être caractéristiques comme une dyslipidémie, une hypertension artérielle ou un syndrome inflammatoire non expliqué. Un simple interrogatoire permet alors d'orienter le patient vers son modecin rofferent pour faire un bilan.			
Aussi le manque d'activit □ physique, le surpoids et l'ob ⊡sit □ sont des facteurs majeurs de prédisposition au diabète facilement détectables.			
Enfin toute femme ayant donn □ naissance □ un enfant d'un poids sup □ rieur □ 4,5kg doit faire l'objet d'une recherche p □ riodique d'un □ ventuel diab □ te. Lors d'une visite □ la pharmacie, lui rappeler l'importance de ce suivi. [LECAQUE, 2011]			
II.5 Le dépistage en pratique			
La simple mesure de la glycémie à jeûn □l'officine peut permettre d'orienter un patient vers un laboratoire afin qu'il effectue un dosage de la glycémie pour pouvoir poser le diagnostic : un diabète est avéré lorsque la glycémie à jeun est égale ou supérieure à 1.26 g/l, à deux reprises ou égale ou supérieure à 2 g/l □n'importe quel moment de la journ □e.			
Comment pratiquer le dépistage à l'officine			
 □ Pr□voir des gants pour pratiquer le pr□□vement ainsi qu'un collecteur □ d□chets(DASRI) 			
□ Ne jamais utiliser d'alcool, pr⊡f⊡rer un lavage des mains □l'eau chaude			
☐ Préférer un endroit à l'écart du comptoir pour réaliser le prélèvement et la mesure de la glycémie			
☐ Utilisation d'un lecteur avec d⊡p⊡t de la goutte de sang sur la bandelette ☐l'ext⊡rieur du lecteur			
☐ Utilisation d'un autopiqueur ☐usage UNIQUE			
Proposition d'action à déployer dans la pharmacie			
•Vitrine thématique : Mise en avant du matériel de surveillance glycémique utilisé par un patient diabétique.			
•Affichages : Pour informer que le pharmacien peut conseiller et accompagner le patient diabètique; affiches sur le comptoir, flyers dans les sacs; panneau informatif sur la pathologie avec quelques chiffres clés par exemple dans la vitrine pour sensibiliser les passants (une personne diabétique sur cinq non diagnostiquée, environ 2.9 millions de personnes diab tiques en France).			
•Mise en place d'un espace privil gi det l'utiliser pour organiser des journées voir des semaines th matiques. A l'occasion de la journ e mondiale, proposer la semaine du diab te			

avec la mise en place d'un d pistage, la mesure de la glyc mie et des fiches informatives sur la maladie et ses complications. [Référence internet n°9]

III. Education thérapeutique du patient diabétique à l'officine

III.1 Définition par la HAS

Selon l'OMS, l'Education the rapeutique du patient vise aider les patients acquerir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique.

-Elle fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient.

-Elle comprend des activités organisées, conçues pour rendre les patients conscients et

informés de leur maladie ainsi que des soins, des procédures hospitalières et un soutient psychosocial. Ceci a pour but de les aider (ainsi que leurs familles), à comprendre leur maladie et leur traitement, à collaborer ensemble et à assumer leurs responsabilités dans leur propre prise en charge afin de les aider à maintenir et améliorer leur qualité de vie.

Une information orale ou écrite, un conseil de prévention peuvent être délivrés par un professionnel de sant \square diverses occasions, mais ils n' \square quivalent pas \square une \square ducation thérapeutique du patient.

Finalités de l'ETP:

L'Education th rapeutique du patient participe \square l'am \square ioration de la sant \square du patient (biologique, clinique) et \square l'am \square ioration de sa qualit \square de vie et \square celle de ses proches. Les finalit \square s sp \square cifiques de l' \square ducation thérapeutique sont :

•l'acquisition et le maintien par le patient de compétences d'auto soins (*1). Parmi elles, l'acquisition de comp tences dites de s curit ∪ vise □ sauvegarder la vie du patient. Leur caract re prioritaire et leurs modalit s d'acquisition doivent être considérés avec souplesse, et tenir compte des besoins spécifiques de chaque patient ;

•la mobilisation ou l'acquisition de compétences d'adaptation (*2). ⊟les s'appuient sur le v cu et l'exp rience ant rieure du patient et font partie d'un ensemble plus large de compétences psychosociales.

Tout programme d' ducation th rapeutique personnalis doit prendre en compte ces deux dimensions tant dans l'analyse des besoins, de la motivation du patient et de sa r ceptivit □ la proposition d'une ETP, que dans la négociation des compétences à acquérir et à soutenir dans le temps, le choix des contenus, des m thodes p dagogiques et d' valuation des effets.

[Référence internet n°17,18,19 et 20]

(*1)Les compétences d'auto soins :

- Soulager les symptômes.
- Prendre en compte les r sultats d'une auto surveillance, d'une auto mesure.
- Adapter des doses de médicaments, initier un auto traitement.
- Réaliser des gestes techniques et des soins.
- Mettre en □ uvre des modifications □ son mode de vie (□quilibre di □t □tique, activité physique, etc.).
- Prévenir des complications évitables.
- Faire face aux problèmes occasionnés par la maladie.
- Impliquer son entourage dans la gestion de la maladie, des traitements et des répercussions qui en découlent.

(*2)Les compétences d'adaptation :

- Se connaître soi-même, avoir confiance en soi.
- Savoir gérer ses émotions et maîtriser son stress.
- Développer un raisonnement créatif et une réflexion critique.
- Développer des compétences en matière de communication et de relations interpersonnelles.
- o Prendre des décisions et résoudre un problème.
- Se fixer des buts à atteindre et faire des choix.
- Sobserver, s' □valuer et se renforcer.

Patients concernés :

Tous les malades chroniques, qu'ils soient adultes, enfants ou adolescents, quels que soient le type, le stade et l'ovolution de la maladie. L'entourage du patient peut ogalement of tre concerné si la personne malade en exprime le besoin. Cette prise en charge du patient et de son cercle proche revêt une approche globale de la maladie : biologique, clinique, et psychosociale.

III.2 Légitimité des pharmaciens d'officine

Le pharmacien: expert du medicament

Le pharmacien spécialiste des médicaments, est aujourd'hui le professionnel de sant □ le plus l □ gitime pour lutter contre l'inobservance des traitements. L'inobservance a des conséquences, non seulement sur la santé des patients mais aussi économique (elle est estimée à 100 milliards de dollars aux USA). La non observance thérapeutique reste élevée, certaines études signalant que plus de 50% des patients ne prennent pas leurs médicaments prescrits.

Le pharmacien: un rôle reconnu et à reconnaître en terme de santé publique

L'OMSpr conise galement dans un manuel de 2006 d' largir la pratique pharmaceutique et de la recentrer sur les patients ». Ce rapport précise que le conseil en matière de prévention des maladies et de modification du mode de vie favorisera la santé publique, tandis que la décision concertée sur la prise des médicaments :

optimisera les résultats sanitaires

réduira la prévalence de la iatrogénie médicamenteuse

diminuera le gaspillage de médicaments

am liorera l'adh sion au traitement m dical

La pharmacie est aujourd'hui dans certaines r gions le dernier rempart la d sertification des services de santé et plus précisément à la désertification médicale. [Référence internet n°23]

IV. Mise en place d'un protocole de suivi des diabétiques

Certains pharmaciens d'officine adh rents au reseau Paris Diabete, organisation s'adressant aux personnes diabétiques se faisant suivre à Paris, ont mis en place un protocole de suivi pharmaceutique afin d'assurer une bonne coordination de soins pluridisciplinaires. (Annexe n°18)

Nous pourrions ainsi imaginer un outil protocolaire utilisable par tous les pharmaciens, qui permettrait de se centrer sur le patient et son traitement, et qui aiderait à harmoniser et rationaliser les pratiques. Ce protocole comprendrait 1 bilan initial détaillé ci-dessous et 3 suivis trimestriels. Lors de ce bilan initial, quelques données importantes pourraient être recensées comme l'âge, la typologie du diab te, les habitudes tabagiques afin d'avoir une meilleure connaissance du patient. [MASSERON, 2008](Cf. Annexe 18)

IV.1 Evaluation de la capacité du patient à connaître ses traitements

Quand un patient vient \(\Boxed{\textstyle l'officine}\) avec une ordonnance, le pharmacien va pouvoir vérifier avec lui la compréhension du traitement prescrit par son médecin. Le patient doit être capable de distinguer son traitement antidiabétique de ses autres traitements en effectuant un tri des boîtes par la reconnaissance du nom de la spécialité ou de la dénomination commune internationale (DCI) pour les g\(\text{n} \) riques. Cette \(\text{ducation pourrait} \) \(\text{tre l'occasion} \) de bien expliquer la notion de générique. [Référence internet n°24]

Exemple ordonnance du patient :

Dr Réseau 16 bis rue Lauzin Paris 19

Monsieur DIAB

20 décembre 2008

Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longues dur ées reconnue (liste ou hors liste) (AFFECTION EXONERANTE)

DCI

Amarel 3 mg: 2 comprim és le matin en une prise.

glimépiride

Glucophage 1000 mg: 3 comprim és par jour metformine chlorhydrate

Glucor 50: 1 comprim é avant les repas.

acarbose

Coversyl 4 mg: 1 comprim é par jour

périndopril

Kardégic 75 mg: 1 sachet par jour

acétylsalicylate de lysine

Tahor 10 mg: 1 comprim é par jour

atorvastatine

Prescription SANS RAPPORT avec l 'affection de longue dur ée (MALADIES INTERCURRENTES)

Exemple ordonnance commentée du patient :

Dr Réseau

16 bis rue Lauzin Paris 19

Monsieur DIAB

20 décembre 2008

Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longues dur ées reconnue (liste ou hors liste) (AFFECTION EXONERANTE)

DCI

Amarel 3 mg: 2 comprim és le matin en une prise.

glimépiride

Glucophage 1000 mg: 3 comprim és par jour

metformine chlorhydrate

Glucor 50: 1 comprim é avant les repas.

acarbose

Coversyl 4 mg: 1 comprim é par jour

périndopril

Kardégic 75 mg: 1 sachet par jour

acétylsalicylate de lysine

Tahor 10 mg: 1 comprim é par jour

atorvastatine

Prescription SANS RAPPORT avec l 'affection de longue dur ée (MALADIES INTERCURRENTES)

IV.2 Evaluation de la capacité du patient à connaître ses objectifs thérapeutiques

Les objectifs th rapeutiques sont difinis selon les recommandations de l'HAS concernant l'HbA1c et la tension artérielle (chez le patient diabétique, l'objectif tensionnel est une PA < 130/80 mmHg) ou en fonction des objectifs fixés par le médecin référent pour la glycémie, si le patient est traité par insuline.

Pour une personne donnée, les objectifs glycémiques sont individualisés, fixés avec le médecin et réévalués dans le temps. Ils vont dépendre : du type de diabète, de la nature de son traitement, de l'□ge du patient, des complications et des pathologies □ventuellement associées. [Référence internet n°24](Cf. Annexe 19 et 20)

IV.3 Evaluation des compétences du patient à organiser et suivre son traitement au quotidien

Afin de connaître le degr d'autonomie du patient, il est important de savoir si celui-ci prépare seul ses médicaments, s'il utilise un pilulier, s'il connait les heures de prise de ses médicaments, s'il pratique l'autosurveillance glyc mique, et de faire l'tat des lieux concernant les renouvellements de bandelettes et de lancettes. [Référence internet n°24]

Autres information complémentaires :

- -Le nom, prénom du patient, son âge, poids, imc
- -Année de diagnostic du diabète, typologie du diabète
- -Prise en charge actuelle, date de passage □l'insuline
- -Rythme des consultations et bilans réalisés
- -Régime diététique, activité physique
- -Date de délivrance du dernier kit de glycémie, marque du kit
- -Test de glycémie, date, heure du dernier repas
- -Dernier taux d' HbA1C, date
- -Dernière mesure de la tension artérielle, date
- -Attitude tabagique, nombre de cigarettes par jour
- -Nombre de boites de lancettes et bandelettes délivrées sur les 6 derniers mois

A travers ces différents critères, le pharmacien va pouvoir déterminer la nécessité d'entreprendre ou non des interventions ducatives en fonction des reponses apportes. Un contrat mutuel d'education sera passe avec le patient et le medecin. La planification et l'organisation de sequences d'apprentissage permettent d'atteindre les objectifs fixes en garantissant au patient une demarche d'apprentissage progressive. L'avantage de cette fiche est de pouvoir repérer très rapidement les progrès ou les oublis du patient. La feuille de protocole devra comporter l'autorisation de la transmission des informations au medecin traitant.

V. L'entretien pharmaceutique

De nombreux sujets seront abord sau cours de l'entretien, sujets que nous présentons cidessous.

V.1 Explications initiales

V.1.1 Différents types de diabète

Bien connaître son diabète passe inévitablement par la maîtrise et la compréhension du vocabulaire utilisé par les soignants. Il serait alors nécessaire après avoir expliqué au patient avec des termes simples ce qu'est le diab te, de lui distribuer un feuillet d'information pour que le diabétique se familiarise avec les mots du diabète.

On pourrait ainsi lui expliquer ce que signifient des termes tels que cétonurie, diabète de type 1, diabète de type 2, diabète secondaire, diabète gestationnel, glucagon, glucose, glycémie, glycosurie, hémoglobine glyquée, hyperglycémie, hypoglycémie, insuline, pancréas, postprandial, etc...

Suite à celà, il est indispensable de prendre le temps d'expliquer l'enjeu d'un bon équilibre glycémique pour éviter au maximum la survenue de complications. [MASSERON, 2008; COUSIN, 2010; Référence internet n°25]

V.1.2 Notion d'hémoglobine glyquée

L'hémoglobine fixe l'oxygène mais peut également se fixer sur le sucre. C'est ce que l'on appelle le processus de glyquation, conduisant à l'hémoglobine glyquée.

L'hémoglobine glyquée ou HbA1C permet d'aluer la glycamie moyenne des 2 à 3 mois précédant le dosage sanguin et peut ainsi se définir comme la mémoire du contrôle glycémique, alors que la glycémie apporte une information à un instant donné.

C'est ainsi le moyen le plus fiable pour évaluer le bon équilibre du diabète et l'efficacité du traitement. Son dosage sanguin devra être effectué 3 à 4 fois par an environ. [DEI, 2009 ; Référence internet n°26](Cf. Annexe 20)

Les recommandations actuelles de la Haute Autorité de Santé (HAS) concernant l' HbA1c :

Diabète de type 2 traité par antidiabétiques oraux	Inférieur à 6.5%
Diabète de type 2 traité par insuline	Inférieur à 7%
Diabète de type 2 du sujet très âgé	Inférieur à 8%
Diabète de type 1	Entre 7% et 7.5%

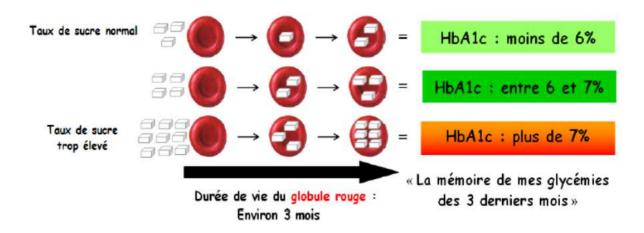


Figure 8. Explication simple de la notion d'h moglobine glyqu e [Référence internet n°68]

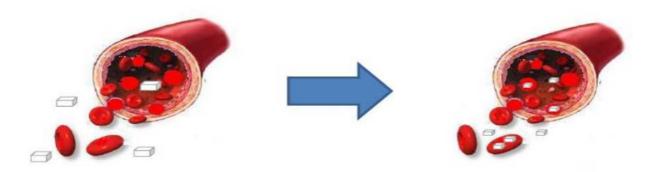


Figure 9. L'h moglobine glyqu e au niveau des vaissseaux sanguins [Référence internet n°69]

V.1.3 Complications

Celles-ci associées au diabète à long terme affligent une proportion importante de diabétiques : environ 4 sur 10 en souffrent, indépendamment du type de diabète. Un taux de glucose sanguin (ou glycémie) trop élevé, même de façon périodique, peut occasionner avec le temps de graves problèmes de santé. Plus le diabète apparaît tôt dans la vie, plus le risque de complications s'accroit. Il est cependant tout \square fait possible de retarder ou de prévenir la majorité des complications par un contrôle strict de la glycémie.

Un diabète non diagnostiqué ou mal contrôlé peut aussi entraîner de graves complications aiguës telles que : troubles oculaires, neuropathie, sensibilité aux infections, néphropathie ou encore maladies cardiovasculaires. [YOUNG, 2011]

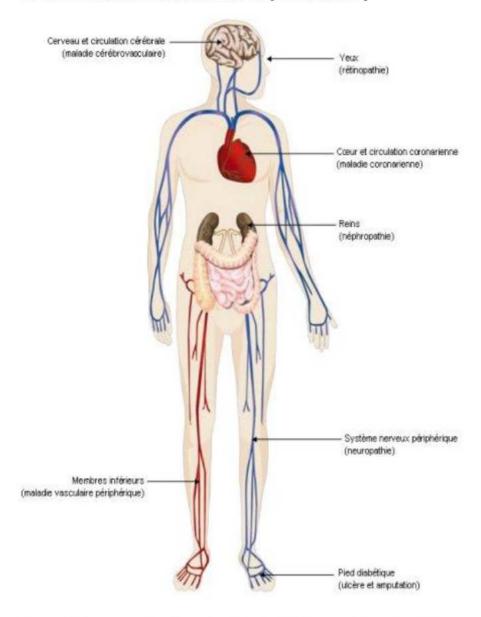


Figure 10. Les complications du diabete [Référence internet n°70]

V.2 Rythme de surveillance et notion d'objectifs glycémiques

<u>Rythme de surveillance</u>:

De façon générale, les deux moments à privilégier sont :

□ Le matin à jeun .
 Le soir avant le dîner. À cette heure, la glycémie est en général la plus basse de la journée.
La mesure, deux heures après le début du repas est intéressante ponctuellement (pour □valuer l'effet hyperglyc□miant de tel ou tel aliment, ou surtout, s'il existe une discordance entre les valeurs des glycémies à jeûn, celles de 18 heures et le taux d'h□moglobine HbA1c [Référence internet n°29]
Objectif glycémique :
Celui-ci doit être fixé préalablement par le diabétologue ou le médecin traitant. Il représente le taux de glycémie acceptable à tel ou tel moment de la journée.
L'objectif court terme de diminution de l'hyperglyc mie est l'am lioration des sympt mes (soif, polyurie, asthénie, amaigrissement et flou visuel) et la prévention des complications (infectieuses et coma hyperosmolaire). L'objectif plus long terme est la prevention des complications chroniques microvasculaires (rétinopathie, néphropathie et neuropathie), macrovasculaires (infarctus du myocarde, accidents vasculaires cérébraux et artériopathie oblitérante des membres inférieurs) et la diminution de la mortalité. [Référence internet n°30](Cf. Annexe 19)

Indication	Rythme de l'ASG	Objectifs glycémiques	Remarques
Diabète type I	Au moins 4fois/jour	•Avant les repas : 70 à 120mg/dl •En postprandial :<160mg/dl	•Le matin à jeun •Avant le repas du midi •1h30 à 2h après le début du déjeuner •Juste avant le coucher.
Diabète type II	•Au moins 4/jour (Si		
Insulinothérapie en cours	l'insulinothérapie est similaire à un DT1) •2 à 4fois/jour sinon		Idem que pour le diabète de type I
Insulinothérapie prévue (avant sa mise en route)	2 à 4 fois/jour	•Avant les repas : 70 à 120 mg/dl •En postprandial* : < 180 mg/dl	En cas de glycémie haute le matin, l'injection d'insuline lente ou semi lente sera faite le soir. Elle sera injectée le matin en cas de glycémie correcte à jeun, mais ayant tendance à monter dans la journée.
Traitement par insulinosécréteurs	De 2 fois/semaine à 2 fois/jour (ASG à réaliser au moins 2 jour/semaine, à des moments différents de la journée)		
Traitement n'atteignant pas l'objectif glycémique	De 2 fois/semaine à 2 fois/jour		

Figure 11. Rythme de surveillance et objectifs glycémique pour le diabéte de type 1 et 2 [Référenceinternet $n^\circ 71$]

V.3 Diabète et nutrition

Pour le diabète de type 1 :

L'alimentation recommand e est la meme que pour l'ensemble de la population. On ne peut donc parler de "régime pour diabétique" : Seule une alimentation équilibrée est compatible avec le traitement. Mais le patient doit évaluer la quantité de glucides ingérée et s'administrer la dose d'insuline ad quate.

Pour le diabète de type 2 :

La diététique tient une part essentielle dans le traitement du diabète de type 2. En effet elle constitue le traitement prioritaire dans presque tous les cas. Elle doit être poursuivie même quand le traitement est modifié avec des comprim sou de l'insuline et par conséquent elle est toujours nécessaire. En effet si elle n'est pas maintenue, le poids augmente, les médicaments sont moins effcaces et les glycémies remontent. [Référence internet n°40]

V.3.1 Graisses

En priorit | r duire les quantit | s, car l'exc | s de graisses est le principal responsable des glyc | mies | lev | es. En effet, les graisses nuisent | l'efficacit | de l'insuline, qui a normalement pour fonction de réguler le taux de sucre dans le sang. Les repas trop gras induisent directement des glycémies élevées et | la longue, entretiennent l'exc | s de poids, qui aggrave le manque d'efficacit | de l'insuline. En pratique il faut donc réduire les graisses d'assaisonnement et de cuisson (beurre, huile, crème, margarine, etc...) et limiter les quantités et la fréquence de consommation d'aliments riches en graisses (feuilletés sucrés et salés, viennoiseries, chocolat, pâtisseries, quiches et pizza, frites et fritures, beignets, chips, noix, amandes, cacahuètes, fromages, charcuteries, etc...).

La qualité des graisses est également importante, en effet les graisses d'origine animale (dîtes saturées) consommées en excès favorisent les accidents vasculaires coronariens (infarctus) et autres. A l'inverse la plupart des graisses d'origine vogtale (dites insaturoes) ont un effet bonofique et il est nocessaire d'en consommer un minimum. Il est donc essentiel de garantir un équilibre entre ces deux types de graisses.

En pratique : deux cuilleres □ soupe d'huile par jour (de pr☐frence huile de colza □ventuellement associ □ l'huile d'olive) assurent les besoins essentiels, le restant des graisses étant apporté par une ou deux portions de viande, poisson ou □ ufs, une □ deux portions de 30g de fromage et 10g de beurre ou margarine. [GRIMALDI, HARTEMANN-HEURTIER et JACQUEMINET, 2010 ; Référence internet n°41]

V.3.2 Sucres

Choisir de préférence les sucres apportés par les féculents (dont les céréales et légumes secs), le pain et les fruits pour leur intérêt nutritionnel en fibres, vitamines, sels minéraux, leur absence de combinaison avec les graisses « cachées » et leur effet favorable sur la satiété.

Parmi ces aliments, certains sont plus hyperglycémiants, le pain blanc en particulier. Il est souvent utile, surtout au petit déjeuner, de le remplacer par du pain multicéréales (avoine, orge, etc..)

Consommer des desserts et entremets lact s peu gras (flans, clafoutis, etc..) est possible également car ils apportent des quantités de sucres modérées et du calcium.

Eviter les excès de sucreries sous forme de pâtisseries, boissons sucrées, de confiseries, miel, confiture...

Essayer de régulariser les apports pour obtenir des résultats glycémiques plus stables.

Adapter les quantités aux besoins de chacun. Contrairement à une idée trop répandue, il convient de consommer suffisamment de glucides car ils sont le carburant de nos muscles et de notre cerveau. Le rôle du traitement médicamenteux, de la réduction des graisses et de l'activit physique, est d'en permettre une bonne utilisation. Trop r duire les glucides conduit souvent à trop consommer de graisses. [GRIMALDI, HARTEMANN-HEURTIER et JACQUEMINET, 2010 ; Référence internet n°42](Cf. Annexes 21 et 22)

V.3.3 Alcool

Il est possible de consommer jusqu' deux verres de vin par jour mais pas plus. Toutes les boissons alcoolis es (vin, bi re, whisky, etc..) apportent beaucoup de calories, responsables de prise de poids donc d' utant la lation glyc mique, et de hausse du taux des triglycérides.

Il est donc essentiel de bien faire comprendre au diab tique la notion d'quilibre alimentaire, et qu'il n'y a pas d'aliments interdits en ce qui concerne le diabète, on peut consommer de tout, même des desserts sucrés, à condition d'tre raisonnable sur la quantité et la fréquence.

V.4 Diabète et activité physique

V.4.1 Physiologie

Quand on fait un effort physique, nos muscles vont répondre en consommant dans un premier temps leur propre réserve en sucre (le glycogène musculaire), puis dans un second temps le sucre contenu dans le sang, puis d'autres substances, les acides gras, qui proviennent des reserves de graisse (le tissu adipeux). Ce qui est important esavoir, c'est que les muscles ne peuvent utiliser le sucre que s'il y a de l'insuline dans le sang : celle-ci agit comme une clé ouvrant la porte de la cellule musculaire et laissant entrer le glucose. Par consequent, s'il n'y a pas d'insuline, il n'y a pas entre de glucose dans les cellules musculaires et la glycemie s'eleve. Les acides gras ainsi utilisés par les cellules à la place du glucose produisent des corps cétoniques : il y a alors risque de cétose (corps cétoniques dans les urines). Il faut donc bien comprendre que l'exercice ne peut remplacer l'insuline et qu'il ne faut jamais entreprendre un effort si l'on manque d'insuline.

L'exercice physique r gulier a pour cons quence une meilleure sensibilit des cellules l'insuline, c'est-à-dire que les cellules ont besoin de moins d'insuline pour utiliser le glucose circulant, et cel me les jours o on ne fait pas d'exercice. La cons quence de cette meilleure sensibilit le l'insuline est que l'on a besoin de moins d'insuline lorsque l'on s'entraine r guli rement. Cet effet disparat dans la semaine qui suit l'arrêt de l'entrainement. [GRIMALDI, 2009]

V.4.2 Adaptation des doses d'insuline

Il faut faire l'injection le matin, mais en diminuant la dose de l'insuline dont la dur d'action correspond au moment du sport : insuline rapide si le sport a lieu le matin, insuline intermédiaire du matin (ou insuline rapide de midi dans un sch de d'injections) s'il a lieu dans l'apr semidi. Seule l'experience permettra de savoir de combien il faut diminuer: commencez par 1 ou 2 unités, notez-le soignement sur le carnet pour mieux adapter la dose la prochaine fois. Mais c'est apr s l'effort que l'on doit obligatoirement diminuer la dose d'insuline rapide, et entuellement intermediaire du soir (de 2 de unit sen moyenne), si l'on veut exiter une hypoglyc mie dans la nuit car c'est ce moment la que le foie reconstitue ses réserves en sucres (le glycogène).

V.4.3 Adaptation de l'alimentation

Il n'est pas utile de prendre des sucres rapides suppl_mentaires, ils ne feraient qu'augmenter la glyc_mie avant l'effort. Des sucres lents (c_r_ales par exemple) peuvent tre utiles, si l'effort doit tre important, mais le plus utile est de pr_voir un apport supplémentaire de sucre durant le sport, en commençant 30 minutes après le début : environ l'quivalent de 15 \(\text{ 30g pour un adulte } (10 \(\text{ 15g pour un enfant de 10 ans), à renouveler toutes les 30 minutes. On peut utiliser des boissons spécialisées pour les sportifs, qui sont généralement sucrées de 6 à 8%, et permettent en m_me temps de bien s'hydrater durant l'effort, ce qui est tr_s important pour que les muscles ne souffrent pas de crampes pendant, et surtout apr_s l'effort. Il faut garder \(\text{ l'id_e qu'apr_s l'effort, les r_serves en sucre du foie (le glycog_ne) vont mettre probablement plus d'un repas \(\text{ se recharger, surtout si l'effort a \(\text{ l'important. Il faut donc, aux deux repas suivants, prévoir une quantité plus importante de féculents ou de pain. [Référence internet n°43, 44, 45 et 46]

V.5 Diabète et voyage

V.5.1 Avant le voyage

Tout d'abord, il est toujours pr ☐ rable de stabiliser son diab ☐ te avant un voyage. D'autre part, il est préférable de ne pas voyager seul, et de prévenir compagnons et accompagnateurs, directeurs d'h ☐ tel, chauffeurs de car et h ☐ tesse, de son diab ☐ te, surtout si la personne est traitée par insuline.

	I	est	important	ď	'expliquer	au	diab	étiqu	ie
--	---	-----	-----------	---	------------	----	------	-------	----

-que certaines vaccinations sont indispensables selon la destination et qu'aucune n'est contre indiquée chez le diabétique.

-que les médicaments antipaludéens actuels sont autorisés chez les diabétiques.

-de ne jamais faire de marche prolongée avec des chaussures neuves et d'⊡viter les chaussures ouvertes ainsi que d'utiliser des sandales pour marcher sur le sable ou dans l'eau, surtout si le patient est atteint d'une neuropathie.

Concernant le matériel à emporter

Il est important de pr\u00fcvoir assez d'insuline, de mat\u00fcriel d'injection et d'autosurveillance. Etant donn\u00e4qu'un voyage peut se prolonger de mani\u00e4re impr\u00e4vue, il faut pr\u00e4voir 10 jours de plus que la dur\u00e4e de s\u00e4jour programm\u00e4e. V\u00e4rifier les dates de p\u00e4remption de l'insuline et des bandelettes. Si le diab\u00e4tique n'utilise que de l'insuline retard, lui dire de pr\u00e4voir d'emporter de l'insuline rapide pour faire face \u00e4certaines situations. Selon la destination, une trousse isotherme peut être utile. Dire à la personne de penser à prendre des piles de rechange pour le lecteur de glycémie. Enfin un kit glucagen ainsi que du sucre en morceaux ou liquide seront indispensable en cas de crise d'hypoglyc\u00e4mie.

Rappeler au patient l'importance de se constituer une trousse a pharmacie pour faire face une fièvre, une plaie ou une tourista (désinfectant, pansement, antipyrétique, anti diarrh ique..). Certaines situations justifient des mesures de prudence vis-à-vis de l'utilisation de médicaments antidiabétiques (metformine notamment).

☐ En cas de panne d'insuline

Si le patient diabétique est amené malgré ces précautions à devoir se fournir en insuline sur place, il faut savoir que certains pays <u>tranger</u> diffusent encore des flacons d'insuline dont la concentration est de 40UI/ml, alors que la concentration en France et dans de nombreux pays est de 100UI/ml. Dans ce cas, il est impératif de se procurer les seringues correspondantes sur place pour éviter une hyperglycémie.

V.5.2 Pendant le voyage

☐ En voiture

La dopense physique lors d'un voyage est parfois plus deve et peut exposer à une hypoglycémie. Il peut être prudent de baisser la dose d'insuline active pendant le voyage, ou de prendre un repas plus copieux avant un long voyage de plus de 6 heures. Il est important d'oviter la conduite solitaire et nocturne, de s'arroter toutes les 2 heures pour prendre sa glycémie et éventuellement prendre une collation.

En avion

Les adaptations du traitement par insuline en cas de décalage horaire important, supérieur à 3 heures, devront être envisagées avec le diabétologue. En effet, chaque schéma

d'insulinoth rapie n cessite une adaptation sp cifique selon l'importance du d calage horaire. Si le diabétique est traité par comprimés hypoglycémiants (sulfamides), il est important de respecter l'intervalle habituel entre 2 prises médicamenteuses et de ne pas raccourcir ce délai. Il ne faut jamais prendre ce type de médicaments si le patient saute un repas.

Enfin le pharmacien devra expliquer au patient diabétique que les aliments disponibles dans certains pays pourront entrainer une hyperglyc⊡mie si le traitement n'est pas ajust ☐ (c☐r ☐ales du petit d☐jeuner chez les anglosaxons, glutamates des repas asiatiques..). Ainsi des ajustements de l'insuline rapide seront necessaires. A l'inverse, il faut pr ☐ciser qu'il n'y aura pas toujours du pain ☐table et qu'il est prudent d'avoir toujours sur soi des aliments glucidiques. [Référence internet n°57 et 58]

V.6 Le pied diabétique

Le pied peut constituer chez certains diabétiques une partie du corps fragile qui mérite toute son attention. Des précautions simples permettent de prévenir des lésions parfois lourdes de cons_quences. La situation qui conduit | ce qu'on appelle | pied diab_tique | d_bute la plupart du temps par une lésion « minime » et presque toujours « évitable » mais dont l'olution peut rapidement devenir redoutable en l'absence d'une prise en charge immédiate et compétente. Les mesures préventives consistent à dépister les personnes à risque, respecter une hygiène locale simple et quotidienne, réaliser un examen fréquent de ses pieds si besoin, bien choisir ses chaussures, toujours porter des chaussettes et ne jamais marcher pieds nus. (Cf. Annexe 23)

On considère qu'une personne est à risque si :

- •elle est âgée et vit seule
- •elle présente des problèmes articulaires, une déformation au niveau des pieds, des orteils qui se chevauchent
- •elle présente une neuropathie induisant une perte de sensibilité, ou une artériopathie
- •elle a une peau fragile, froide, sèche et fine aux pieds.

Cette complication ne concerne presque jamais les jeunes diabétiques de type 1 si le diabète évolue depuis moins de 15 ans, ou les diabitiques plus gen'ayant developpé aucune autre complication.

Les ulcères des pieds : où se développent-ils ?

- •Sur les zones de frottements, en cas de déformation ou de chaussure mal adaptée
- •le plus souvent sur ou sous le gros orteil

- •sur les bords des pieds en général à cause de chaussures surtout trop étroites
- sous une zone de callosité (zone de corne épaisse) insensible
- entre les orteils avec le risque de macération ou de frottement
- -aux talons si les callosités sont épaisses, sèche et fissurées

La plupart du temps ces lésions sont totalement indolores et passent longtemps inaperçues, conséquence de la neuropathie qui réduit la sensibilité.

☐ Mieux vaut prévenir :

- Acheter plutôt ses chaussures en fin de journée car les pieds seront plus gonflés
- ■Toujours v rifier l' tat int rieur des chaussures avant de les chausser
- Ne pas mettre de chaussures neuves plus d'une demi-journée
- ■Pour les dames, déconseiller le port de talons hauts
- Toujours porter des chaussettes, plutôt en coton et éviter les fibres synthétiques
- •Se laver les pieds tous les jours et prendre soin de bien les essuyer entre les orteils pour éviter toute macération
- •Ne jamais marcher pieds nus à la maison comme en vacances, en particulier à la plage ou dans l'herbe

Les gestes à éviter :

- Ne pas se couper les ongles trop courts ni les laisser trop longs
- •Ne pas arracher un bout d'ongle, une peau morte, un cor, une zone de corne
- Eviter d'appliquer un produit corrosif (coricide) pour ramollir les cors
- •Ne pas utiliser d'instruments trop r□peux ou coupant en m□tal, pr□f□rer une pierre ponce douce
- Ne pas utiliser de ciseaux pointus ou de pinces coupante; préférer des ciseaux à bouts ronds
- •Eviter les bains de pieds prolongés (plus de 10minutes) qui ramollissent les peaux mortes et sont des portes d'entr⊡e pour une infection. [JEANCOLA, 2006 ; Référence internet n°54, 55 et 56]

V.7 Glycémie trop haute

Il est troi important d'expliquer au diabortique la nocessito pour lui de savoir si sa glycémie est anormalement devoi et s'il y a prosence d'acordone (ou corps cétoniques) dans ses urines. Même si le diabétique ne ressent aucuns symptômes particuliers, un taux de glycémie au bout du doigt supérieur à 2,5g/L doit vous alerter (plus les valeurs sont élevées, plus la situation est sorieuse) : vous devez alors rechercher la prosence d'acordone.

V.7.1 Signaux d'alerte

- •Une sensation de soif intense, une fatigue inhabituelle, des urines abondantes, une somnolence, une bouche sèche peuvent être le signe d'une hyperglyc⊡mie.
- Contr ☐ er la glycémie capillaire. Si elle dépasse 2,5g/L, faire une analyse urinaire.
- •S la personne n'a pas d'appareils pour mesurer sa glyc⊡mie, les bandelettes urinaires lui suffiront pour rechercher le sucre et l'ac⊡tone dans les urines.

V.7.2 Patient traité à l'insuline

☐ Recherche d'acétone positive

La pr sence d'actone et de sucre en quantit leve dans le sang et dans les urines témoigne d'un manque d'insuline. Pour un patient déjà habituellement traité par insuline, il faut injecter d'emble, en plus du traitement habituel, un supplement d'insuline d'action rapide. Pour calculer la dose d'insuline rapide supplémentaire à injecter dans ce cas, on additionne toutes les doses d'insuline inject es pendant 24h et on divise par 10 le nombre obtenu.

Exemple : Pour un patient qui s'injecte quotidiennement 25unit ☐s de Lantus ou NPH et 24 unités de rapide (8 unités avant chaque repas) le calcul est le suivant : 25+24 = 49 unités donc divisé par 10 soit 5 unités.

Cette dose devra être renouvelée toutes les 2 à 3 heures si le contrôle pratiqué à ce moment là montre nouveau de l'actone avec une glycmie haute. Si la situation ne s'amiliore pas au bout de plusieurs injections d'insuline rapide, ou que des vomissements surviennent, ou en cas de douleurs abdominales, une hospitalisation est nicessaire. La prisence d'actone avec une glycémie normale ou basse ne nécessite pas de traitement particulier.

Recherche d'acétone negative

Si la glyc_mie est tr_s haute, il est conseill d'injecter un suppl_ment d'insuline d'action rapide selon le protocole établi avec le diabétologue. Dans tous les cas, rester vigilant, contrôler régulièrement la glycémie capillaire et faire des tests urinaires pour vérifier l'am_lioration.

Quand consulter et dans quel délai
Si la recherche d'actone est positive et que le patient ne sait pas pour quel motif le diabète s'est desquilibres, il est indispensable de contacter le médecin dans la demi-journée. Dans les autres cas, contacter le médecin si le déséquilibre persiste après plusieurs contrôles.
V.7.3 Patient non traité à l'insuline
L'apparition d'ac tone est rare, mais peut toutefois survenir si les glycémies sont habituellement trop élevées, surtout en cas d'infection, de problèmes de santé importants ou de traitement par la cortisone. Dans ce cas contacter rapidement le médecin.
V.7.4 Causes possibles de déséquilibre
Elles sont nombreuses. Les principales sont un oubli ou retard important d'une injection d'insuline, un arr de traitement par comprim s, une infection (bronchite, angine, sinusite), un traumatisme, accident, stress intense, un traitement par cortisone, des carts alimentaires répétés ou abus de boissons sucrées.
V.7.5 En pratique
Que la personne soit traitée par insuline ou non, faire comprendre l'importance de tenir un carnet d'autosurveillance, de ne jamais interrompre son traitement sans l'accord du midecin, et d'utiliser des bandelettes pour la recherche d'acitone et de sucres dans les urines.
Si la personne est traitée par insuline, lui dire d'avoir toujours de l'insuline rapide, ne pas r□duire ses doses habituelles d'insuline si la personne est malade m□me si elle n'a pas faim (adapter les doses d'insuline rapide selon les r□sultats des analyses d'urines et des glyc□mies capillaires, et boire fréquemment des boissons sucrées). [Référence internet n°47, 48 et 49]
V.8 Glycémie trop basse
On parle d'hypoglyc⊡mie lorsque le taux de sucre dans le sang est inf ⊡rieur ou ⊡gal □0,7g/L.
V.8.1 Signaux d'alerte
Les signes d'alerte sont :
□ une pâleur
□ destremblements

 $\ \square$ une transpiration abondante

- □ une tachycardie
- □ une fringale
- □ un « coup de pompe »
- □ des difficultés de concentration
- □ des maux de tête
- □ des difficult □s d'☐ocution



Figure 12. Symptomes de l'hypoglyc mie [Référence internet n°72]

V.8.2 Patient traité à l'insuline

•Interrompre son activit □ et s'assoir si possible

•Se resucrer sans perdre de temps en prenant 15 grammes de sucre, c'est-à-dire 3 sucres en morceaux ou un □quivalent. Si l'impression de malaise persiste 20 minutes apr □s ce resucrage, vérifier la glycémie au bout du doigt et reprendre 15 grammes de sucre si le taux reste inférieur a 0,7g/L. Si le contrôle de la glycémie est impossible, reprendre à nouveau 15

Si cela arrive juste avant un repas

grammes de sucre.

L'id \square al est alors de prendre 3 sucres ou \square quivalent, puis de passer à table. Si le traitement du diab \square tique comporte habituellement une injection d'insuline \square analogue rapide \square avant le repas, il n'est pas souhaitable de la supprimer mais il est conseill \square de pratiquer cette injection en fin de repas.

☐ Si cela survient pendant ou après un effort physique

Dans ce cas, il vaut mieux prendre un complément sucré après le resucrage initial. Si ces □pisodes d'hypoglyc□mie se reproduisent dans les heures qui suivent le resucrage ou □ plusieurs reprises au même moment de la journée, inviter le diabétique à revoir son diab \textitologue pour r \textitoigaignet aquantit \textito d'insuline m \textitome sans signe apparent (l'organisme s' \textitotant habitu \textito).

V.8.3 Comment limiter la survenue des hypoglycémies

- •Adapter régulièrement les doses d'insuline avec le diab ☐ tologue.
- •Ajuster les doses d'insuline rapide aux quantit ☐s de glucides du repas et synchroniser bien cette injection avec les repas.
- •Si traitement par mélanges ou NHP, éviter de retarder le repas de midi, ou prendre un « acompte □sucr□□l'heure habituelle de ce repas.
- •Eviter l'alcool □jeun
- Revenir aux doses habituelles d'insuline après une augmentation momentanée au cours d'une infection par exemple
- •Diminuer les doses d'insuline active pendant et après les efforts physiques programmés
- •Prendre des collations sucrées régulièrement au cours des efforts physiques imprévus, et baisser l'insuline au retour de l'effort. [GRIMALDI, 2009 ;Référence internet n°50, 51 et 52]

V.8.4 <u>Le GLUCAGEN</u>® (Glucagon)

L'injection du glucagon se fait en sous-cutan \square comme une injection d'insuline. La personne reprendra connaissance au bout de 5 \square 10 minutes apr \square 5 l'injection. Il faudra alors absorber

au moins 15 grammes de sucre (3 sucres) et surveiller la personne régulièrement. Le glucagon doit être injecté par l'entourage du diabétique s'il le trouve sans connaissance ou s'il refuse d'absorber du sucre. Si la personne diab tique n'a pas repris connaissance 10 minutes apr s l'injection, l'entourage devra appeler le m decin et injecter une deuxième ampoule de glucagen. [Référence internet n°53]

Comment injecter le glucagon?



- Préparer les flacons et la seringue.
 Oter les capsules de sécurité
 protégeant les flacons. Retirer la
 protection de l'aiguille de la seringue
 et désinfecter les bouchons des
 flacons.
- Percer l'opercule du flacon d'eau pour préparation injectable et tirer le piston en arrière pour prélever tout le liquide.
- Percez avec l'aiguille l'opercule du flacon de glucagon et injectez le solvant.
- Sans retirer la seringue, agiter le flacon pour dissoudre la poudre.
- Tirer le piston en arrière pour aspirer toute la solution obtenue dans la seringue.
- Injectez le glucagon dans la cuisse ou la fesse ou dans n'importe quel membre.

N.B.:

- · Chez le sujet de plus de 25 kg: injecter la totalité de la dose.
- · Chez le sujet de moins de 25 kg: injecter la moitié de la dose.

Précaution importante:

Chaque diabétique devrait avoir du glucagon non périmé sur lui, ainsi qu'une carte de diabétique expliquant la nécessité d'une injection de glucagon en cas de perte de conscience. Remplacez le glucagon à l'approche de la date de péremption.

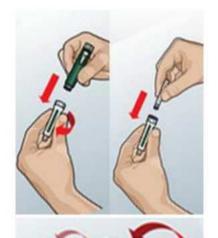
Figure 13. Injection du Glucagon [Référence internet n°73]

V.8.5 Peut-on faire des hypoglycémies sans être traité par insuline ?

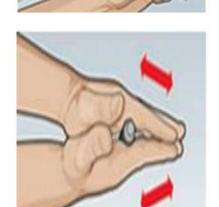
Oui mais seulement si le diabétique est traité par sulfamides ou glinides (médicaments insulinosécréteurs) et si le patient retarde, réduit ou supprime un repas ou effectue une activité physique particulièrement importante ce jour-l \Box En cas de signes d'alerte, prendre 3 sucres ou prendre son repas puis verifier la glycémie au doigt les heures suivantes car l'hypoglyc mie peut r cidiver de fa on rapproch e.

V.8.6 En pratique

d'accidents hypoglyc miques sont plus importants. [Référence internet n°31]



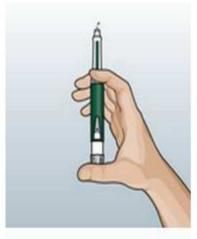
Enlevez le capuchon du stylo. Si une nouvelle cartouche est requise, dévissez le support de cartouche. Placez la cartouche d'insuline dans le support et refixez celui-ci sur le stylo.



Si l'insuline est trouble, faites rouler ou basculer 20 fois jusqu' — ce que les cristaux soient de nouveau en suspension (la solution doit devenir laiteuse).



Pour chaque injection, utilisez une nouvelle aiguille. Retirez le capuchon ext rieur de l'aiguille et ensuite le capuchon intérieur.



Contrôlez avant chaque injection si le stylo fonctionne. Préparez 2 unités. Dirigez le stylo vers le haut et appuyez doucement sur le bouton d'injection. Une goutte d'insuline doit apparaître au niveau de l'aiguille. Si tel n'est pas le cas, repositionnez le stylo et appuyez une nouvelle fois sur le bouton d'injection jusqu' \(\sigma \text{cq} \text{qu'une goutte d'insuline apparaisse.}\)



Réglez la dose souhaitée. La dose peut être ajustée à l'unit voire la demi-unité près (la plupart des stylos avec demi-unités sont œux à cartouches)

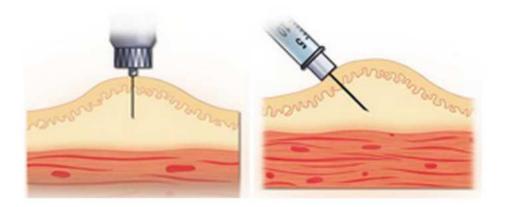
Figures 14. Pr paration du mat riel d'injection [Référence internet n°74]

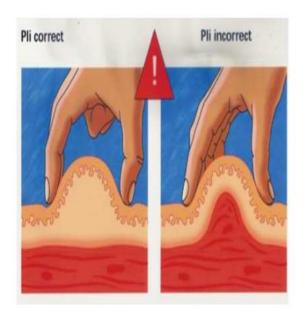
Le stylo est present pret pl'emploi. Enfoncez l'aiguille dans la peau et injectez lentement l'insuline. Lorsque le bouton d'injection est nouveau sur 0, laissez l'aiguille enfonce dans la peau pendant encore 10 secondes au moins pour s'assurer que la dose est completement injecte. Retirez ensuite lentement l'aiguille de la peau.

V.9.2 Technique d'injection d'insuline

Une injection bien faite est la d d'un bon quilibre glyc mique. L'injection doit tre faite sous la peau (en sous cutané) avec ou sans pli cutané. Pour obtenir une bonne absorption de l'insuline, il faut injecter dans la couche de gras entre la peau et le muscle.

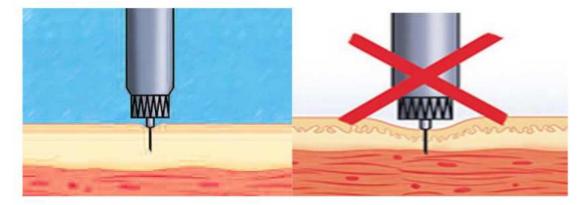
→Faire un pli cutané pour effectuer une injection avec une aiguille de 8 mm ou de 12,7 mm afin d'_viter d'injecter l'insuline dans le muscle. Utiliser le pouœ, l'index et le majeur pour faire un bon pli cutan (l'injection peut se faire perpendiculairement ou sous un angle de 45°). [Référence internet n°32 et 33]





- →Maintenir le pli jusqu'au retrait de l'aiguille. Un relâchement trop précoce pourrait entrainer une injection en intramusculaire.
- →Ne JAMAIS effectuer de pli cutan avec toute la main. Le risque existe de soulever le muscle avec le tissu sous-cutané, avec pour conséquence un risque d'injection intramusculaire.
- → viter l'exercer trop de pression sur le pli cutané sous peine d'entraîner un reflux de l'insuline.

→Il n'est pas obligatoirement nécessaire de faire un pli cutané si vous utilisez une aiguille courte, comme celle de 4 mm et 5 mm.



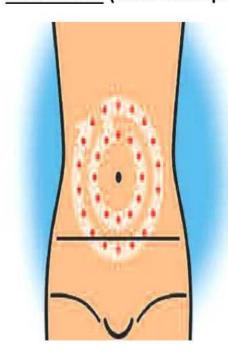
Figures 15. Technique d'injection de l'insuline [Référence internet n°75]

V.9.3 Sélection de la zone d'injection

La quantit □ d'insuline absorb □ e et la vitesse d'absorption varient d'une r □ gion □ l'autre du corps, ce qui peut affecter votre glycémie (taux de glucose dans le sang). Essayez de toujours faire les injections dans la même zone (comme l'abdomen) et suivez un programme d'injections en rotation pour ne pas faire les injections toujours au même endroit.

L'abdomen est la meilleure zone pour l'absorption de l'insuline. Ne pas injecter à moins de deux pouces du nombril. Il faut choisir le site d'injection avec le modecin en fonction du profil glycomique et de la duroe de l'insuline utilisoe. [Référence internet n°34 et 35]

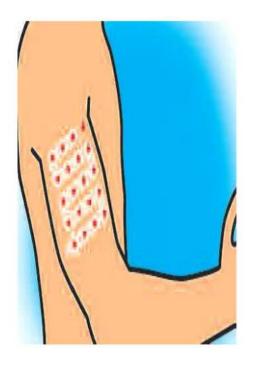
Abdomen (Absortion rapide)



Il est conseill d'effectuer l'injection □ une main de distance environ de l'ombilic. Au delà, il y a un risque d'injection intramusculaire. Même chez les patients obèses, le tissu sous-cutané est nettement plus fin vers les flancs. On privilégie souvent l'abdomen car celui-ci contient suffisamment de tissu adipeux et il est plus facile de soulever un pli de peau.

En cas de pli cutan ☐, l'injection peut se faire jusqu' ☐ une distance de 2 doigts de l'ombilic.

Bras (absorption modérée à rapide)



L'injection dans le bras s'effectue de préférence dans la partie supérieure latérale du bras. Le tissu adipeux sous-cutané est suffisant chez la plupart des patients pour y pratiquer une injection sous-cutanée. L'injection est de proforence pratiquoe sur le coto et olivarriore du bras.

Si une aiguille de 4 mm ou 5 mm est utilisée, l'injection peut se faire n'importe o□ dans le bras supérieur (sans pli cutané). Si une aiguille de 8 mm est utilis e, il est conseill d'injecter plus bas dans le bras supérieur

Cuisses (absorption lente)



Procéder de pr rence l'injection dans le haut de la cuisse. Les nerfs qui traversent les muscles des cuisses et les vaisseaux sanguins se situent en effet sur l'int rieur des cuisses et peuvent être facilement touchés par une aiguille. Il est conseillé de maintenir une distance d'une main de l'aine et du genou.

Fesses (absorption lente de l'insuline)

Le tissu sous-cutané est présent en grandes quantités au niveau des fesses, même chez les enfants et les patients plus maigres. L'injection peut donc tre pratique en toute seurit dans la partie supérieure des fesses. Inutile de soulever un pli de peau, quelque soit la longueur d'aiguille utilisée.



Pour éviter ces lipodystrophies qui retentissent sur l'action de l'insuline, il est conseillé de ne pas se piquer toujours au même endroit et d'alterner les zones d'injections. Un espace de 2

3cm entre chaque point d'injection est suffisant.

Figures 16. S: lection de la zone d'injection [Référence internet n°76]

Recommandations

- •Insuline □action rapide (seule ou combin □e □NPH): de pr ☐f □rence dans l'abdomen.
- •Pour l'insuline interm interm interm intermidiaire seule (par exemple, NPH avant d'aller dormir), il est prifi□rable d'injecter dans les cuisses ou les fesses.
- Les injections intramusculaires de NPH doivent être évitées en raison du risque d'absorption rapide et d'hypoglyc⊡mie aigu□
- Les cuisses et les fesses repr sentent les sites d'injection de pr dilection lorsque l'insuline NPH est utilisée comme insuline de base car l'absorption est plus lente à ces endroits. Si possible, l'insuline NPH doit être injectée au moment du coucher plutôt qu'au moment du souper afin d'éviter le risque d'hypoglycémie nocturne.
- •L'abdomen repr⊡sente le site d'injection de pr⊡dilection pour l'insuline humaine soluble car l'absorption s'y produit tr⊡s rapidement.
- •L'absorption de l'insuline humaine soluble peut, chez certains individus (personnes □g□es, sédentaires ou ne se déplaçant plus, ...) être lente. Ces insulines ne doivent pas être utilisées lorsqu'une action rapide est souhaitée. [Référence internet n°36 et 37]

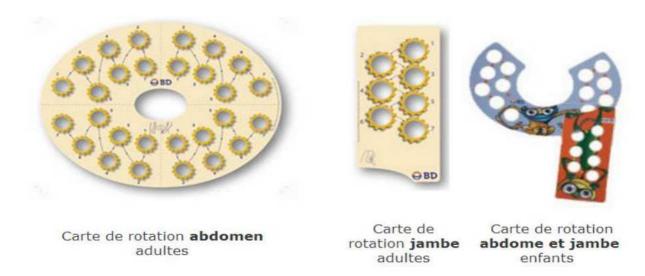


Figure 17. Carte de rotation pour les jambes et l'abdomen, sp⊡cialement pour les enfants et les adultes développé par BD [Référence internet n°77]

V.9.4 Longueur de l'aiguille

L'insuline doit être placée dans ce que l'on appelle le « tissu sous-cutané profond », c'est-àdire dans partie la plus profonde de la peau, juste au-dessus du muscle, mais pas dans le muscle, et ceci quelle que soit la longueur de l'aiguille et quelle que soit la technique d'injection sous-cutanée utilisée.

L'insuline doit tre inject dans le tissu adipeux sous-cutané. La peau a une épaisseur maximale de 2,7mm et le tissu adipeux sous-cutané présente parfois moins de 6mm d'paisseur. Le recours des aiguilles courtes (4mm ou 5mm) diminue le risque d'injections intramusculaires. Il a été cliniquement prouvé que des aiguilles pour stylo plus courtes sont aussi efficaces que les aiguilles plus longues. [Référence internet n°38]

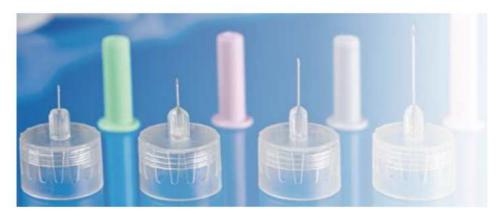


Figure 18. Les aiguilles pour stylo BD Micro-Fine™+ qui s'adaptent sur tous les stylos de traitement du diabète. (tant les stylos à insuline réutilisables que les stylos à insuline jetables). [Référence internet n°78]

	PROFIL	LONGUEUR D'AIGUILLE	CONSEILS D'INJECTION				
RECOMMANDATIONS GENERALES	Chaque personne atteinte de diabète	• 4mm • 5mm • 6mm	Injection perpendiculaire sans pli cutané				
RECOMMAND		• 8mm • 12.7mm	Injection sous 45° avec pli cutanè				
SNO	Plus l'aiguille est longue, plus les chances sont grandes de devoirfaire un pli cutané.	• 4mm • 5mm • 6mm	Injection avec pli cutanė				
EXCEPTIONS		• 6mm	Injection sans pli cutanė Injection sous 45°				

EN GÉNÉRAL

- Chez les ADULTES, il n'y a aucune raison médicale pour recommander des aiguilles plus longues que 8 mm.
- Chez les ENFANTS ET ADOLESCENTS, il n'y a aucune raison médicale pour recommander des aiguilles plus longues que 6 mm.
- Le DEMARRAGE de l'insulinothérapie devrait se faire, de préférence, avec des aiguilles COURTES.
- Une approche individualisée du patient reste essentielle.

Figure 19. Recommandations concernant les injections chez les personnes atteintes de diabete [Référence internet n°79]

☐ Recommandations enfants et adolescents

- •Les enfants et adolescents peuvent utiliser des aiguilles 4, 5 ou 6 mm.
- Les individus minces et ceux qui s'injectent dans le bras ou une cuisse peuvent être obligés de prendre un pli cuntané, en particulier lorsqu'ils utilisent une aiguille 5 ou 6 mm.
- •Les aiguilles 4mm peuvent ☐tre insérées à 90° sans prendre un pli cutané chez de nombreux enfants et adolescents. Certains individus, les plus minces en particulier, peuvent encore avoir besoin de prendre un pli cutané.
- •Un angle d'injection □45 □avec l'aiguille 6mm peut remplacer le pli cutané.
- •Il n'existe aucune raison m⊡dicale de recommander des aiguilles plus longues que 6mm pour les enfants et les adolescents.
- •Lorsque les enfants n'ont pas d'autre alternative que la 8mm (comme c'est le cas lorsqu'ils s'injectent à la seringue), ils doivents réaliser un pli cutané et piquer à 45°. Une autre option peut être les injections dans les fesses.
- •Eviter la d⊡pression de la peau lors de l'injection car l'aiguille risque alors de p⊡n⊡trer plus en profondeur que prévu et d'atteindre la muscle.
- •Les bras peuvent ☐tre utilis☐s pour les injections ☐ condition d'☐ffectuer un pli cutan☐, ce qui nécessite que l'injection soit réalisée par un tiers. [Référence internet n°38]

□ Recommandations adultes

- Les aiguilles 4, 5 et 6 mm peuvent être utiliées par tous les patients adultes, y compris les obèses, et ne nécessitent généralement pas d'effectuer un pli cutané, en particulier avec les aiguilles 4 mm.
- •Les aiguilles 4, 5 et 6 mm peuvent être insérées à 90° sans prendre un pli cutané.
- •Pour □viter toute injection IM éventuelle en cas d'injection dans les membres ou l'abdomen d'un sujet mince, des aiguilles de 4 et 5 mm peuvent être utilisées avec un pli cutané. Les injections avec aiguilles de 6 mm peuvent être utilisées avec un pli cuntané ou selon un angle de 45 degrés.
- •Il n'y a aucune raison m⊡dicale pour recommander des aiguilles plus longues que 8mm. Au démarrage de l'insulinothérapie, il est conseillé de commencer avec les aiguilles plus courtes.
- •Les patients qui utilisent d ☐ des aiguilles de 8 mm ou plus long devraient pratiquer un pli cutané ou bien injecter à 45° pour éviter les injections en IM. [Référence internet n°38]

V.9.5 Conservation de l'insuline

Que ce soit à la maison ou en voyage, les patients sous insuline s'interrogent souvent sur les conditions dans lesquelles ils doivent conserver leur insuline.

La règle à mémoriser est la suivante :

- Les flacons, cartouches ou stylos jetables en réserve doivent êtres conservés au réfrigérateur
- Les flacons, cartouches ou stylos jetables entamés doivent êtres conservés à température ambiante

Quelques notions additionnelles utiles :

- ■En dehors des patients qui ont de très petits besoins d'insuline (<10 Unités / jour) la dégradation de l'insuline à température ambiante est, le plus souvent, trop lente pour avoir des conséquences
- •L'insuline craint beaucoup plus le gel que la chaleur, elle doit donc être gardée dans le bac à légumes du réfrigérateur. Pour la même raison, l'insuline ne doit pas voyager au contact d'un pain de glace dans une glacière ou dans la soute de l'avion car les températures peuvent y être négatives. Il faut aussi être prudent l'hiver ou aux sports d'hiver en gardant l'insuline dans une poche intérieure du manteau
- •L'insuline craint les chaleurs élevées et la lumière. Il ne faut donc pas laisser le flacon entamé derrière une fenêtre, sur la table du jardin, près du radiateur ou dans la boîte à gants de la voiture. Par contre même en vacances au camping, le patient n'est pas tributaire du réfrigérateur, puisque même en période de grosses chaleurs, il est peu probable que plus de 5% de l'insuline ne soit dégradés en 3 semaines. Il suffit de mettre à l'abri le flacon dans une trousse ou un tiroir loin des sources directes de chaleur
- •Au changement de flacon, de cartouche, ou de stylo jetable, il est possible de le sortir la veille, l'injection sera plus agréable et en injectant toujours l'insuline à la même température, le facteur de variabilité dans son absorption sera limité.
- •Pour finir il ne faut pas oublier que toutes les insulines à longue durée d'action doivent être agitées au moins 10 fois avant l'injection, de haut en bas jusqu'à complète homogénéité. [Référence internet n°39]



Figure 20. Conservation de l'insuline [Référence internet n°80]

V.10 Bon usage du matériel delivré

•Réalisation d'un test de glycémie et vérification de la bonne pratique de prélèvement capillaire :

Mesurer sa glycémie pour un diabétique traité par insuline est indispensable, mais les diabétiques traités uniquement par régime seul ou par comprimés ont aussi intérêt à le faire. En effet ce diabète est silencieux et souvent négligé.

La surveillance des glycémies par le patient le renseigne sur la qualité de son équilibre entre deux prises de sang. Elle le renseigne sur l'influence des m_dicaments, de l'alimentation, de l'exercice physique, lui indique si une fringale ou un malaise correspondent ou non à une hypoglycémie.

→Il existe un grand nombre de lecteurs de glyc mie, d'autopiqueurs, de bandelettes de diff rentes marques. Il est important de s'assurer que le patient a bien compris le fonctionnement de son set d'auto-surveillance glycémique.

Exemple de modèle : BG Star, IBG Star, Contour XT , Contour TS , Accu-chek performa, One Touch Vita...

Pour un prélèvement en douceur

- -Adapter la profondeur de piqûre du stylo en fonction de la texture de peau.
- -Changer de lancette à chaque test.
- -Ne jamais piquer le pouce et l'index.
- -Changer de main, de doigt, et de coté de phalange à chaque prélèvement.
- -Changer de stylo autopiqueur après un an car le ressort « se fatigue ».



Figure 21. Stes alternatifs pour effectuer une glycémie [Référence internet n°81]

Le sang peut aussi être prélevé au niveau de l'avant-bras, de la paume de la main, en haut bras, de la cuisse ou du mollet. Ces zones contenant moins de terminaisons nerveuses, la piqûre peut être moins douloureuse. La précision de la mesure peut varier d'un site à l'autre car les vaisseaux sanguins ne sont pas répartis de manière uniforme dans tout le corps humains.

Le prélèvement sanguin en pratique

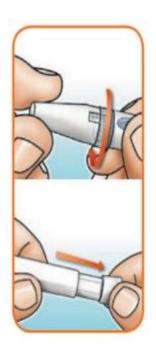


Lavage des mains □ l'eau ti ☐de et au savon et séchage soigneux afin de stimuler la circulation.



Préparation de la lancette :

- •D⊡vissez le capuchon de l'autopiqueur.
- •Placez la lancette dans le porte-lancette.
- Par un mouvement rotatif, retirez le capuchon protecteur de la lancette

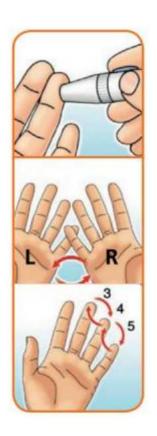


Pr paration de l'autopiqueur :

Il existe diffrent type d'autopiqueur mais dans tous les cas, il faut sélectionner la bonne profondeur de pénétration en tournant la molette de sélection.



- •Laissez pendre votre bras le long du corps en secouant un peu la main.
- •Massez doucement le doigt depuis la paume en direction de l'extr□mit □du doigt.



- -Piquez sur la face latérale, ce qui est souvent moins douloureux.
- □vitez le pouce et l'index.
- -Changez régulièrement le site de prélèvement :
- · changez de main
- · changez de doigt
- changez de c

 □t □du doigt (droite, gauche)

Vous évitez ainsi les lésions de la peau et vous conservez la sensibilité de vos doigts.



Après le contrôle glycémique, déposez la goutte de sang sur la bandelette. Lisez le résultat sur le l'appareil et notez-le dans votre carnet d'autosurveillance.

Figures 22. Le prélèvement sanguin [Référence internet n°82]

Conseils

- Ne pas réutiliser une lancette car, émoussée après une première utilisation, elle risque d'entra ner une douleur en plus de l'augmentation des risques d'infection.
- Ne pas d⊆sinfecter la zone de piq□re □l'alcool ou □l' ther, ce qui pourrait interf□rer dans le dosage.
- Eviter de piquer au niveau de la pulpe, qui est plus innervée que la partie latérale du doigt.
- Ne pas presser fortement le doigt piqué pour faire sortir plus de sang car une dilution par le liquide interstitiel pourrait fausser le dosage. De même, ne pas faire ressaigner le bout du doigt, les processus de coagulation pouvant modifier le résultat. [Référence internet n°27 et 28]

V.11 Tenir un carnet

Pour mieux suivre sa situation, il est recommandé de porter sur un carnet les résultats des auto mesures, les éventuels écarts de r_gime (en plus ou en moins), l'activit physique quotidienne et les changements de traitement. Avec ce carnet, le patient et les soignants discuteront des difficultés rencontrées et des éventuelles adaptations du traitement ou du régime.

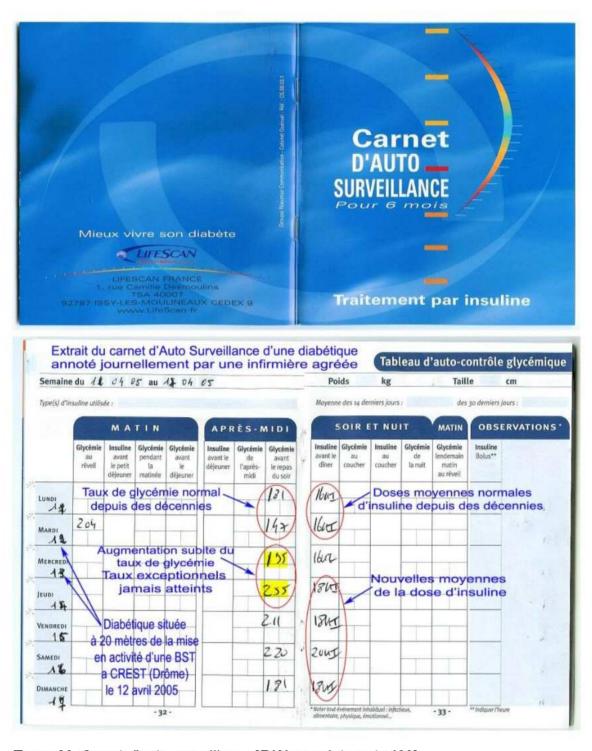


Figure 23. Carnet d'auto-surveillance [Référence internet n°83]

VI. Exemples de cas

La g_n_ralisation du dossier pharmaceutique nous oriente de plus en plus vers l'implication du pharmacien dans la prise en charge pharmaceutique globale du patient et vers le suivi des stratégies thérapeutiques des patients atteints de maladies chroniques tel que le diabète. Que le patient soit hospitalisé ou à son domicile, il a un historique médicamenteux. Dès lors, il reste fondamental de savoir comment il gère régulièrement son traitement et quels sont les facteurs de risques qui influencent son observance. La validation de l'ordonnance doit se faire □ chaque renouvellement au travers de questions simples ; elles visent à vérifier que les effets ressentis à la suite du traitement sont bénéfiques, que certains effets ind sirables ne sont pas sup rieurs aux effets b riques et qu'il n'y a pas présence d'interactions modicamenteuses pouvant causer certains risques aux patients. Par conséquent les pharmaciens doivent contribuer par une mise à jour de leurs connaissances du respect des référentiels scientifiques par le prescripteur, éventuellement par le biais de la r daction de l'opinion pharmaceutique. L'observance doit être abordée avec le patient. L'action □ducative r□sultante sera d'amener le patient □ exprimer les difficult □s de prises, li es □ la forme gal nique par exemple. Le pharmacien sera l'interlocuteur de choix vis-à-vis du médecin pour argumenter un changement de thérapeutique plus adapté avec les difficultés exprimées par le patient. Il pourra être proposé des astuces « anti-oublis » tels que l'utilisation d'un plan de prise ⊡dit □ □ la pharmacie. En prenant l'exemple de quelques cas rencontros ol'officine, essayons de montrer en quoi consiste l'analyse pharmaceutique d'une ordonnance avec les conseils □donner aux patients concernant les modalit □s de prise des médicaments.

VI.1 Cas N°1

homme, 61ans

Amarel® 3mg: 2 comprimés le matin en une prise.

Glucophage® 1000mg: 3 comprimés par jour

Glucor® 50 : 1 comprimé avant les repas.

Kardégic® 75mg : 1 sachet par jour

Temerit® 5mg: 1 comprimé par jour

Commentaires

•Amarel® 3 mg: Les 2 comprimés sont à avaler en une prise quotidienne unique avec un peu de liquide. Il est recommandé de prendre le médicament avant ou pendant le premier repas principal.

Attention, l'oubli d'une prise ne doit jamais ⊑tre corrig□ par la prise ult⊡rieure d'une dose plus forte.

Alerter le patient des risques d'hypoglyc mie avec les sulfamides hypoglycémiants d'autant plus qu'ici la personne est sous bloquant. Or les bloquants peuvent masquer les sympt mes d'hypoglyc mie (rappeler les signes d'hypoglyc mie).

•Glucor® 50 mg : Avaler le comprimé avec un peu de liquide au début des repas ou croquer avec les premières bouchées pour limiter les troubles gastro-intestinaux. Si besoin, adapter la posologie des antidiab ☐tiques si association car il y a un risque d'augmentation de leur effet hypoglycémiant.

•Metformine® 1000 mg: Le comprimé est à prendre au cours ou à la fin des 3 repas. La prise de la metformine en œurs de repas permet d'att ☐nuer les ph ☐nom ☐nes d'intol ☐rance digestive. ☐n cas d'oubli d'un comprim ☐, il est conseill ☐de rattraper le comprim ☐le soir.

Conseils associés

Rappel des objectifs tensionnels pour un diabétique de type 2.

VI.2 Cas N°2

homme, 55ans

Glucophage® 1000mg: 1 comprimé matin et soir

Diamicron® 30mg LM: 2 comprimés le matin

Humalog® Mix 50 Pen 100UI/ml 16 unités à 8h, 14 unités à 19h

QSP 1 mois

☐ Commentaire

- •Glucophage® : prendre le comprimé lors ou à la fin du repas pour améliorer la tolérance digestive.
- **Diamicron**®: prendre le médicament immédiatement avant ou pendant un petit déjeuner substantiel, ou un premier repas principal (si le patient ne prend pas de petit déjeuner).
- •Humalog® Mix 50 Pen: à injecter par voie sous cutanée stricte, profonde, 15 minutes avant les repas. Varier les points d'injections: abdomen le matin, bras le midi, haut des cuisses le soir. Adapter sur le stylo une nouvelle aiguille à chaque injection. Ne pas utiliser le même point d'injection plus d'une fois par mois environ afin d'□viter les lipodystrophies.

Conseils associés

- -Rappel des signes d'hypoglyc mie et attitude □tenir dans ce cas.
- -Ne jamais sauter de repas mais si c'est le cas, ne pas faire l'injection d'humalog□ et ne pas prendre de diamicron®.

-Eviter la prise d'alcool et les m⊡dicaments en contenant car il y a un risque accru d'acidose lactique avec la metformine et d'hypoglyc⊡mie avec l'insuline et le glidazide□

-Concernant l'insuline :

- •Conservation entre 2 et 8. C. Un produit entam peut tre utilis pendant 28 jours au maximum et peut être conservé, durant ces 28 jours, à température ambiante mais protégé de la lumière.
- •Avant de faire l'injection, faire rouler la cartouche (ou le stylo) d'humalog□Mix 10 fois entre la paumes des mains et la (ou le) renverser à 180° 10 fois, pour bien homogénéiser le mélange, qui doit avoir un aspect trouble ou laiteux uniforme.
- •R expliquer si besoin comment effectuer le pr □ vement capillaire.

VI.3 Cas N°3

homme, 60ans

Glucophage® 1000mg: 2 comprimés par jour

Amarel® 4mg: 1 comprimé par jour

Aspégic® 150 : 1 sachet par jour

Zocor® 40 : 1 comprimé par jour

Byetta® 10: 1 injection 2 fois par jour

OSP 3mois

- -Dans le cas de cette ordonnance, l'introduction dans son traitement du Byetta est nouvelle. L'exenatide est une incr□tine (analogue du GLP-1) entrainant très souvent des troubles digestifs du type nausées, diarrhées et vomissements. Par conséquent il est toujours pr□f□rable de commencer l'exenatide pendant au moins 1 mois □ la dose de 5□g 2 fois par jour. Par la suite, la dose pourra □tre augment □ □ 10□g 2 fois par jour afin d'obtenir un meilleur contrôle glycémique.
- -Bien préciser au patient que **Byetta®** peut être administr□□n'importe quel moment dans l'heure prଢcdent le petit d⊑jeuner et le diner (ou précédant les deux principaux repas de la journ⊡e, les deux administrations devant tre s□par⊡es d'environ 6 heures ou plus). De même, Byetta® ne doit pas être administr□apr⊡s un repas. En cas d'oubli d'une injection, le traitement sera continu□par l'injection suivante telle qu'initialement pr□vue.

□ Explication des modalités d'injection pour le Byetta®

- -Bien expliquer au patient que les aiguilles ne sont pas fournies pour Byetta®. Des aiguilles de 5mm suffiront étant donné la faible quantité de produit à injecter.
- -Ici, la posologie d'Amarel aurait d□ être diminuée. En effet, lorsque Byetta est associé à un traitement par un sulfamide hypoglycémiant, une diminution de la posologie du sulfamide doit ☐tre envisag☐e afin de diminuer le risque d'hypoglyc☐mie.
- -Bien expliquer au patient que la dose quotidienne de Byetta□ n'a pas □ tre adapt □ en fonction des r⊡sultats de l'autosurveillance glyc□mique. Mais l'autosurveillance glycémique peut cependant s'av□rer n□cessaire afin d'ajuster la dose des sulfamides hypoglyc□miants. [Référence internet n°59]

VI.4 Conseils associés

VI.4.1 En cas d'effets indésirables

Un diab te de type 2 vient d' tre diagnostiqu chez M.X, 53 ans. Prescription par le médecin de Glucophage® 500mg (chlorhydrate de metformine), à raison de 2 cp/j. Lors du premier renouvellement de l'ordonnance, M.X s'est plaint de diarrh es et de douleurs abdominales. A plusieurs reprises, dans les mois qui suivent l'instauration de la metformine, le patient est venu plusieurs fois l'officine pour demander du lopéramide.

☐ Attitude à adopter par le pharmacien

Le pharmacien doit expliquer qu'il important pour le patient de consulter son midecin sans attendre la visite trimestrielle pour l'informer de cette intolirance surtout que le risultat de la première hémoglobine glyquée était bien supérieur à 7. Par la suite, le patient est allé voir son médecin et sa nouvelle prescription comporte du Diamicron® 30 LM à raison de 1 par jour. Le pharmacien pourra ainsi expliquer les modalités de prise du nouveau médicament prescrit ainsi que lui dire qu'il devra contriler plus friquemment sa glycimie durant les premiires semaines compte tenu du risque d'hypoglycimie. Il faudra une dizaine de jours pour que M. X binificie d'une efficacititotale du comprimide glidazide.

VI.4.2 En cas d'interactions médicamenteuses

Un patient sous Cortancyl® 5mg (prednisone), 2 comprimés et demi par jour depuis 3 mois pour une pathologie rhumatismale. Ce traitement sera poursuivi jusqu' disparition totale des douleurs. Le patient venant l'officine ne comprend pas que son hémoglobine glyquée soit plus lev que d'habitude alors qu'il reste toujours en dessous de 7 % Celui-ci prend pourtant régulièrement sa metformine 850 mg, 3 fois par jour, et ne fait pas d'exc alimentaires.

☐ Attitude à adopter par le pharmacien

Les corticoïdes ont des effets négatifs sur les métabolismes glucidique, protéique, lipidique, phosphocalcique ainsi que sur l'aquilibre hydro-électrique quand ils sont utilisés au long cours. Le pharmacien devra alors lui expliquer que les corticoïdes peuvent augmenter la glycamie, le patient devra alors consulter son madecin avec ses rasultats d'HbA1c pour une modification de son traitement antidiabétique : addition d'un autre madicament per os ou de quelques unitas d'insuline. Dans tous les cas, apras arrat du corticoïde, le patient retrouvera son traitement antérieur.

Conclusion

Dans l'esprit du public comme dans celui des midias et des dicideurs politiques, l'image du pharmacien est encore trop souvent reliée aux quantités de médicaments vendus et à leur prix, voire aux firmes pharmaceutiques.

La loi HPST va offrir l'occasion aux pharmaciens d'utiliser et de valoriser leurs comp tences. Pour la profession, il n'y a gu re de reconnaissance plus importante de son r que celle r cemment octroy par l'OMS qui affirme haut et fort que les pharmaciens sont un ment essentiel de tout syst me de sant fonctionnel, qu'ils jouent un r le indispensable pour assurer l'acc à des soins de qualit et qu'ils ont le potentiel de d montrer en pratique tout le r le b n fice de l'usage responsable des médicaments ainsi que le suivi et le dépistage de certaines pathologies chroniques comme le diabète.

Les nouvelles missions attribuées aux pharmaciens à travers la loi HPST montrent que le monde politique se décide enfin à utiliser la pleine compétence des pharmaciens après avoir beaucoup investi pour les former.

On peut cependant se poser la question de la faisabilit d'un suivi personnalis l'officine. En effet celui-ci va devoir nécessiter une organisation bien spécifique : pr sence d'un espace de confidentialité, effectifs en nombre suffisant, formation continue, programmation des entretiens à des moments où les activités courantes ne seront pas perturbées. L'adh sion des patients apparaît également comme un élément indispensable, or la plupart ne connaissent pas les possibilit d'action du pharmacien d'officine, cela pouvant representer un frein à leur adhésion au suivi.

Il est donc indispensable que le pharmacien travaille son image et communique sur les activit s qu'il peut proposer aux patients afin de les aider dans la gestion de leurs maladies et leurs traitements.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Prévalence du diabete en fonction de la zone géographique en 2009

ANNEXE 2 : Évolution de la prévalence du diabète traité entre 2000 et 2009

ANNEXE 3: Taux de pr valence du diab te trait par tranche d' ge et par sexe, p riode 2006 2009 en France

ANNEXE 4 : Préambule de la convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie

ANNEXE 5 : Article 10 de la nouvelle convention sur les droits, devoirs et interdictions des Pharmaciens

ANNEXE 6: Article 25 de la nouvelle convention portant sur la mise en place d'un honoraire de dispensation

ANNEXE 7 : Note de synthès de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de Francee relative à la formation pharmaceutique continue en Pharmacie d'officine

ANNEXE 8 : Décret n° 2011-2118 du 30 décembre 2011 relatif au développement professionnel continu des pharmaciens

ANNEXE 9 : Les antidiabétiques oraux

ANNEXE 10 : Mécanisme d'action des différents antidiabétiques oraux

ANNEXE 11 : Les différents types d'insuline

ANNEXE 12 : Les différents types d'insuline classées selon leur rapidité

ANNEXE 13 : Auto-surveillance glycémique

ANNEXE 14 : Exemple de sch ☐ma d'autosurveillance glyc ☐mique 1

ANNEXE 15 : Exemple de sch ☐ma d'autosurveillance glyc ☐mique 2

ANNEXE 16 : Les différents stylos utilisés dans le traitement du diabete

ANNEXE 17 : Synthèse de la réglementation DASRI

ANNEXE 18 : Fiches utililis es par les Pharmaciens au sein du r seau paris dibete l'exp rience des pharmaciens au sein du Réseau Paris Diabète

ANNEXE 19 : Objectifs glycémiques selon le profil du patient

ANNEXE 20 : Taux d'HbA1c: le chiffre □retenir

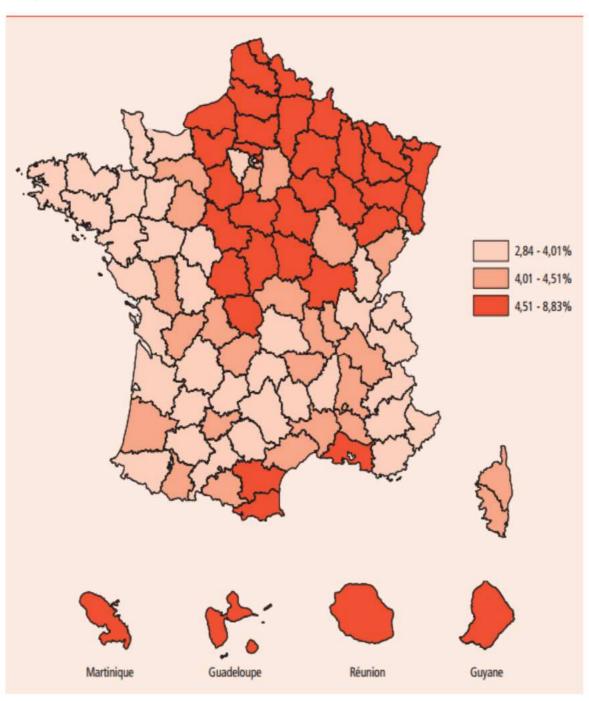
ANNEXE 21: Les graisses dans l'alimentation

ANNEXE 22 : Les repas de fêtes

ANNEXE 23: Les soins des pieds

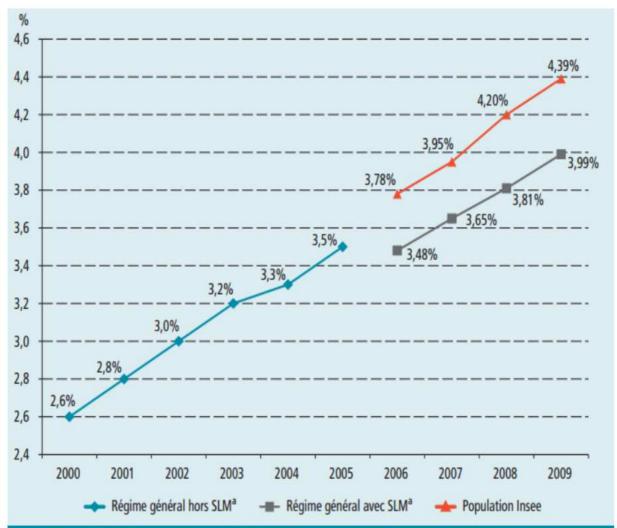
ANNEXE 1

Prévalence du diabete en fonction de la zone géographique en 2009. [Référence internet n°84]



ANNEXE 2

Évolution de la prévalence du diabète traité entre 2000 et 2009. [Référence internet n°85]



⁻ Période 2000-2005 : réf Kusnik-Joinville O, Weill A, Salanave B, Ricordeau P, Allemand H. Diabète traité : quelles évolutions entre 2000 et 2005 ? Pratiques et Organisation des Soins 2007;38(1):1-12.

Le nombre de diabétiques traités avait ainsi augmenté de 1,6 à 2,9 millions de personnes pour la France entièrep Pour le seul régime général, la prévalence était passée entre 2006 et 2009 de 3,5 à 4,0%, soit un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 4,7%p Cette augmentation était tirée par celle des plus de 80 ans, avec un taux de croissance annuel supérieur à 6% pour les hommes octogénaires et de 5,5% pour les femmes. Néanmoins, l'augmentation du TCAM concernait sans exception toutes les classes d'age.

Période 2006-2007 : réf Kusnik-Joinville O, Weill A, Ricordeau P, Allemand H. Diabète traité en France en 2007 : un taux de prévalence proche de 4 % et des disparités géographiques croissantes. Bull Epidemiol Hebd. 2008;(43):409-13.

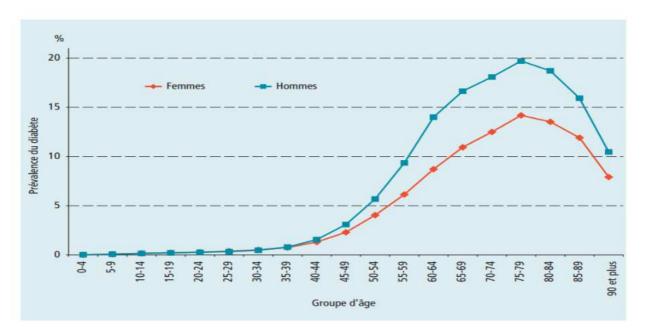
Période 2008-2009 : réf Ricci P, Blotière PO, Weill A, Simon D, Tuppin P, Ricordeau R, Allemand H. Diabète traité en France : quelles évolutions entre 2000 et 2009 ? Bull Epidemiol Hebd. 2010;(42-43):425-31.

SLM = sections locales mutualistes (mutuelles des fonctionnaires et des étudiants).

ANNEXE 3

Taux de pr_valence du diab_te trait | par tranche d'_ge et par sexe, période 2006 à 2009 en France. [Référence internet n°86]

	Taux de prévalence du diabête traité (%)								Taux de croissance	
Tranches d'âge (ans)	2006		2007		2008		2009		annuel moyen 2006/2009	
	H*	F**	н	F	н	Ė	н	F	н	E
0-4	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0.1	< 0,1	< 0.1		
5-9	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	2,4	2,8
10-14	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	3,7	3,9
15-19	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	2,5	2,7
20-24	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	5,5	4,7
25-29	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4	4,4	3,3
30-34	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	3,8	3,3
35-39	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,7	0,8	0,7	2,9	2
40-44	1,4	1,2	1,5	1,2	1,5	1,3	1,6	1,3	2,7	3,2
45-49	2,9	2,2	2,9	2,2	3	2,3	3,1	2,3	2,7	2,2
50-54	5,4	3,7	5,5	3,8	5,5	3,9	5,7	4	1,7	2,6
55-59	8,8	5,5	9	5,7	9	5,9	9,4	6,1	2,2	3,8
60-64	12,3	7,8	12,5	7,9	13,6	8,6	14	8,7	4,5	3,9
65-69	14,4	9,8	15	10,1	15,8	10,5	16,6	10,9	4,8	3,7
70-74	16,7	11,8	17,1	12,1	17,5	12,3	18,1	12,5	2,6	1,9
75-79	17,4	12,8	18,2	13,2	18,9	13,7	19,7	14,2	4,2	3,6
80-84	15,7	11,6	16,5	12,1	17,6	12,8	18,7	13,5	5,9	5,3
85-89	13,3	10,2	13,8	10,5	15,5	11,8	15,9	11,9	6,2	5,4
90 et plus	8,5	6,7	8,9	7	9,5	7,3	10,5	7,9	7,1	5,5
Total	3,8	3,2	4	3,3	4,2	3,5	4,4	3,6	4,8	4,5



L'analyse de la pr \square valence par classe d' \square ge montrait en 2009 des diff \square rences importantes selon l' \square ge :0-44 ans (0,4%), et 45 ans et plus (9,3%) ; 45-64 ans (6,3%) ; 65-74 ans (14,2%) ; 75 ans et plus (14,8%). La prévalence variait à âge égal selon le sexe : 6,3% pour les hommes et 4,5% pour les femmes, soit un sex-ratio de 1,4p Le taux maximal de prévalence du diabète était atteint pour les personnes de 75-79 ans, avec un homme sur cinq (19,7%) traité pour diabète en 2009 et une femme sur sept (14,2%) .

Préambule de la convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie. [Référence internet n°87]

CONVENTION NATIONALE ORGANISANT LES RAPPORTS ENTRE LES PHARMACIENS TITULAIRES D'OFFICINE ET L'ASSURANCE MALADIE

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 162-16-1, L. 162-38 et L. 182-2-5;

Vu l'accord mentionné à l'article L. 162-16-7 du code de la sécurité sociale ;

Il est convenu ce qui suit entre

L'Union nationale des caisses d'assurance maladie,

D'une part, et

La Fédération des syndicats pharmaceutiques de France ;

L'Union des syndicats de pharmaciens d'officine

L'Union nationale des pharmacies de France.

D'autre part

Préambule

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) donne de nouvelles perspectives aux missions et au rôle du pharmacien d'officine ou'elle consacre comme un acteur à part entière du système de soins.

Le pharmacien d'officine doit contribuer aux soins de premier recours, participer à la coopération entre professionnels de santé, participer à la mission de service public de la permanence des soins, concourir aux actions de veille et de protection sanitaire organisée par les autorités de santé et participer à l'éducation thérapeutique et aux actions d'accompagnement des patients. Il peut également assurer la fonction de pharmacien référent pour un établissement médico-social. Il peut, enfin, être désigné comme correspondant au sein de l'équipe de soins par le patient.

La loi HPST ouvre ainsi la possibilité d'élargir et de valoriser les compétences du pharmacien d'officine, notamment du point de vue des missions de santé publique. Cette possibilité est concrétisée par les dispositions de l'article 74 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 qui ouvre la voie de la diversification des modes de rémunération du pharmacien d'officine. En effet, cette disposition permet aux partenaires conventionnels de compléter la marge réglementée obtenue sur la vente des médicaments, d'une part, en mettant en place un honoraire de dispensation et, d'autre part, en permettant de verser au pharmacien une rémunération en contrepartie d'engagements individualisés dont l'objectif est de favoriser la qualité et l'efficience du système de soins.

Dans ce cadre élargi, les organisations nationales représentatives des pharmaciens d'officine et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) décident de conclure un dispositif conventionnel rénové confortant le pharmacien dans son rôle de professionnel de santé et valorisant la qualité de l'exercice pharmaceutique et les missions de conseil et d'accompagnement du pharmacien.

Aussi, les partenaires conventionnels constatent que la dispensation de produits de santé constitue l'activité principale des pharmacies d'officines. Ils entendent ainsi valoriser la qualité de cette dispensation en instituant un honoraire de dispensation et son efficience au travers, notamment, d'une implication toujours plus soutenue des pharmaciens dans le développement des médicaments génériques. Ils s'accordent, par ailleurs, sur la nécessité d'optimiser le réseau officinal afin de concilier la préservation de l'équilibre économique des officines et à tout moment l'accès de la population au médicament.

Les partenaires conventionnels affirment, par ailleurs, leur souhait d'optimiser l'offre de soins de premier recours en mettant en place les outils à la fois organisationnels et financiers visant à développer et valoriser les missions d'accompagnement des patients, notamment ceux atteints de pathologies chroniques, sur la base d'objectifs individualisés fixés par pharmacien.

Dans le strict prolongement de la précédente convention, les partenaires conventionnels conviennent de l'intérêt commun que représentent la simplification et la modernisation des échanges entre l'assurance maladie et les pharmaciens d'officine. Ils conviennent dans ce cadre que la dématérialisation à la source et la sécurisation des données transmises dans le cadre de la facturation constituent une étape clef pour y parvenir.

Les parties signataires reconnaissent enfin l'importance de la bonne gestion des dépenses d'assurance maladie et l'enjeu que constitue dans cet objectif la qualité des relations conventionnelles aussi bien aux niveaux local, régional et national afin de favoriser un dialogue constructif et l'élaboration de propositions visant à la qualité et à l'efficience de l'exercice pharmaceutique dans le respect du cadre conventionnel et réglementaire.

Article 10 de la nouvelle convention sur les droits, devoirs et interdictions des Pharmaciens. [Référence internet n°88]

10.1.1. Droits, devoirs et interdictions.

Le pharmacien s'engage, dans le cadre de l'accompagnement et du suivi du patient, à :

- 1° Obtenir son consentement éclairé à intégrer la démarche d'accompagnement ou de suivi qu'il lui propose et, le cas échéant, à respecter sa décision de retirer ce consentement, ce retrait pouvant intervenir à tout moment :
- 2° Coordonner en tant que de besoin et avec l'accord du patient son action avec les autres professionnels de santé intervenant dans la prise en charge du patient, tant en ville que dans les établissements de soins ;
- 3º S'interdire d'établir un diagnostic en exerçant strictement dans le cadre de son champ de compétence professionnelle ;
- 4º S'interdire toute sollicitation de clientèle ainsi que la remise d'avantages pouvant conduire à l'établissement ou au renouvellement d'une prescription par son médecin.
- 10.1.2. Publicité et communication.

Sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires définissant les obligations déontologiques qui lui sont opposables en matière de publicité dans le domaine du médicament et du dispositif médical, le pharmacien s'abstient d'utiliser tout support à finalité publicitaire qui ferait référence à la rémunération qu'il perçoit de l'assurance maladie pour assurer la mise en œuvre des actions d'accompagnement ou de suivi définies par le comité visé à l'article 50.

Le pharmacien peut, dans le cadre des programmes d'actions susvisés, remettre gratuitement au patient des brochures ou des guides.

10.1.3. Continuité de service de l'officine

Dans le cadre des nouveaux modes de prise en charge du patient, le pharmacien s'organise en sorte de satisfaire à tout moment aux obligations légales ressortissant de son exercice professionnel.

Il est rappelé à ce titre que le pharmacien doit exercer personnellement sa profession. L'organisation de son officine doit ainsi lui permettre à la fois d'accomplir ses actes professionnels ou d'en surveiller attentivement l'exécution et d'assurer l'accompagnement des patients pris en charge dans le cadre des programmes d'actions visés à l'article 50.

10.1.4. Utilisation de matériels et consommables.

Le pharmacien doit, autant que de besoin, disposer du matériel nécessaire à l'accompagnement ou au suivi du patient rentrant dans le champ des programmes d'actions définis par le comité mentionné à l'article 50.

10.1.5. Retour d'informations.

Avec l'accord du patient, le pharmacien s'engage à informer le médecin désigné par le patient des conclusions résultant des bilans qu'il doit régulièrement établir dans le cadre de l'accompagnement des patients et de leur suivi. Il en est ainsi lorsque le traitement nécessite d'être adapté ou lorsque le patient fait part de difficultés particulières nécessitant d'être signalées au médecin désigné par le patient.

Article 25 de la nouvelle convention portant sur la mise en place d'un honoraire de dispensation. [Référence internet n°89]

Article 25

L'honoraire de dispensation

Les parties signataires s'accordent sur la création d'un honoraire de dispensation destiné à diversifier le mode de rémunération des pharmaciens par rapport à la rémunération à la marge prévue à l'article L. 162-38 du code de la sécurité sociale pour assurer les prestations suivantes :

- vérification de la validité de l'ordonnance :
- vérification de l'admissibilité des renouvellements
- vérification de l'adéquation de la posologie prescrite
- vérification du respect des conditions réglementaires de prescription et de délivrance des médicaments à statut ou délivrance particulière ;
- contrôle des interactions au sein de l'ordonnance
- contrôle des facteurs de risque et des contre-indications dans les limites des connaissances de l'état de santé du patient ;
- contrôle des prescriptions abusives :
- vérification de l'absence d'interactions au sein de l'ordonnance et avec les autres ordonnances du patient connues du pharmacien :
- conseils aux natients
- le pharmacien doit s'assurer de la bonne compréhension par le patient du bon usage et des précautions d'emploi des produits prescrits. Il doit ainsi vérifier les besoins du patient et fournir les explications nécessaires lors de la dispensation :
- le pharmacien doit préciser au patient, le cas échéant, les modalités particulières de conservation du produit qui lui a été prescrit ;
- le pharmacien doit s'assurer que le patient connaît la posologie, la durée du traitement prescrit et le moment recommandé pour la prise des médicaments. Le pharmacien doit reporter toutes les indications utiles de la prescription sur le conditionnement des médicaments prescrits ;
- le pharmacien doit rappeler au patient la durée du traitement qui lui a été prescrit, en soulignant de manière argumentée l'importance de se conformer à la posologie ;
- le pharmacien doit informer le patient des effets indésirables possibles ou potentiels des médicaments prescrits ;
- choix du conditionnement des médicaments le plus économe en fonction des posologies prescrites compatible avec l'état de santé du patient

Article 26

Conditions de mise en œuvre de l'honoraire de dispensation

Les parties signataires considérent que la mise en œuvre effective de l'honoraire de dispensation est conditionnée à l'évolution des dispositions réglementaires relatives à la marge pharmaceutique prévue à l'article L. 162-38 du code de la sécurité sociale ainsi qu'à l'évolution de la marge pharmaceutique compte tenu des mesures portant sur les médicaments remboursables. Elles conviennent de faire évoluer les honoraires de dispensation de facon coordonnée à la marge réglementée, en tenant compte des contraintes économiques des officines et des possibilités de

Les parties signataires se fixent pour objectif qu'au terme de la présente convention les nouveaux modes de rémunération représentent environ un quart de la marge sur les médicaments présentés au temboursement

Elles s'accordent pour définir par voie d'avenant avant le 31 décembre 2012 une première étape significative de cette réforme, sur la base d'un objectif de l'ordre de 12,5 % de la marge des médicaments présentés au remboursement, dans le respect de l'ONDAM. L'avenant fixera également le contenu et les modalités de financement de l'honoraire de dispensation ainsi que le détail des procédures de suivi de cette évolution tairfaire (suivi mensuel des nouvelles rémunérations des pharmaciens, montant de la marge des médicaments présentés au remboursement, etc.). Les parties signataires s'assureront préalablement de l'impact pour chacune des officines de la mise en place de cet honoraire et établiront un suivi mensuel des nouvelles rémunérations des pharmaciens et du montant de la marge des médicaments présentés au remboursement.

Cet avenant pourra prévoir des cotations spécifiques dans le cadre de dispensations particulières, notamment

- pour la dispensation des traitements nécessitant une vigilance accrue du pharmacien et un conseil adapté ;
- pour les dispensations dans les départements d'outre-mer.

Note de synthès de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de Francee relative à la formation pharmaceutique continue en Pharmacie d'officine. [Référence internet n°90]

L'organisation future de la FPC dans le projet de loi HPST : le DPC

Nous sommes attachés à la notion de formation pharmaceutique continue. Nous pensons qu'il faut conserver un volet important d'actualisation des connaissances (avancée rapide des progrès thérapeutiques) et des compétences professionnelles. Si nous allons vers l'EPP, cette EPP ne peut se concevoir qu'en lien avec des formations qui apportent cette évolution des compétences et des connaissances.

Le DPC doit prendre en compte le fort volume de salariés que nous avons dans notre branche, nous sommes la profession libérale qui a le plus de salariés qui interviennent au même titre que le titulaire dans l'activité cœur de métier. Il faut également prendre en compte cette culture de la gestion paritaire qui est très forte au sein de la pharmacie d'officine.

Enfin, la pharmacie doit garder dans l'organisation de ses futures formations un volet fort d'acquisition de connaissances et le DPC pharmaceutique doit prendre en compte cette notion. En effet, l'activité d'une officine ne repose pas sur un seul professionnel et il est plus difficile de faire une EPP que dans d'autres professions. Le DPC ne doit pas devenir un dispositif de contrôle des professionnels de santé, mais un dispositif permettant de disposer de formations réellement adaptées aux besoins et aux évolutions de notre profession. Il faudra aussi prendre en compte qu'il doit rester souple dans sa validation pour s'adapter aux contraintes de notre activité qui se réalise au sein de TPE avec des professionnels qualifiés et des réglementations strictes.

La profession s'investit également dans une démarche d'écriture de recommandations de bonnes pratiques en lien avec une société savante pharmaceutique (SFPC) et la HAS. Il est important pour les pharmaciens de pouvoir disposer de référentiels de formation labellisés et reconnus qui pourront servir de base pour les formations du DPC.

Ces formations doivent nous permettre d'entrer pleinement dans les nouvelles missions prévues par la loi HPST et de pouvoir ainsi disposer de protocoles validés qui pourront être étendus dans les officines. Dans ce domaine également, la profession, au travers de ses organisations professionnelles représentatives et en particulier de la FSPF, s'est mobilisée pour anticiper ces changements et être ainsi opérationnelle pour renforcer le rôle de professionnel de santé des pharmaciens et de leurs équipes. L'élaboration de ces référentiels est en cours et permettra de disposer de recommandations qui pourront s'appliquer à l'ensemble des officines qui souhaiteront prendre en charge des patients chroniques. L'élaboration de ces bonnes pratiques et référentiels est entièrement pilotée par les professionnels avec l'appui de la HAS et de la SFPC sans aucun lien avec les entreprises du médicament.

Décret n° 2011-2118 du 30 décembre 2011 relatif au développement professionnel continu des pharmaciens. [Référence internet n°91]

JORF n°0001 du 1 janvier 2012 page 36 texte n° 20

DECRET

Décret n° 2011-2118 du 30 décembre 2011 relatif au développement professionnel continu des pharmaciens

NOR: ETSH1125202D

Publics concernés : pharmaciens ; Conseil national de l'ordre des pharmaciens ; employeurs de pharmaciens dans le secteur public et privé.

Objet : contenu, organisation et contrôle de l'obligation individuelle de développement professionnel continu des pharmaciens.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice explicative : le présent décret prévoit que les pharmaciens doivent participer annuellement à un programme de développement professionnel continu. Il définit le contenu de l'obligation de développement professionnel continu, son organisation et son financement. Le décret prévoit également les modalités de contrôle du respect de cette obligation par l'ordre des pharmaciens. Il prévoit enfin les modalités du développement professionnel continu pour les pharmaciens non inscrits à l'ordre.

Références : les dispositions du <u>code de la santé publique</u> modifiées par le présent décret peuvent être consultées, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (http://www.légifrance.gouv.fr). Le présent décret est pris pour l'application de l'<u>article 59 de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009</u> portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4236-1 et L. 4236-2 ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu l'<u>ordonnance n° 2005-406 du 2 mai 2005</u> simplifiant le régime juridique des établissements de santé, notamment son article 16 ;

Vu l'avis du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie en date du 28 septembre 2011 ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décrète :

Article 1 En savoir plus sur cet article...

Le chapitre VI du titre III du livre II de la quatrième partie du code de la santé publique est remplacé par les dispositions suivantes :

- « Chapitre VI
- « Développement professionnel continu
- « Section 1
- « Contenu de l'obligation
- « Art. R. 4236-1.-Le développement professionnel continu comporte, conformément à l'article L. 4236-1, l'analyse, par les pharmaciens, de leurs pratiques professionnelles ainsi que l'acquisition ou l'approfondissement de connaissances ou de compétences.
- « Il constitue une obligation individuelle qui s'inscrit dans une démarche permanente.
- « Cette obligation s'impose aux pharmaciens inscrits au tableau de l'ordre ainsi qu'à tous les pharmaciens mentionnés à l'article L. 4222-7.
- « Art. R. 4236-2.-Le pharmacien satisfait à son obligation de développement professionnel continu dès lors qu'il participe, au cours de chaque année civile, à un programme de développement professionnel continu collectif annuel ou pluriannuel.
- « Ce programme doit :
- « 1° Se conformer à une orientation nationale ou à une orientation régionale de développement professionnel continu ;
- « 2° Comporter une des méthodes et des modalités validées par la Haute Autorité de santé après avis de la commission scientifique indépendante des pharmaciens ; ces méthodes et modalités précisent les conditions qui permettent d'apprécier la participation effective, en tant que participant ou en tant que formateur, à un programme de développement professionnel continu ;
- □3□Etre mis en □ uvre par un organisme de d⊡veloppement professionnel continu enregistr□
- « Art. R. 4236-3.-Les orientations nationales du développement professionnel continu sont annuelles ou pluriannuelles.
- « Chaque année, le ministre chargé de la santé arrête la liste des orientations nationales, après avis de la commission scientifique indépendante des pharmaciens. Ces orientations nationales concourent à la mise en
 uvre des actions figurant dans les conventions pr
 vues aux articles L. 162-5, L. 162-14 et L. 162-32-1 du code de la sécurité sociale.
- « Le groupe composé au sein du conseil de surveillance de l'organisme gestionnaire du développement professionnel continu, mentionné au 2° du l de l'article R. 4021-15, peut élaborer des propositions d'orientations nationales qu'il transmet à la commission scientifique indépendante des pharmaciens.
- « Les agences régionales de santé peuvent compléter les orientations nationales par des orientations régionales spécifiques, en cohérence avec leur projet régional de santé, après avis de la commission scientifique indépendante des pharmaciens.
- « Art. R. 4236-4.-La liste des méthodes mentionnées au 2° de l'article R. 4236-2 est fixée par la Haute Autorité de santé après avis de la commission scientifique indépendante des pharmaciens.
- « Art. R. 4236-5.-I. Outre les modalit⊡s pr⊡vues par l'article R. 4236-2, un pharmacien est

également réputé avoir satisfait à son obligation de développement professionnel continu s'il a obtenu, au cours de l'année civile, un diplôme universitaire évalué favorablement par la commission scientifique indépendante des pharmaciens en tant que programme de développement professionnel continu.

□ II. — Les actions de formation que les pharmaciens inspecteurs de santé publique sont tenus de suivre en application de leur statut particulier sont réputées satisfaire à l'obligation de développement professionnel continu des intéressés.

« Section 2

« Organisation

- « Art. R. 4236-6.-Les conseils compétents de l'ordre, les commissions et les conférences médicales d'établissement, les instances compétentes en matière de développement professionnel continu représentant les autres catégories de pharmaciens salariés ainsi que les unions régionales des professionnels de santé représentant les pharmaciens d'officine assurent la promotion de programmes de développement professionnel continu qui peuvent être suivis par des pharmaciens hospitaliers, des pharmaciens d'officine et des pharmaciens biologistes. Ces programmes peuvent associer d'autres professionnels.
- « Art. R. 4236-7.-Les pharmaciens choisissent librement les organismes de développement professionnel qui mettent en uvre les programmes auxquels ils participent. L'uvaluation scientifique dont les organismes de développement professionnel continu ont fait l'objet par la commission scientifique indépendante des pharmaciens, dans les conditions prévues à l'article R. 4021-24, est portée à la connaissance des pharmaciens lors de leur inscription à un programme.
- « Section 3
- « Financement
- « Art. R. 4236-8.-L'organisme gestionnaire du développement professionnel continu finance le développement professionnel continu des pharmaciens libéraux et des pharmaciens exerçant dans les centres de santé conventionnés dans la limite de forfaits individuels mentionnés à l'article R. 4021-
- « Art. R. 4236-9.-Les centres hospitaliers universitaires consacrent au financement des actions de développement professionnel continu des pharmaciens qu'ils emploient un pourcentage minimum de 0,50 % du montant des rémunérations de leurs pharmaciens, au sens de l'article L. 242-1 du code de la sécurité sociale.
- « Les autres établissements publics de santé consacrent au financement des actions de développement professionnel continu des pharmaciens qu'ils emploient un pourcentage minimum de 0,75 % du montant des rémunérations de leurs pharmaciens, au sens de l'<u>article L. 242-1 du code de la sécurité sociale</u>.
- « Les actions de développement professionnel continu des pharmaciens mentionnés à l'article L. 4222-7 et des pharmaciens dont les employeurs sont l'Etat et les collectivités locales sont financées

dans le cadre des crédits prévus par la législation relative à chacune de ces fonctions publiques.

- « Les actions de développement professionnel continu des pharmaciens salariés du secteur privé sont financées dans les conditions prévues par l'<u>article L. 6331-1 du code du travail</u>.
- « Les employeurs publics et privés peuvent se libérer totalement ou partiellement de l'obligation prévue au présent article en versant tout ou partie des sommes ainsi calculées à un organisme paritaire collecteur agréé de leur branche professionnelle ou de leur champ d'activité ou à l'organisme agréé mentionné à l'article 16 de l'ordonnance n° 2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé, dans le respect des règles d'organisation et de prise en charge de la formation tout au long de la vie qui leur sont propres.
- « Section 4
- « Contrôle
- « Art. R. 4236-10.-L'organisme de développement professionnel continu délivre une attestation aux pharmaciens justifiant de leur participation, au cours de l'année civile, à un programme de développement professionnel continu. Il transmet simultanément, par voie électronique, les attestations correspondantes au Conseil national de l'ordre des pharmaciens. Le modèle de l'attestation est défini par arrêté du ministre chargé de la santé.
- « Art. R. 4236-11.-Le Conseil national de l'ordre des pharmaciens s'assure, au moins une fois tous les cinq ans, sur la base des attestations transmises par les organismes de développement professionnel continu ou du diplôme mentionné à l'article R. 4236-5, que les pharmaciens ont satisfait à leur obligation annuelle de développement professionnel continu.
- « Art. R. 4236-12.-Lorsque le pharmacien a participé à un programme dispensé par un organisme qui a fait l'objet, à la date de son inscription, d'une évaluation défavorable par la commission scientifique indépendante des pharmaciens, l'obligation est réputée non satisfaite.
- « Art. R. 4236-13.-Si l'obligation individuelle de développement professionnel continu prévue à l'article R. 4236-1 n'est pas satisfaite, le Conseil national de l'ordre des pharmaciens demande au pharmacien concerné les motifs du non-respect de cette obligation. Au vu des éléments de réponse communiqués, le Conseil national de l'ordre apprécie la nécessité de mettre en place un plan annuel personnalisé de développement professionnel continu et notifie à l'intéressé qu'il devra suivre ce plan.
- □ L'absence de mise en □ uvre de son plan annuel personnalis □ par le pharmacien est susceptible de constituer un cas d'insuffisance professionnelle.
- « Section 5
- « Modalités d'application aux pharmaciens non inscrits à l'ordre
- « Art. R. 4236-14.-Pour l'application des dispositions du présent chapitre aux pharmaciens du service de santé des armées, le ministre de la défense arrête conjointement avec le ministre chargé de la santé les orientations nationales de développement professionnel continu.
- « Il exerce les attributions confiées au présent chapitre à l'agence régionale de santé, à l'ordre des pharmaciens, aux commissions et conférences médicales d'établissement et aux unions régionales

des professionnels de santé représentant les pharmaciens.

« Art. R. 4236-15.-Pour l'application des dispositions du présent chapitre aux pharmaciens mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 4222-7, l'employeur exerce les attributions confiées à l'ordre des pharmaciens. Les attestations mentionnées à l'article R. 4236-10 lui sont transmises. Il s'assure du respect de l'obligation de développement professionnel continu. »

Article 2 En savoir plus sur cet article...

Les pharmaciens qui participent en 2011 et en 2012 à des actions de formation pharmaceutique continue réalisées par des organismes de formation pharmaceutique continue sont réputés avoir satisfait à l'obligation annuelle prévue par le présent décret au titre de chacune de ces deux années. Les pharmaciens qui souhaitent faire valoir ces actions adressent le cas échéant, par voie électronique, leurs justificatifs de formation au conseil compétent de l'ordre dont ils dépendent dans le même délai.

Les pharmaciens qui participent à un seul programme de développement professionnel continu en 2011 ou en 2012 satisfont à leur obligation, par dérogation à l'article R. 4236-1, au titre de ces deux années. »

Article 3 En savoir plus sur cet article...

Le ministre de la défense et des anciens combattants et le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 30 décembre 2011.	
	François Fillon
Par le Premier ministre :	
	Le ministre du travail,
	de l'emploi et de la santé,
	Xavier Bertrand

ANNEXE 9

Les antidiabétiques oraux. [Référence internet n°92]

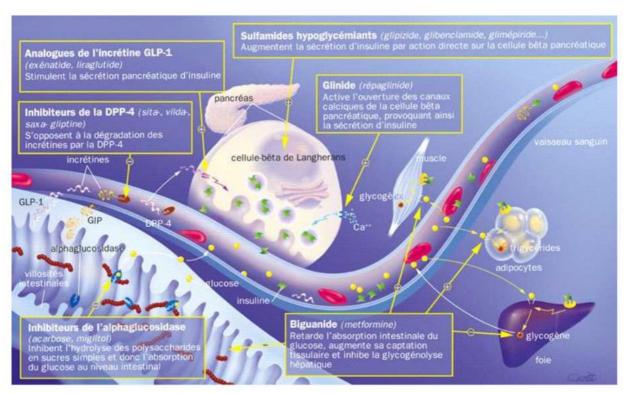
Classe	Molécules	Spécialités
Biguanides	Metformine	GLUCOPHAGE [®] , STAGID [®]
Sulfamides	Gliclazide	DIAMICRON®
hypoglycémiants	Glimepiride	AMAREL®
	Glibenclamide	DAONIL®
	Glipizide	GLIBENESE®
Glinides	Repaglinide	NOVONORM®
Inhibiteurs des alpha-	Acarbose	GLUCOR®
glucosidases	Miglitol	DIASTABOL®
Gliptines	Sitagliptine	JANUVIA [®] , XELEVIA [®]
(inhibiteurs des DPP-4)	Vildagliptine	GALVUS®
	Saxagliptine	ONGLYZA [®]

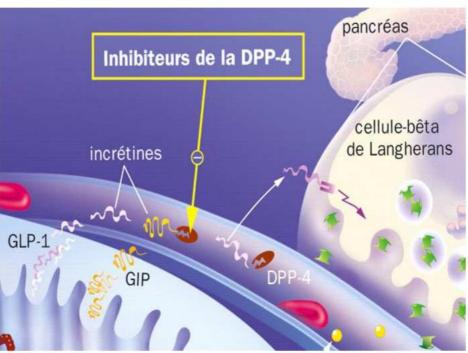
Classe	Molécules	Spécialités
Incrétines	Exenatide	BYETTA®
(analogues du GLP-1)	Liraglutide	VICTOZA®

Associations	Spécialités
Metformine + sulfamide hypoglycémiant	GLUCOVANCE® (Metformine + glibenclamide)
Metformine + inhibiteur des DPP-4	EUCREAS® (Metformine + vildagliptine) JANUMET®, VELMETIA® (Metformine + sitagliptine)

ANNEXE 10

Mécanisme d'action des différents antidiabétiques oraux. [Référence internet n°92]





Le Moniteur des Pharmacies - Cahier II - Cahier Formation - latrogénie - N° 2885 du 04/06/2011

ANNEXE 11

Les diff rents types d'insuline. [Référence internet n°93]

Type d'insuline	Exemples	Profil d'action
Insulines ultra rapides : analogues rapides	HUMALOG® NOVORAPID® APIDRA®	1H 3H 6H 12H 24H
Insulines rapides	ACTRAPID® UMULINE RAPIDE® INSUMAN RAPIDE®	2H 4H 6H 8H 12H 24H
Insulines intermédiaires (NPH) ou lentes	INSULATARD® INSUMAN BASALE® UMULINE NPH®	4H 8H 12H 16H 25H 24H
Insulines ultra-lentes : analogues lents	LANTUS® LEVEMIR®	2H AH BH 12H 16H 20H 24H
Mélange insuline ultra rapide + insuline intermédiaire	NOVOMIX® HUMALOGMIX®	2H 4H 6H 12H 18H 24H
Mélange insuline rapide + insuline intermédiaire	MIXTARD® UMULINE PROFIL® INSUMAN COMB®	2H 4H 8H 12H 18H 24H

ANNEXE 12

Les différents types d'insuline classées selon leur rapidité. [Référence internet n°93]

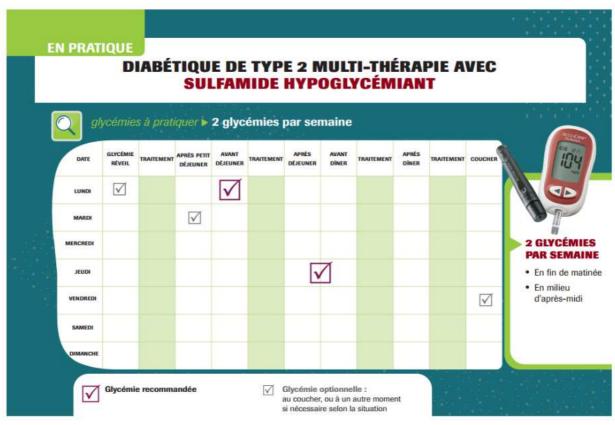
Type d'insuline Composition		Début d'action	Durée d'action	Administration	Exemples	
Ultrarapide	 Analogues de l'insuline (lispro, aspart, glulisine) Modifiées de façon à accélérer leur solubilisation et leur absorption 	5 à 10 min	2 à 5h	 Début de repas Efficaces pour hyperglycémies post- prandiales Ne couvrent pas la période inter-prandiale (association avec une insuline NPH obligatoire) 	- NovoRapid® - Humalog® - Apidra®	
Rapide	- Insuline solubilisée	15 à 30 min	5 à 7h	 20 à 30 min avant les repas ou pompes externes et implantables (mimer débit basal) Actrapid : Administration en s.c et i.v possible. 	- Actrapid® HM - Insuman® Rapid	
Mixte ^{1,2}	 Insuline solubilisée + intermédiaire 	20 min	10 à 12 h	- 20 à 30 minutes avant repas	- Insuman® Comb 25	
	- Analogue insuline ultra- rapide + intermédiaire	5 min	10 à 12 h	- Au moment des repas	- Novomix®30 - Humalog® Mix 25 - Humalog® Mix 50	
Intermédiaire ¹ (NPH =Neutral Protamine Hagedom)	- Protamine + zinc	1h	10 à 12h	Soit au moment, soit indépendamment des repas Insuline laiteuse	- Insulatard®HM - Huminsulin® Basal - Insuman® Basal	
Lente	- Analogues	1 à 2h (Absence de pic d'action)	Jusqu'à 24h	Lantus : inj. 1x/jour, à n'importe quel moment de la journée, mais tous les jours au même moment → Ne pas mélanger à d'autres insulines	- Lantus® - Levemir®	

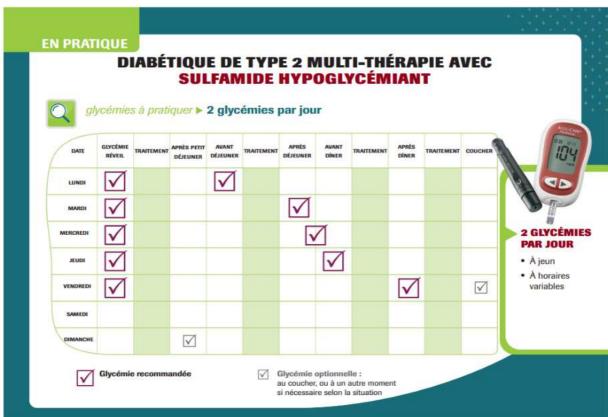
ANNEXE 13 Auto-surveillance glycémique. [Référence internet n° 94]



ANNEXE 14

Exemple de sch_ma d'autosurveillance glyc_mique. [Référence internet n° 94]





ANNEXE 15 Exemple de sch□ma d'autosurveillance glyc□mique. [Référence internet n°94]



Les différents stylos utilisés dans le traitement du diabete. [Référence internet n°95]



NOVO NORDISK



Synthèse de la réglementation DASRI. [Référence internet n°96]



Synthèse de la réglementation DASRI (Déchets d'activités de soins à risque infectieux) et actions de l'AFD

Mise à jour : janvier 2013

Table des matières

Le cadre légal La position de l'AFD

Le cadre légal

Dans son communiqué du 22 février 2012, le Ministère de l'Ecologie a annoncé de nouvelles dispositions juridiques concernant l'organisation de la collecte des DASRI. Pour rappel, la collecte et l'élimination des déchets de soins à risques infectieux perforants des patients en autotraitement doivent être gérées par une filière spécifique : la filière REP (responsabilité élargie du producteur).

Elle regroupe les producteurs de médicaments ou de dispositifs médicaux. Pour pouvoir assurer ces fonctions, les producteurs devront obtenir un agrément par le Ministère de l'Ecologie. L'arrêté du 1er février 2012, (JO du 08 février 2012) fixe les modalités de dépôt et d'obtention de cet agrément selon un cahier des charges précis dont les principes sont définis par le décret du 28 juin 2011.

D'après ce cahier des charges, publié au Bulletin officiel :

- En amont, les producteurs devront mettre à disposition gratuitement les collecteurs dans les officines et les PUI (pharmacies à usage intérieur) afin que les patients puissent y déposer leurs déchets perforants (seringues, aiguilles, guides de cathèter...).
 Les collecteurs devront être dotés d'un dispositif de traçabilité et respecter des « prescriptions techniques ».
- En aval, les producteurs devront organiser la collecte sélective, l'enlèvement et le traitement de ces déchets.
- L'objectif de collecte des DASRI perforants est fixé à 60% et devra être atteint à l'échéance de l'agrément (4 ans maximum).
- Les points de collecte des DASRI devront être facilement accessibles sur tout le territoire. Au moins 5000 points de collecte devront être répartis d'après certains critères : un point au minimum tous les 15km et un point au minimum pour 50000 habitants.

A cet effet, les producteurs, se sont regroupés au sein d'une structure commune « l'association Dastri » agréée en décembre 2012 en tant qu'éco-organisme.

La position de l'AFD

L'AFD suit avec beaucoup d'attention et de vigilance la lente avancée des ministères et des acteurs dans la mise en place de l'éco-organisme devant gérer nos déchets de soins (DASRI). Nous avons toujours défendu la gratuité et la possibilité de pouvoir déposer nos déchets dans des points de collecte facilement accessibles.

Les difficultés levées restaient le financement de l'éco-organisme et donc son fonctionnement. La création de l'association Dastri semble être une réponse à nos interrogations. Reste aujourd'hui à mettre en œuvre le fonctionnement et le développement sur tout le territoire.

Les patients et l'AFD ont démontré leur détermination, leur sens des responsabilités et parfois leur patience. Nous espérons tous que, dans quelques mois, chacun d'entre nous aura à sa disposition un dispositif de dépôt et de collecte des DASRI effectif. Après 15 ans d'efforts l'AFD ne peut que regretter cette lenteur.

Fiches utililisées par les Pharmaciens au sein du réseau paris dibete l'exp_rience des pharmaciens au sein du Réseau Paris Diabète. [Référence internet n°24]

(II) no a notice	FIC	HE DU PH	IARM	ACIEN	ı	Billan I		
🐶 Réseau Paris Diabète		IL DO I I	AILIN	AUILI		uivi trim	nestriel :	1 0
www.paris-diabete.fr	Nº de d	laceian .	,	,	S	uivi trim	sestriel :	2 🗆
***************************************	M. us c		-/	_/	S	uivi trim	sestriel :	3 🗆
pate://		Suivi du	diabète	dans l'a	nná	nrás	ódon	to
Caractéristiques du patient		☐ bilan biologiq				_		te
Les 3 premiers chiffres du Nº de sécurité sociale	/	examen opht			ation de diabétologie n cardiovasculaire			
Typologie du diabète	1 02		c (valeur di	ens les 3 dern	erniers mois) = %			
Tabagisme oui non Nb de cigarettes /jos			-	le médecin tr				
		Suivi		un diabétolo				
Handicap génant la pratique du traiter	ment	Médical		sultation hos				_
difficultés <u>visuelles</u> oui non diffic. <u>motrices</u> ou	ATTOCKS.		date de la	a demière hosp	italisati	on:	//_	
difficultés de compréhension Corale ou		Dis	pensati	on des m	édic	amer	nts	
difficultés de mémoire ou		au patient	O èur	membre de	son en	tourage	proche	
période de jeune ou		☐ déplacement	nt du pharm	nacien au don	nicite d	lu patie	nt	
			911					_
Le patient est capable de (entou	rear la bor	una minancal	ı			1	EDUCA	MOITA
reconnaître ses médicaments antidia			☐ tous	certains	П	ucun -	• oui	non
_				certains		ucun	oui	non
expliquer l'indication des autres méd	icaments	prescrits :	D tous	glycémie	oui	non-	> oui	non
le patient connaît pour lui-même les obj	octifs the	rapeutiques sui	vants	HbA1c	oui	non-	+oui	non
		(A)	*	tension	oui	non-	• oui	non
 le patient prépare <u>seul</u> ses médicaments 	::				out	non		_
le patient est capable d'expliquer les hora					oui	non-	→ oui	non
	evec un pilule				oui	non-	≠ oui	non
		de prise édité par le pl	harmacien		oui	non-	•oui	non
le patient pratique son autosurveillance			calvoremie (e	Calconnage)	oui	non-	• oui	non
I	maîtrise de l'utilisation du lecteur de glycémie (étalonnage) maîtrise de la technique (auto-piqueur, bandelettes)			oui	non-	• oui	non	
si autosurveillance glycémique :	compréhension de l'Intérêt du suivi par auto-mesure			oui	non		non	
	reque	il des glycémies dans	un carnet sp	-écial	oui	non-	• oui	non
🛈 si le patient est traité par insuline :		maîtrise du schéma o			oui	non		non
	Diminat	maîtrise du système on conforme des déch		nente o	oui	non	oui • oui	non
Quilyi e				- SERVICE AND ADDRESS OF THE PERSON AND ADDRESS OF THE PERSON ADDR	oui	non-	Oth	non
	du trait	ement du pa			_	_	_	
modification récente du traitement du patient (ajout ou retrait de spécialités)	oui non-			réléphoniques er ce changeme		ı ou	oui	non
le patient présente un changement de dosage ou	oui non			stion du traitem			oui	non
de posologie dans son traitement habituel	our Hon	T TECONICADO	_	ités d'administr				*****
		si oui type	-	de posologie			de dosay	
		de rectification :		cation nécessita				
				alie prescription				
la patient déclare avoir des difficultés	oui non	surveillance d					oui	non
à suivre son traitement : oubli de prises	and		_	rescriptions du	_			
historique cohérent avec une prise régulière	oui non	si non préciser pourquoi :		sise compréhen indésirables	sion de	s indicat	ions	-
		,,		me lés aux mo	-talibée	de price		-
				mes due à la fo				rűt)
			_					=
Evaluation du temps passé à l'analyse des compétences du patient et aux actions éducatives réalisées	5 mn 15 s	mn 30 mn Plus						- 1
Suite à ce bilan, conseillez-vous au patient des prestations		ses en charge par	1					
le Réseau Paris Diabète ?			1					- 1
L'Inclusion au Réseau du patient par son Médecin trait		I	1					
		ivis de Diététique	1					
	stellers d'édu apeutique d		Ц	Cachet	du pha	vmacie	2	

ANNEXE 19
Objectifs glycémiques selon le profil du patient. [Référence internet n°97]

	Profil du patient	HbA1c cible
	La plupart des patients avec DT2	≤7%
	DT2 nouvellement diagnostiqué, dont l'espérance de vie est > 15 ans et sans antécédent cardio-vasculaire	≤ 6,5 % ¹
Cas général	DT2 : avec comorbidité grave avérée et/ou une espérance de vie limitée (< 5 ans) ou avec des complications macrovasculaires évoluées ou ayant une longue durée d'évolution du diabête (> 10 ans) et pour lesquels la cible de 7 % s'avère difficile à atteindre car l'intensification médicamenteuse provoque des hypoglycémies sévères	≤8%
	Dites « vigoureuses » dont l'espérance de vie est jugée satisfaisante	≤7%
Personnes	Dites « fragiles », à l'état de santé intermédiaire et à risque de basculer dans la catégorie des malades	≤8%
âgées	Dites « malades », dépendantes, en mauvais état de santé en raison d'une polypathologie chronique évoluée génératrice de handicaps et d'un isolement social	< 9 % et/ou glycémies capillaires préprandiales entre 1 et 2 g/l
	Patients avec ATCD de complication macrovasculaire considérée comme non évoluée	≤7%
Patients avec antécédents (ATCD) cardio- vasculaires	Patients avec ATCD de complication macrovasculaire considérée comme évoluée : infarctus du myocarde (IDM) avec insuffisance cardiaque atteinte coronarienne sévère (tronc commun ou atteinte tritronculaire ou atteinte de l'interventriculaire antérieur [IVA] proximal) atteinte polyartérielle (au moins deux territoires artériels symptomatiques) artériopathie oblitérante des membres inférieurs (AOMI) symptomatique accident vasculaire cérébral récent (< 6 mois)	≤8%
Patients avec	IRC modérée (stades 3A ² et 3B)	≤7%
insuffisance rénale chronique (IRC)	IRC sévère ou terminale (stades 4 et 5)	≤8%
Patientes	Avant d'envisager la grossesse	< 6,5 %
enceintes ou envisageant de l'être	Durant la grossesse	< 6,5 % et glycémies < 0,95 g/l à jeun et < 1,20 g/l en post-prandial à 2 heures

Taux d'HbA1c: le chiffre □retenir. [Référence internet n°98]



Les graisses dans l'alimentation. [Référence internet n°99]





Les repas de fêtes. [Référence internet n°100]





Les soins des pieds. [Référence internet n°101]

l'examine mes pieds régulé

dessus, dessous et entre les orteils pour vérifier que je n'ai pas d'ampoules, de petites plaies

ou des fissures. Je peux me faire aider ou bien utiliser



inpes

Assurance

BIBLIOGRAPHIE

Les antidiabétiques oraux
Le moniteur des pharmacies N° 2885 du 04/06/2011
CLAUSENER M. et LEFORT L.
Les enjeux d'un nouveau mod⊡e ⊡conomique
Le Moniteur des Pharmacies: N° 2920 du 18/02/2012
COUSIN S.
□Le suivi personnalis□du diab⊡te □l'officine □
Impact Pharmacien 2010
DEI L.
□Comment expliquer aux patients le concept d'h⊡moglobine glyqu⊡e : analyse des
représentations des patients et des soignants et cr□ation d'outils p⊡dagogiques interactifs □
Th⊡se d'exercice. Grenoble : Universit□Joseph Fourier — Grenoble I — Faculté de pharmacie 2009
GRIMALDI A.
Traité de diabétologie, Edition 2
Edition Médecine-Sciences Flammarion, juin 2009, chapitre 4: physiopathologie e prévention, page 113.
GRIMALDI A.
Traité de diabétologie, Edition 2
Edition Médecine-Sciences Flammarion, juin 2009, chapitre 1 : dépistage du diabète, page 5.

CHAMBA G. et REFFET S.

GRIMALDI A.

Traité de diabétologie, Edition 2

Edition Médecine-Sciences Flammarion, juin 2009, chapitre 10: physiopathologie du diabète de type 2, page 327.

GRIMALDI A.

Traité de diabétologie, Edition 2

Edition Médecine-Sciences Flammarion, juin 2009, chapitre 2 : rôles physiologiques du glucagon, page 87.

GRIMALDI A.

Traité de diabétologie, Edition 2

Edition Médecine-Sciences Flammarion, juin 2009, chapitre 11 : tratement du diabète, page 423.

GRIMALDI A.

Traité de diabétologie, Edition 2

Edition Médecine-Sciences Flammarion, juin 2009, chapitre 5 : l'insulinoth pour le diabétique de type 1, page 134 à 141.

GRIMALDI A.

Traité de diabétologie, Edition 2

Edition Médecine-Sciences Flammarion, juin 2009, chapitre 12 : fiabilité et contrôle qualité des lecteurs de glycémie, page 454.

GRIMALDI A.

Traité de diabétologie, Edition 2

Edition Médecine-Sciences Flammarion, juin 2009, chapitre 11 : physiologie de l'exercice musculaire, page 366.

GRIMALDI A.

Traité de diabétologie, Edition 2

Edition Médecine-Sciences Flammarion, juin 2009, chapitre 6 : hypoglycémie et diabéte insulino-dépendant, page 218.

GRIMALDI A., HARTEMANN-HEURTIER A., et JACQUEMINET S.

« Guide pratique du diabète », 4éme édition.

Edition Masson, 2010, chapitre 7 : les principes de la diététique chez le diabétique non insulinodépendant, page 35 à 40.

JEANCOLAS L.

« Soins du pied diabétique et relais de la prescription hospitalière »

Th se d'exercice. Nancy : Universit ☐ Henri Poincar ☐ — Nancy I — Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques, 2006

LECAQUE J.

« Place du pharmacien d'officine dans les campagnes de dépistage du diabète de

type 2 et dans l' ducation th rapeutique du patient diab tique »

Th se d'exercice. Nancy : Universit ☐ Henri Poincar ☐ — Nancy I — Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques, Mai 2011.

LOPEZ I.

«Où sont passés les médecins »

Le Moniteur des pharmacies N°2840 du 10/07/10

LULLMANN H., MOHR K. et HEIN L.

« Atlas de poche en pharmacologie », 4éme édition

Edition Lavoisier, Paris, 2010, chapite: diabete, page 240.

LULLMANN H., MOHR K. et HEIN L.

« Atlas de poche en pharmacologie », 4éme édition

Edition Lavoisier, Paris, 2010, chapite: les antidiabétiques oraux, page 246

LULLMANN H., MOHR K. et HEIN L.

« Atlas de poche en pharmacologie », 4éme édition

Edition Lavoisier, Paris, 2010, chapitre: traitement du diabéte insulinodépendant, page 242

MASSERON S.

□L'exp rience des pharmaciens au sein du R seau Paris Diab te □

Les Nouvelles Pharmaceutiques 2008

MERCIER A-L.

« Créer un espace de confidentialité »

Le pharmacien de France, n°1240 mai 2012

POUZAUD F.

Tour de france des officines en difficulté

Le Moniteur des Pharmacies: N° 2905 du 12/11/2011

POUZAUD F.

« Les honoraires de dispensation »

Le Moniteur des Pharmacies N° 2972 du 02/03/2013

RABUT E.
« Médicaments, pharmacologie et posologie aux ECN »
Edition vernazobres grego, 2010, chapitre : les antidiabétiques oraux, page 41.
RIZOS-VIGNAL F.
Le développement professionnel continu
Le Moniteur des Pharmacies N° 2969 du 09/02/2013
SAUREL V.
« Agencement, les secrets d'une bonne confidentialit \square »
Le Moniteur des pharmacies N°2908 du 03/12/2011
SAUREL V.
« Sondage Directmedica »
Le Moniteur des pharmacies N°2908 du 03/12/2011
SAUVAGE M.
□Le mat □riel d'auto surveillance □
L e moniteur des pharmaacies N°2875 du 26/03/2011
VISSEAUX C.
« La r □ussite □l'ECN »
Edition vernazobres grego, 2009, chapitre : les antidiabétiques oraux, page 201.

VISSEAUX C.

_ 1			-PECAL	
	a r	USSITE	□l'FCN	

Edition vernazobres grego, 2009, chapitre: les insulines, page 205.

YOUNG J.

Endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques, Edition 2

Edition Elsevier Masson, Edition 2, 2011, chapitre : complications dégénératives et métaboliques du diabéte, page 271.

SITOGRAPHIE

[1]INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE, BULLETIN EPIDEMIOLOGIQUE HEBDOMADAIRE

Quelles évolutions entre 2000 et 2009 en France

N° 42-43, page 425 à 431, 9 novembre 2010

http://www.invs.sante.fr/beh/2010/42 43/BEH 42 43.pdf

[2]ATTAL-TOUBERT

La d mographie m dicale ☐ l'horizon 2030: de nouvelles projections nationales et régionales

http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/article200912t1.pdf

[3]ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS

Le dossier pharmaceutique

www.ordre.pharmacien.fr

[4]LEGIFRANCE

Convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025804248

[5]LEGIFRANCE

Nouvelles missions du pharmacien

Code de la santé publique, Article L5 125-1-1A, Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009-art 38

 $http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do; jsessionid=91FEDFFE1690541A271DE3920D54\\ BDE5.tpdjo16v_2?idSectionTA=LEGISCTA000020890194\&cidTexte=LEGITEXT000006072665\\ \&dateTexte=20110901\\$

[6]HAUTE AUTORITE DE SANTE

Principes de dépistage du diabète

 $http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_464100/principes-de-depistage-du-diabete-de-type-2\\$

[7]ASSURANCE MALADIE

Evaluation médico- conomique du programme d'accompagnement des patients diab tiques http://www.apima.org/img_bronner/sophia_Eval_medico_eco.pdf

[8]IGAS

Evaluation de la prise en charge du diabète

http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/RM2012-033P_Diabete_RAPPORT_TOME_I.pdf

[9]Roche Diagnostics France

Espace formation des pharmaciens, espace dépistage

http://www.rochediagnostics.fr/Just2ClickV2/SSO_DC/Flash/depistage/index.html

[10]Site de l'Association de Langue Française pour l'Etude du Diabète et des Maladies Métaboliques

Tableau sur le diabète de type 1 et 2

http://www.alfediam.org/patients/tabdiabete.asp

[11]DIABSURF

Les diff rents types d'insuline

http://www.diabsurf.com/diabete/FAlimEss.php

[12]HOPITAL EUROPEEN GEORGES POMPIDOU

L'insulinoth rapie

http://www.hegp.fr/diabeto/traitementinsulineshema.html

[13]DIABSURF

Adaptation des doses d'insuline

http://www.diabsurf.com/diabete/FAlimEss.php

[14]HAS

L'autosurveillance dans le diab te de type 2 : Rythme de surveillance

 $http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2011-04/autosurveillance_glycemique_diabete_type_2_fiche_de_bon_usage.pdf$

[15]AMELI

Remboursement des bandelettes et appareils de glycémie

http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/joe_20110227_0007.pdf

[16]LEGIFRANCE

Décret n° 2011-763 du 28 juin 2011 relatif à la gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en autotraitement

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024277614&dateTexte=&categorieLien=id

[17] HAUTE AUTORITE DE SANTE

Education thérapeutique du patient, définition, finalités et organisation

http://www.has-

sante.fr/portail/plugins/ModuleXitiKLEE/types/FileDocument/doXiti.jsp?id=c_604959

[18]HAS. Service Evaluation médico-économique et santé publique

L' ducation the rapeutique du patient dans la prise en charge des maladies chroniques. Analyse économique et organisationnelle. Rapport d'orientation

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_602715/leducation-therapeutique-dans-la-prise-encharge-des-maladies-chroniques-analyse-economique-et-organisationnelle

[19]SAOUT C., CHARBONNEL B., BERTRAND D.

Pour une politique nationale d'Education the rapeutique du patient. Rapport présenté à Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Septembre 2008

http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_therapeutique_du_patient.pdf

[20]JACQUAT D.

Education thérapeutique du patient, propositions pour une mise en oeuvre rapide et pérenne

http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Education_therapeutique_du_patient.pdf

[21]ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS

Le développement professionnel continu

http://www.ordre.pharmacien.fr/Nos-missions/L-examen-de-la-capacite-a-exercer-la-pharmacie/Le-developpement-professionnel-continu

[22]LEGIFRANCE

Décret n° 2011-2118 du 30 décembre 2011 relatif au développement professionnel continu des pharmaciens

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025062477&fastPos=5 &fastReqId=1644246977&categorieLien=id&oldAction=rechTexte

[23]RIOLI M.

Rapport : Le pharmacien d'officine dans le parcours de soins

http://www.pharmaciens-cotedor.com/assets/files/Rapport%20Rioli%20juillet2009.pdf

[24]SANDRINE MASSERON

Education thérapeutique du patient diabétique en pharmacie de ville : Etude au sein du réseau Paris Diabète

http://ipcem.org/RESSOURCES/PDFprim/0812.pd

[25]FOUCAUD JEROME

Education thérapeutique du patient : modèles, pratiques et évaluation.

http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1302.pdf

[26] ASSOCIATION FRANCAISE DES DIABETIQUES

L'h moglobine glyqu e

http://www.afd.asso.fr/diabetique/glycemie/hba1c

[27]DIABSURF

Le prélèvement capillaire

http://www.diabsurf.com/diabete/FlnsInj2.php

[28]BD DIABETES

Un contrôle glycémique confortable

http://www.bd.com/resource.aspx?IDX=26221

[29]HAS

L'autosurveillance dans le diab Lte de type 2 : Rythme de surveillance

http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2011-04/autosurveillance_glycemique_diabete_type_2_fiche_de_bon_usage.pdf

[30]HAS

L'autosurveillance glycémique dans le diabète de type 2 : Objectifs glycémiques

http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2011-04/autosurveillance_glycemique_diabete_type_2_fiche_de_bon_usage.pdf

[31]DIABSURF

Pr paration du mat riel d'injection

http://www.diabsurf.com/diabete/Flnslnj2.php

[32]BD DIABETES

L'injection d'insuline

http://www.bd.com/be/diabetes/french/page.aspx?cat=31976

[33]ALFEDIAM (Association de Langue Fran Taise pour l'Etude du Diab Te et des Maladies Métaboliques)

Surveillance glyc mique et technique d'injection d'insuline

http://www.alfediam.org/membres/recommandations/surveillance_injection.pdf

[34]DIABSURF

Sélection de la zone d'injection

http://www.diabsurf.com/diabete/Flnslnj2.php

[35]BD DIABETES

Lieux d'injection

http://www.bd.com/be/diabetes/french/page.aspx?cat=31976&id=63475

[36]BD DIABETES

Recommandations

http://www.bd.com/be/diabetes/french/page.aspx?cat=31976&id=62676

[37]DIABSURF

Rotation des zones

http://www.diabsurf.com/diabete/Flnslnj2.php

[38]BD DIABETES

Longueur d'aiguille

http://www.bd.com/be/diabetes/french/page.aspx?cat=31976&id=62665

[39]ALFEDIAM

Conservation de l'insuline

http://www.alfediam.org/patients/csv_insuline.asp

[40]AIDE AUX JEUNES DIABETIQUES

L'alimentation

http://www.diabete-france.net/

[41]SOPHIA LE SERVICE POUR LES MALADES CHRONIQUES

Les graisses dans l'alimentation

http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/livret-reperes-alimentation.pdf

[42]ENFANCE, ADOLESCENCE ET DIABETE

L' quilibre alimentaire

 $http://www.enfance-adolescence-diabete.org/content/enfanceetdiabete/Vivre_avec_le_diabete_au_quotidien/Manger_equilibre/Qu_est_ce_que_l_equilibre_alimentaire_./index.php$

[43]ALFEDIAM

Diabète et sport

http://www.alfediam.org/patients/activite_physique.asp

[44]ALFEDIAM

Activité physique et diabete

http://www.alfediam.org/membres/recommandations/alfediam-sportdiabete.asp

[45]ENFANCE, ADOLESCENCE ET DIABETE

Pratique du sport et conduite a tenir

http://www.enfance-adolescence-diabete.org/content/enfanceetdiabete/Vivre_avec_le_diabete_au_quotidien/Faire_du_sport/Pratique_du_sport_et_conduite_a_tenir/index.php

[46]JACQUES MENUET

Diabete insulinodépendant et sport

http://www.medecinedusportconseils.com/2010/02/06/diabete-insulinodependant-et-sport/

[47]SITE DU RESEAU DIABETE MIDI-PYRENEES

fiches aide-moire, gestion des situations d'hyperglycomie

http://www.diamip.com/ps/medias/memo-situation-hyperglycemie.pdf

[48] ASSOCIATION FRANCAISE DES DIABETIQUES

Hyperglycémie

http://www.afd.asso.fr/diabetique/glycemie/hyper

[49]BD DIABETES

Brochure l'hyperglyc mie

http://www.bd.com/resource.aspx?IDX=26206

[50] ASSOCIATION FRANCAISE DES DIABETIQUES

Hypoglycémie

http://www.afd.asso.fr/diabetique/glycemie/hypo

[51]ALFEDIAM

Hypoglycémie

http://www.alfediam.org/patients/hypoglycemie.asp

[52]BD DIABETES

Brochure l'hypoglyc mie

http://www.bd.com/resource.aspx?IDX=26204

[53]BD DIABETES

Comment injecter le glucagon

http://www.bd.com/be/diabetes/french/page.aspx?cat=31976&id=62635

[54]DROMARDIAB

Prendre soin de ses pieds

 $http://ns358441.ovh.net/^{\sim} dromardi/images/stories/conseils_aux_patients_diabetiques.pdf$

[55]ALFEDIAM

Pied diabétique

http://www.alfediam.org/patients/pied_diab.asp

[56]BD DIABETES

Brochure sur les pieds

http://www.bd.com/resource.aspx?IDX=26207

[57]ASSOCIATION FRANCAISE DES DIABETIQUES

Voyages : Transport d'insuline et gestion du diab ⊥te

http://www.afd.asso.fr/diabete-et/voyages

[58]ABD

Diabète et voyage

http://www.diabete-abd.be/questdiabete_diabetevoyage.html

[59]HAS

Stratégie médicamenteuse du contrôle glycémique du diabète de type 2

http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2013-02/10irp04_reco_diabete_type_2.pdf

[60]SITE ROCHE DIAGNOSTICS

Arsenal thérapeutique avant insuline

http://www.rochediagnostics.fr/Just2ClickV2/SSO_DC/Flash/diabetetype2/index.html

[61]SITE ACCU-CHEK

Kit de glycémie avec lecteur Accu-Chek® Performa

https://www.accu-chek.fr/fr/produits/lecteursdeglycemie/index.html?product=performa

[62]SITE ACCU-CHEK

Fr quences de l'autosurveillance glyc mique

https://www.accu-chek.fr/documents/tableau-modalites.pdf

[63]SITE ACCU-CHEK

Lecteur de glycémie Accu-chek performa

https://www.accu-chek.fr/fr/produits/lecteursdeglycemie/index.html?product=performa

[64]SITE ACCU CHEK

Auto piqueur rechargeable Accu-Chek® Multiclix

https://www.accu-chek.fr/fr/produits/autopiqueurs/index.html?product=multiclix.xml

[65]SITE DE MATERIEL MEDICAL

Auto piqueur à usage unique

http://www.materielmedical.fr/A-10026341-accu-chek-safe-t-pro-plus-autopiqueur-a-usage-unique.aspx

[66]SITE ACCU-CHEK

Lancettes Accu-chek softclix

https://www.accu-chek.fr/fr/produits/autopiqueurs/softclix.html

[67]IGAS

Structure des dépenses remboursées et des montants moyens de remboursement par poste

http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article260

[68]THESE DEI L.

Explication simple de la notion d'h moglobine glyqu e

http://dumas.ccsd.cnrs.fr/docs/00/79/56/39/PDF/2009GRE17018_dei_lea_1_D_.pdf

[69]THESE DEI L.

L'h moglobine glyqu e au niveau des vaissseaux sanguins

http://dumas.ccsd.cnrs.fr/docs/00/79/56/39/PDF/2009GRE17018_dei_lea_1_D_.pdf

[70]SITE SUR LE DIABETE

Les complications du diabete

http://www.mieuxvivrelediabete.com/wp-content/uploads/2011/09/complication-diabete.jpg

[71]HAS

Rythme de surveillance et objectifs glycémique pour le diabéte de type 1 et 2

http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2011-04/autosurveillance_glycemique_diabete_type_2_fiche_de_bon_usage.pdf

[72]ASSOCIATION FRANCAISE DES DIABETIQUES

Symptomes de l'hypoglyc mie

http://www.afd.asso.fr/sites/default/files/Affiche_Hypo.pdf

[73]BD DIABETES

Injection du Glucagon

http://www.bd.com/be/diabetes/french/page.aspx?cat=31976&id=62635

[74]BD DIABETES

Préparation du mat riel d'injection

http://www.bd.com/be/diabetes/french/page.aspx?cat=31976&id=62661

[75]BD DIABETES

Technique d'injection de l'insuline

http://www.bd.com/resource.aspx?IDX=10628

[76]BD DIABETES

Sélection de la zone d'injection

http://www.bd.com/resource.aspx?IDX=10628

[77]BD DIABETES

Carte de rotation pour les jambes et l'abdomen, sp ⊡cialement pour les enfants et les adultes développé par le laboratoire BD

http://www.bd.com/resource.aspx?IDX=10628

[78]BD DIABETES

Les aiguilles pour stylo BD Micro-Fine™ qui s'adaptent sur tous les stylos de traitement du diabète

http://www.bd.com/resource.aspx?IDX=10628

[79]BD DIABETES

Recommandations concernant les injections chez les personnes atteintes de diabete

http://www.bd.com/be/diabetes/french/page.aspx?cat=31976&id=62665

[80]BD DIABETES

Conservation de l'insuline

http://www.bd.com/be/diabetes/french/page.aspx?cat=31976&id=62827

[81]BD DIABETES

Sites alternatifs pour effectuer une glycémie

http://www.bd.com/ca/diabetes/french/page.aspx?cat=16751&id=31379

[82]BD DIABETES

Le prélèvement sanguin

http://www.bd.com/resource.aspx?IDX=26221

[83]SITE SUR LE DIABETE

Carnet d'auto-surveillance

http://www.next-up.org/images/Diabetique_Carnet_Auto_Surveillance_Insuline.jpg

[84]INVS

Prévalence du diabète en fonction de la zone géographique en 2009

http://www.invs.sante.fr/beh/2010/42_43/BEH_42_43.pdf

[85]INVS

Évolution de la prévalence du diabète traité entre 2000 et 2009

http://www.invs.sante.fr/beh/2010/42_43/BEH_42_43.pdf

[86]INVS

Taux de prévalence du diab te trait □, par tranche d' □ge et par sexe, p □ riode 2006 □ 2009 en France

http://www.invs.sante.fr/beh/2010/42_43/BEH_42_43.pdf

[87]LEGIFRANCE

Préambule de la convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025804248

[88]LEGIFRANCE

Article 10 de la nouvelle convention sur les droits, devoirs et interdictions des Pharmaciens

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025804248

[89]LEGIFRANCE

Article 25 de la nouvelle convention portant sur la mise en place d'un honoraire de dispensation

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025804248

[90] FEDERATION DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES DE FRANCE

Note de synthèse de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de Francee relative à la formation pharmaceutique continue en Pharmace d'officine

http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Formation_pharmaceutique_continue_en_pharmacie_d _officine_-_FSPF.pdf

[91]LEGIFRANCE

Décret n° 2011-2118 du 30 décembre 2011 relatif au développement professionnel continu des pharmaciens

 $http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025062477\&fastPos=5\\ \&fastReqId=1644246977\&categorieLien=id\&oldAction=rechTexte$

[92]LE MONITEUR DES PHARMACIES

Les antidiabétiques oraux

http://www.wk-pharma.fr/Recherche/Resultat/38c37e1fa0cd4373981df7c752f0e316/10

[93] SITE WEB DE LA PHARMACIE DES HUG(Hopitaux universitaires de genève)

Les diff rents types d'insuline

http://pharmacie.hug-ge.ch/infomedic/utilismedic/insulines.pdf

[94]ACCU-CHEK

Auto-surveillance glycémique

https://www1.accu-chek.fr/documents/Diabetique-type1.pdf

[95]BD DIABETES

Les différents stylos utilisés dans le traitement du diabete

http://www.bd.com/be/diabetes/french/page.aspx?cat=31977&id=62699

[96] ASSOCIATION FRANCAISE DES DIABETIQUES

Synthèse de la réglementation DASRI

http://www.afd.asso.fr/sites/default/files/synthese_reglementation_dasri_actions_afd_janv 2013.pdf

[97]HAS

Objectifs glycémiques selon le profil du patient

http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2013-02/10irp04_synth_diabete_type_2_objectif_glycemique_messages_cles.pdf

[98]AMELI

Taux d'HbA1c: le chiffre □retenir

http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/livret-reperes-HbA1c.pdf

[99]AMELI

Les graisses dans l'alimentation

http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/livret-reperes-alimentation.pdf

[100]AMELI

Les repas de fêtes

http://www.ameli-

sophia.fr/fileadmin/mediatheque/pdf/Livrets_reperes/LivretReperesRepasdefetes.pdf

[101]AMELI

Les soins des pieds

 $http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/livret-reperes-pieds.pdf\\$

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1: Arsenal th rapeutique avant l'insuline

FIGURE 2 : Kit de glycémie avec lecteur Accu-Chek® Performa

FIGURE 3: Fr quences de l'autosurveillance glyc mique

FIGURE 4 : Lecteur de glycémie Accu-chek performa

FIGURE 5: Auto piqueur rechargeable Accu-Chek® Multiclix

FIGURE 6 : Auto piqueur à usage unique

FIGURE 7: Lancettes Accu-chek softclix

FIGURE 8 : Explication simple de la notion d'h moglobine glyqu e

FIGURE 9: L'h moglobine glyqu e au niveau des vaissseaux sanguins

FIGURE 10 : Les complications du diabète

FIGURE 11 : Rythme de surveillance et objectifs glycémique pour le diabéte de type 1 et 2

FIGURE 12 : Symptomes de l'hypoglyc⊡mie

FIGURE 13: Injection du Glucagon

FIGURES 14: Proparation du matoriel d'injection

FIGURES 15: Technique d'injection de l'insuline

FIGURES 16: Slection de la zone d'injection

FIGURE 17 : Carte de rotation pour les jambes et l'abdomen, sp⊡cialement pour les enfants et les adultes développé par BD

FIGURE 18 : Les aiguilles pour stylo BD Micro-Fine™ qui s'adaptent sur tous les stylos de traitement du diab te

FIGURE 19: Recommandations concernant les injections chez les personnes atteintes de diabete

FIGURE 20: Conservation de l'insuline

FIGURE 21 : Sites alternatifs pour effectuer une glycémie

FIGURES 22 : Le prélèvement sanguin

FIGURE 23: Carnet d'auto-surveillance

RESUME

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) donne de nouvelles perspectives aux missions et au rôle du pharmacien notamment dans le suivi et le dépistage de certaines pathologies chroniques comme le diabète ;celui-ci, en France et en seulement 10 ans a vu le nombre de malades passer de 1,6 à 2,9 millions. A cela s'ajoutent les diabétiques qui s'ignorent, un chiffre évalué actuellement entre 600 000 et 700 000 patients.

Cette étude propose la mise en place à l'officine d'un dépistage ainsi qu'un suivi pharmaceutique des patients diabétiques en abordant certains sujets concernant l'éducation thérapeutique tels que l'autosurveillance glycémique, l'insulinothérapie ou encore le soin des pieds.

La communication entre le médecin et le pharmacien est essentielle pour sécuriser le patient et pour optimiser l'efficacité du traitement. La collaboration entre les différents professionnels de santé est indispensable, et reste à construire.

MOTS CLES

Dépistage

Diabète de type 1

Diabète de type 2

Education thérapeutique

Entretien pharmaceutique

Loi HPST